

# PLUi

Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal  
des Trois Rivières



Vu pour être annexé à la délibération arrêtant les dispositions du PLUi

Le Président,



Jean-Jacques THOMAS.



**► 4.2. Règlement écrit**

**4.2.1. Annexes au règlement écrit**

**PLUi approuvé le 08/12/2025**



GISSINGER ET TELLIER ARCHITECTES



# SOMMAIRE

<b>TITRE 1 – LEXIQUE D'URBANISME .....</b>	<b>4</b>
<b>TITRE 2 – LES ESPECES VEGETALES.....</b>	<b>23</b>
<b>CHAPITRE 1 : LISTE D'ESPECES VEGETALES INVASIVES PROSCRITES.....</b>	<b>24</b>
<b>CHAPITRE 2 : LISTE DES ESSENCES PRECONISEES .....</b>	<b>26</b>
<b>TITRE 3 – RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES .....</b>	<b>27</b>
<b>CHAPITRE 1 : FICHES CONSEILS DE L'UNITE DEPARTEMENTALE D'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L' AISNE.....</b>	<b>28</b>
<i>Fiche conseil _ Cahier de recommandations architecturales dans les périmètres de protection des monuments historiques.....</i>	<i>29</i>
<i>Fiche conseil _ Clôtures .....</i>	<i>43</i>
<i>Les Fiche conseil _ Châssis de toit .....</i>	<i>49</i>
<i>Fiche conseil _ Ouvertures.....</i>	<i>51</i>
<i>Fiche conseil _ Couleur des menuiseries.....</i>	<i>56</i>
<i>Fiche conseil _ Volets.....</i>	<i>58</i>
<i>Fiche conseil _ Véranda .....</i>	<i>60</i>
<i>Fiche conseil _ Couleurs des enduits et peintures.....</i>	<i>62</i>
<i>Fiche conseil _ Ravalement .....</i>	<i>65</i>
<i>Fiche conseil _ Abris de jardin et bâtiment annexe.....</i>	<i>71</i>
<i>Fiche conseil _ Les extensions.....</i>	<i>73</i>
<i>Fiche conseil _ Bâtiment agricole.....</i>	<i>75</i>
<i>Fiche conseil _ Enseignes et devantures commerciales.....</i>	<i>79</i>
<i>Fiche conseil _ Panneaux solaires et Énergies renouvelables .....</i>	<i>83</i>
<i>iche conseil _ Panneaux Photovoltaïques.....</i>	<i>93</i>
<i>Fiche conseil _ Isolation Thermique par l'Extérieur.....</i>	<i>95</i>
<b>CHAPITRE 2 : RESTAURATION OU RENOVATION DU BATI D'ARCHITECTURE LOCALE _ FICHES DE CONSEILS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>99</b>
<i>Fiche conseil n°1 _ Petite ferme isolée en bois.....</i>	<i>100</i>
<i>Fiche conseil n°2 _ Petite ferme de village en bois.....</i>	<i>103</i>
<i>Fiche conseil n°2 _ Petite ferme de village en pierre .....</i>	<i>106</i>
<i>Fiche conseil n°2 _ Petite ferme de village en briques.....</i>	<i>109</i>
<i>Fiche conseil n°3 _ Ferme de village en pierre .....</i>	<i>112</i>
<i>Fiche conseil n°3 _ Ferme de village en briques.....</i>	<i>115</i>
<i>Fiche conseil n°4 _ Maison de village en pierre .....</i>	<i>118</i>
<i>Fiche conseil n°4 _ Maison de village en briques .....</i>	<i>121</i>
<i>Fiche conseil n°5 _ Maison de Maître en briques .....</i>	<i>124</i>
<i>Fiche conseil n°6 _ Maison à cour en pierre .....</i>	<i>127</i>
<i>Fiche conseil n°6 _ Maison à cour en briques.....</i>	<i>130</i>
<i>Fiche conseil n°7 _ Maison de ville en pierre .....</i>	<i>133</i>

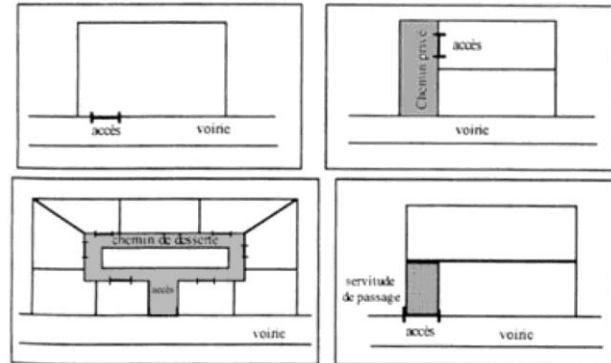
---

<i>Fiche conseil n°7 _ Maison de ville en briques .....</i>	<i>136</i>
<i>Fiche conseil n°8 _ Maison de la reconstruction en briques .....</i>	<i>139</i>
<i>Fiche conseil n°9 _ Maison ouvrière en briques.....</i>	<i>142</i>

## TITRE 1 – LEXIQUE D'URBANISME

## ❖ Accès

L'accès particulier est la partie de terrain possédant les caractéristiques d'une voie mais ne desservant qu'une seule unité foncière (pouvant comprendre plusieurs logements). Il est situé à la limite de la voie.

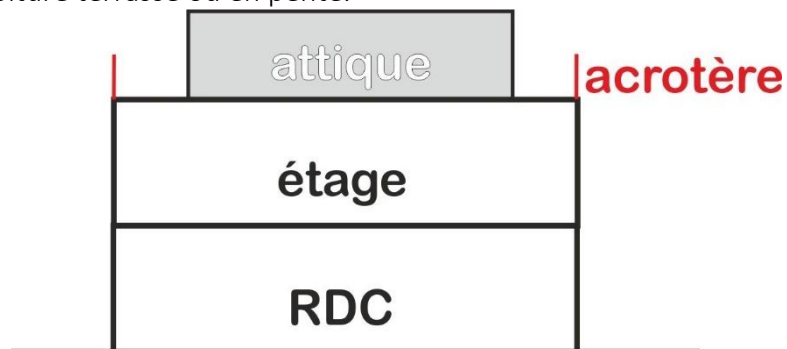


## ❖ Acrotère

Élément de façade, situé au-dessus de la toiture ou de la terrasse, à la périphérie des bâtiments, et constituant des rebords ou garde-corps, il peut également être constitué par un mur ou muret en maçonnerie au-dessus d'une toiture terrasse ou en pente.

## ❖ Attique

Niveau terminal d'une construction en toiture terrasse situé au-dessus de la corniche et disposé en retrait de la façade.



## ❖ Alignement

C'est la limite entre une unité foncière et une voie ou emprise publique ou privée.

## ❖ Annexes

Une annexe est une construction secondaire qui apporte un complément aux fonctionnalités de la construction principale. Elle doit être implantée sur la même unité foncière que la construction principale selon un éloignement restreint entre les deux constructions afin de marquer un lien d'usage.

Elle peut être accolée ou non à la construction principale avec qui elle entretient un lien fonctionnel, sans disposer d'accès direct depuis la construction principale.

*Il peut s'agir de garages, d'abris de jardin, de piscines, de buchers, de serres, chaufferie, cellier, abri à vélo, local poubelle.*

## ❖ **Bâtiment**

Un bâtiment est une construction couverte et close.

## ❖ Clôture

Dispositif situé entre la limite de l'unité foncière et la limite avec le domaine public d'une part, et d'autre part, la limite avec les parcelles qui lui sont contiguës. Ne constitue en revanche pas une clôture au sens du Code de l'urbanisme un ouvrage destiné à séparer différentes parties d'une même unité foncière en fonction de l'utilisation par le même propriétaire de chacune d'elles : espace habitation – espace activité – espace cultivé ...

## ❖ Construction

Une construction est un ouvrage fixe et pérenne, comportant ou non des fondations et générant un espace utilisable par l'Homme en sous-sol ou en surface.

## ❖ Construction existante

Une construction est considérée comme existante si elle est reconnue comme légalement construite et si la majorité des fondations ou des éléments hors fondations déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage remplissent leurs fonctions. Une ruine ne peut pas être considérée comme une construction existante.

## ❖ Construction principale

Bâtiment ayant la fonction principale dans un ensemble de constructions ou bâtiment le plus important dans un ensemble de bâtiments ayant la même fonction.

## ❖ Contigu

Des constructions ou terrains sont contigus lorsqu'une façade, un pignon ou une limite sont directement en contact l'un avec l'autre. Des constructions seulement reliées par un élément architectural tel qu'un portique, porche ou angle de construction, etc..., ne constituent pas des constructions contiguës.

### ❖ Constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectifs

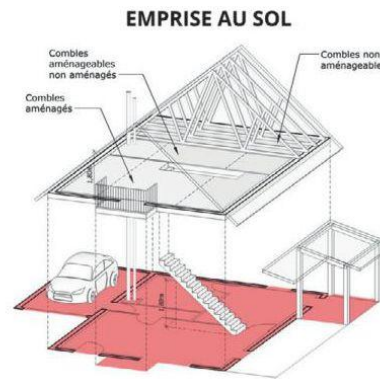
Elles constituent des constructions à destination d'équipements collectifs. Cette catégorie englobe l'ensemble des installations, réseaux et bâtiments qui permettent d'assurer à la population résidente et aux entreprises les services collectifs dont elles ont besoin. Il doit s'agir d'une installation assurant un service d'intérêt général destiné à répondre à un besoin collectif.

Elles recouvrent, par exemple, les destinations correspondant aux catégories suivantes :

- les locaux affectés aux services municipaux, départementaux, régionaux ou nationaux qui accueillent le public ; les crèches et haltes garderies ;
- les établissements d'enseignement maternel, primaire et secondaire ;
- les établissements de santé médicale et paramédicale ;
- les établissements d'action sociale ; les résidences sociales ;
- les établissements culturels et les salles de spectacle aménagées de façon permanente pour y donner des concerts, spectacles ;
- les équipements socio-culturels ;
- les établissements sportifs à caractère non-commercial ;
- les lieux de culte ;
- les constructions et installations techniques nécessaires au fonctionnement des réseaux (transports, postes, fluides, énergie, télécommunications,) et aux services urbains (Les Ouvrages Techniques Nécessaires au Fonctionnement du Service Public (OTNSPF), voirie, assainissement, traitement des déchets, centres cuiseurs,...) ; les éoliennes, les antennes de radiotéléphonie...

## ❖ Emprise au sol

L'emprise au sol correspond à la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Toutefois, les ornements tels que les éléments de modénature et les marquises sont exclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements.



## ❖ Emprises publiques

L'emprise publique correspond aux espaces extérieurs ouverts au public qui ne répondent pas à la notion de voie ni d'équipement public, telles que les voies ferrées, les tramways, les cours d'eau domaniaux, les canaux, les jardins et parc publics, les places publiques...

## ❖ Equipements techniques

Éléments d'une construction qui revêtent un caractère technique. Il peut s'agir notamment de transformateurs EDF, de machineries d'ascenseurs, de centrales de climatisation, de chaufferies, etc.

## ❖ Extension

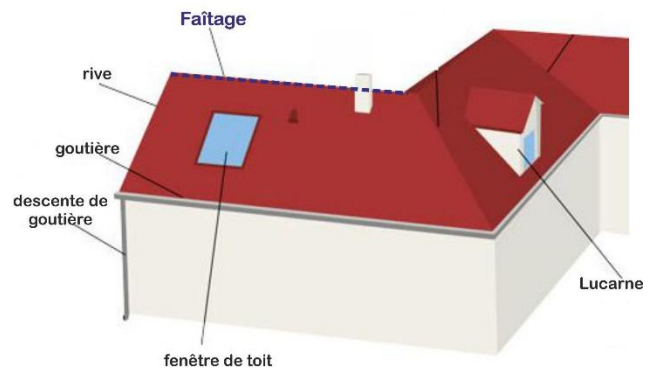
L'extension consiste en un agrandissement de la construction existante présentant des dimensions inférieures à celle-ci. L'extension peut être horizontale ou verticale (par surélévation, excavation ou agrandissement), et doit présenter un lien physique et fonctionnel avec la construction existante. Le lien physique et fonctionnel doit être assuré soit par une porte de communication entre la construction existante et son extension, soit par un lien physique (par exemple dans le cas d'une piscine ou d'une terrasse prolongeant le bâtiment principal).

## ❖ Façade

Les façades d'un bâtiment ou d'une construction correspondent à l'ensemble de ses parois extérieures hors toiture. Elles intègrent tous les éléments structurels, tels que les baies, les bardages, les ouvertures, l'isolation extérieure et les éléments de modénature. Les balcons font partie intégrante de la façade.

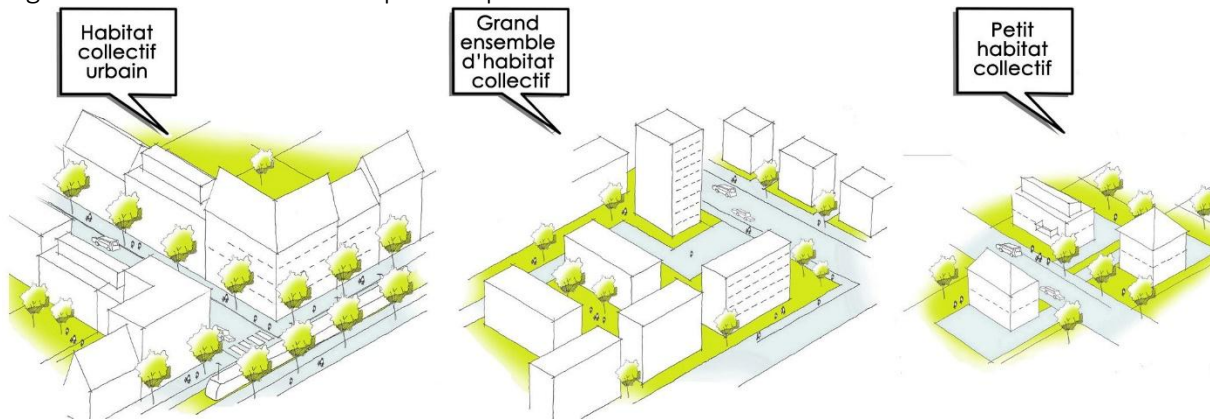
## ❖ Faîtage

Ligne de jonction supérieure de deux pans de toiture, inclinés suivant des pentes opposées.



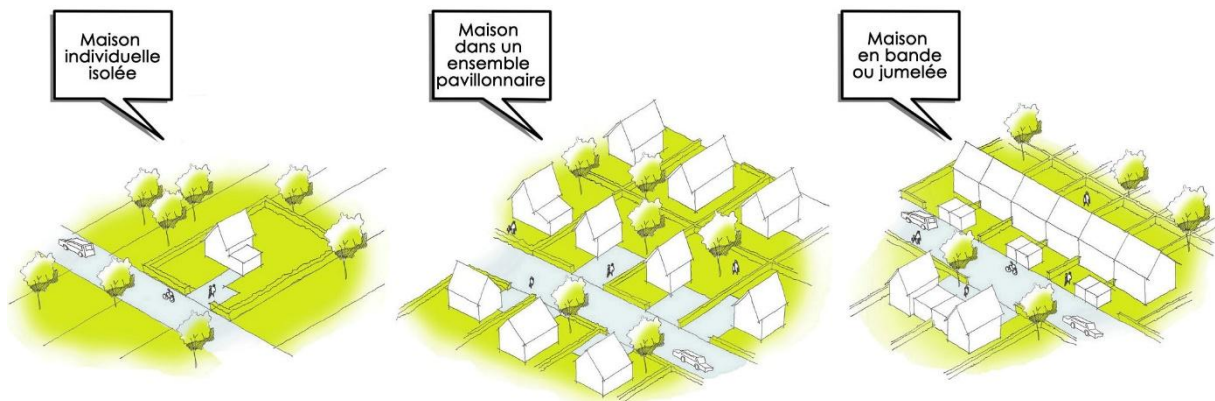
## ❖ Habitat collectif

Est considéré comme un bâtiment d'habitation collectif tout bâtiment de plus de deux logements distincts desservis par des parties communes bâties.



## ❖ Habitat individuel

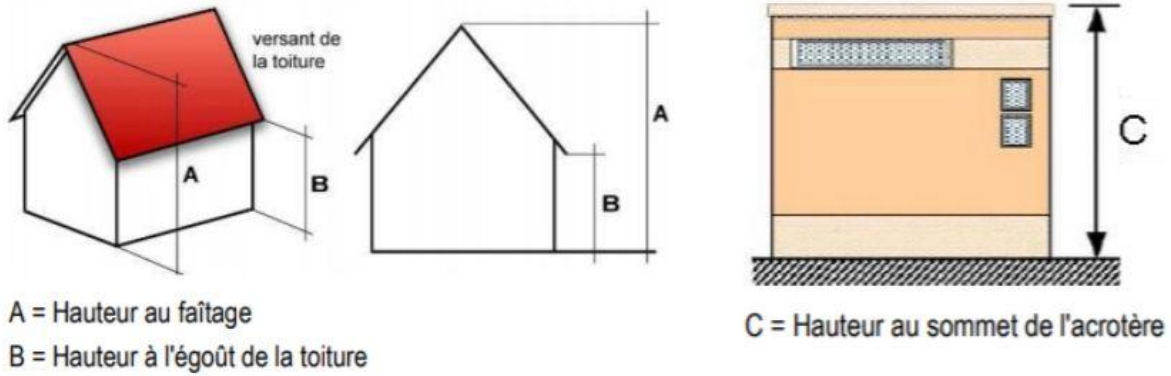
Format d'habitat où chaque logement est desservi par une entrée individuelle, par opposition à l'habitat collectif.



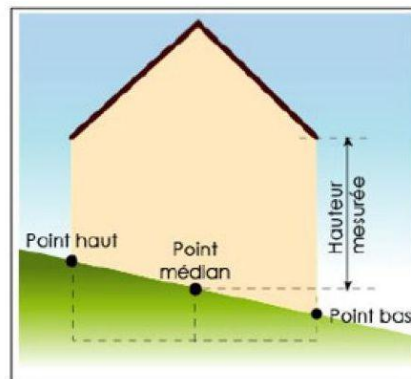
## ❖ Hauteur

La hauteur totale d'une construction, d'une façade, ou d'une installation correspond à la différence de niveau entre son point le plus haut et son point le plus bas situé à sa verticale. Elle s'apprécie par rapport au niveau du terrain existant avant travaux, à la date de dépôt de la demande. Le point le plus haut à prendre comme référence correspond au faîtiage de la

construction, ou au sommet de l'acrotère, dans le cas de toitures-terrasses ou de terrasses en attique. Les installations techniques sont exclues du calcul de la hauteur.

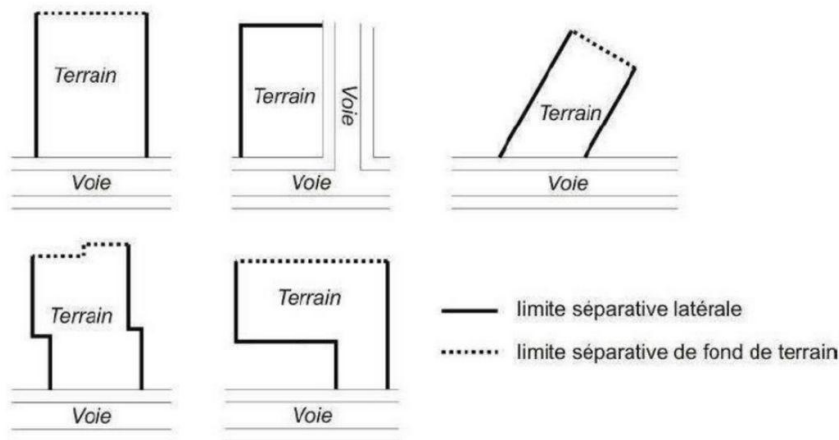


Dans le cas d'un terrain en pente, la hauteur est calculée selon le principe exposé dans le schéma ci-contre.



## ❖ Limites séparatives

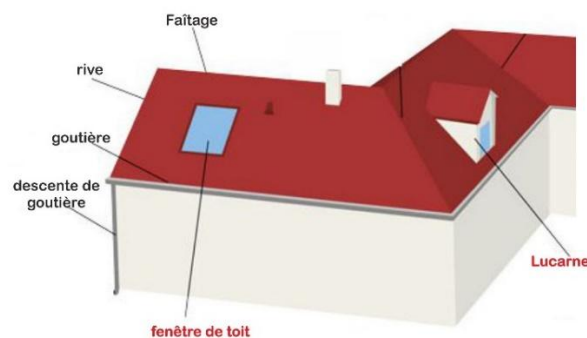
Les limites séparatives correspondent aux limites entre le terrain d'assiette de la construction, constitué d'une ou plusieurs unités foncières, et le ou les terrains contigus. Elles peuvent être distinguées en deux types : les limites latérales et les limites de fond de terrain. En sont exclues les limites de l'unité foncière par rapport aux voies et emprises publiques.



## ❖ Lucarne et fenêtre de toit

➡ Fenêtre de toit : ouverture vitrée ou châssis installés dans une toiture laissant passer la lumière.

➡ Lucarnes : ouvrage établi en saillie sur une toiture et permettant d'éclairer et de ventiler le comble, d'accéder à la couverture, etc...



## ❖ Opération d'aménagement d'ensemble

Constituent des opérations d'aménagement d'ensemble les procédures ou dispositifs opérationnels suivants : les zones d'aménagement concerté (ZAC), les lotissements, les permis valant division, les permis groupés.

## ❖ Opération de constructions groupées

Ensemble de construction faisant l'objet d'une demande de permis de construire présentée par une personne physique ou morale en vue de l'édification de plusieurs constructions sur un même terrain, celui-ci pouvant ou non faire l'objet d'une division en propriété ou en jouissance.

## ❖ Ouvertures

La notion d'ouverture créant des vues telle que prise en compte dans le règlement comprend les éléments suivants :

- Les fenêtres
- Les portes-fenêtres
- Les balcons
- Les loggias
- Les lucarnes
- Les châssis de toit
- Les portes

Sont considérés comme ouverture ne créant pas de vues pour l'application du règlement, les éléments suivants :

- Les ouvertures placées à plus de 1.90 m du plancher (y compris les ouvertures du toit).
- Les châssis fixes et verre opaque (« verre dormant » translucide) dans la limite de 1.50 m<sup>2</sup>.
- Les pavés de verre.

### ❖ Pleine terre

Un espace non construit, engazonné ou enherbée (hors stationnement et voie d'accès).

### ❖ Pignons

Le pignon est la partie supérieure et triangulaire d'un mur qui supporte la charpente du toit. Dans l'acception moderne, le mur pignon est souvent situé comme mur mitoyen en opposition au mur de façade principale dans la rue. Il peut alors être le support d'une toiture terrasse et ne pas avoir de sommet triangulaire, avoir une gouttière s'il est sous une croupe, et avoir des fenêtres s'il n'est pas en vis-à-vis.

### ❖ Réhabilitation

La réhabilitation est une intervention soucieuse de préserver le caractère historique du bâti extérieur, tout en y installant des éléments de confort contemporain. Elle inclut donc toutes sortes de réparations, reconstructions, restaurations, réaménagements et de rénovations d'un bien immobilier, afin de le moderniser.

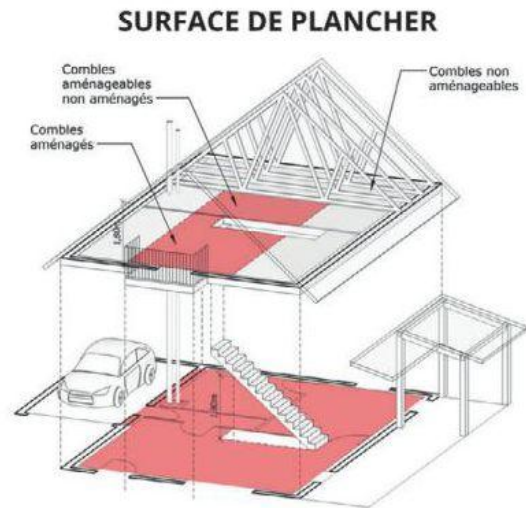
### ❖ Rénovation

Cela consiste à faire du neuf à partir du vieux et peut conduire à détruire pour autant que le besoin s'en fasse sentir. L'ancien est au service du neuf. Quelques témoins non gênants peuvent subsister, ils ne donneront alors qu'une touche de charme ancien et ne permettront qu'une belle image éclectique.

## ❖ Surface de plancher

La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculées à partir du nu intérieur des façades après déduction :

- Des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur ;
- Des vides et des trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs ;
- Des surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieures ou égale à 1.80 mètre.



## ❖ Terrain d'assiette

Le terrain d'assiette du projet est constitué par la ou les unités foncières composées d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles cadastrales contigües. Il est délimité par les emprises publiques et voies et les autres unités foncières contigües.

## ❖ Terrain enclavé

Tout terrain ou construction doit avoir un accès à la voie publique ou privée existante ouverte à la circulation automobile et en état de viabilité. A défaut il s'agira d'un terrain enclavé.

## ❖ Terrain naturel

Il s'agit du niveau du terrain tel qu'il existe dans son état antérieur aux travaux entrepris pour la construction, remblai ou déblai.

## ❖ Unité foncière

Ensemble des parcelles cadastrales contiguës qui appartiennent au même propriétaire ou à la même indivision.

## ❖ Voie

Une voie est un espace public ou privé qui doit desservir plusieurs propriétés et comporter les aménagements nécessaires à la circulation des véhicules et des personnes. Une cour commune répond à cette définition. Une voie est dite en état de viabilité lorsqu'elle possède les caractéristiques physiques et les réseaux nécessaires à la desserte normale des constructions, compte tenu de leur importance et de leur destination.

- ➔ *VOIE PUBLIQUE : Ensemble des circulations (automobiles, piétonnes, cyclables, équestres...) d'usage public et appartenant à une personne publique. L'emprise d'une voie publique est délimitée par l'alignement qui constitue la limite entre le domaine public et le domaine privé. On dit que l'on construit « à l'alignement » lorsqu'une construction est édifiée en bordure du domaine public. Lorsqu'il existe un plan d'alignement, ou si le PLU prévoit l'élargissement d'une voie, l'alignement constitue la limite entre le domaine public futur et le domaine privé.*
- ➔ • *VOIE PRIVEE : Constitue une voie privée pour l'application du présent règlement, tout passage desservant au moins deux unités foncières, à condition que les 2 lots ne soient desservis que par cette voie et disposant des aménagements nécessaires à la circulation tant des personnes que des véhicules, sans distinction de son régime de propriété (indivision, servitude de passage, etc...). Les chemins piétonniers ne sont pas considérés comme des voies et ne sont donc pas soumis aux règles les concernant.*  
*Les cours communes et passages communs sont considérés comme voies privées s'ils répondent aux critères ci-dessus.*
- ➔ *VOIE EN IMPASSE : Les voies en impasse ne comportent qu'un seul accès à partir d'une autre voie, que leur partie terminale soit non aménagée pour permettre les demi-tours. La longueur des voies en impasse et des accès particuliers peut être limitée dans le souci de ne favoriser l'urbanisation en profondeur sur des terrains de grande longueur, et de ne pas alourdir le fonctionnement des services publics (collecte des ordures ménagères...).*
- ➔ *VOIE OUVERTE AU PUBLIC : S'entend d'une voie privée ou publique dont l'usage n'est pas limité aux seuls habitants et visiteurs.*

## ❖ **Zone non aedificandi**

Zone où toute construction est interdite à l'exception des installations nécessaires au fonctionnement du service public.

## TITRE 2 – LES ESPECES VEGETALES

## Chapitre 1 : Liste d'espèces végétales invasives proscrites

Reconnues comme l'une des cinq causes majeures d'érosion de la biodiversité, les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) font l'objet d'une réglementation européenne spécifique depuis 2014 et nationale depuis 2018. Ainsi, transcrivant le règlement européen du 22 octobre 2014 (1143/2014)<sup>1</sup>, l'arrêté du 14 février 2018<sup>2</sup> relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes sur le territoire métropolitain interdit, par son article 2, l'introduction des espèces suivantes :

	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Plantes aquatiques	<i>Alternanthera philoxeroides</i>	Herbe à alligator
	<i>Cabomba caroliانا</i>	Cabomba de Caroline
	<i>Crassula helmsii</i>	Crassule de Helms
	<i>Eichhornia crassipes</i>	Jacinthe d'eau
	<i>Elodea nuttallii</i>	Élodée de Nuttall
	<i>Hydrocotyle ranunculoides</i>	Hydrocotyle fausse-renoncule
	<i>Lagarosiphon major</i>	Grand Lagarosiphon
	<i>Ludwigia grandiflora</i>	Jussie à grandes fleurs
	<i>Ludwigia peploides</i>	Jussie rampante
	<i>Myriophyllum aquaticum</i>	Myriophylle du Brésil
	<i>Myriophyllum heterophyllum</i>	Myriophylle hétérophylle
	<i>Pistia stratiotes</i>	Laitue d'eau
	<i>Rugulopterix okamuræ</i>	Algue brune du Japon
	<i>Salvinia molesta</i>	Salvinie géante
Plantes herbacées	<i>Andropogon virginicus</i>	Barbon de Virginie
	<i>Asclepias syriaca</i>	Asclépiade de Syrie
	<i>Cardiospermum grandiflorum</i>	Corinde à grandes fleurs
	<i>Cortaderia jubata / Cortaderia selloana (subsp. jubata)</i>	Herbe de la pampa pourpre
	<i>Ehrharta calycina</i>	Ehrharte calicinale
	<i>Gunnera tinctoria</i>	Rhubarbe géante du Chili
	<i>Gymnocoronis spilanthoides</i>	Faux hygrophile
	<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Berce du Caucase
	<i>Heracleum persicum</i>	Berce de Perse
	<i>Heracleum sosnowskyi</i>	Berce de Sosnowsky
	<i>Humulus japonicus / Humulus scandens</i>	Houblon du Japon
	<i>Impatiens glandulifera</i>	Balsamine de l'Himalaya
	<i>Koënia polystachya</i>	Renouée à nombreux épis
	<i>Lespedeza cuneata</i>	Lespédéza soyeux
	<i>Lygodium japonicum</i>	Fougère grimpante du Japon
	<i>Lysichiton americanus</i>	Faux-arum
	<i>Microstegium vimineum</i>	Herbe à échasses japonaise
	<i>Parthenium hysterophorus</i>	Grande Camomille
	<i>Pennisetum setaceum / Cenchrus setaceus</i>	Herbe aux écouvillons pourpres
	<i>Persicaria perfoliata</i>	Renouée perfoliée
<i>Pueraria montana (var. lobata)</i>	Kudzu	
Plantes ligneuses (arbres et arbustes)	<i>Acacia saligna / Acacia cyanophylla</i>	Mimosa bleuâtre
	<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux
	<i>Baccharis halimifolia</i>	Baccharis à feuilles d'arroche
	<i>Celastrus orbiculatus</i>	Célastré asiatique
	<i>Hakea sericea</i>	Hakéa soyeux
	<i>Prosopis juliflora</i>	Bayahonde
	<i>Triadica sebifera</i>	Arbre à suif

Sans portée juridique, les Conservatoires Botaniques ont développé des listes plus spécifiques au contexte régional. Concernant les Hauts-de-France, le Conservatoire Botanique National de

<sup>1</sup> Relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes.

<sup>2</sup> Complété par l'arrêté du 10 mars 2020 portant mise à jour de la liste des Espèces animales et végétales Exotiques Envahissantes sur le territoire métropolitain.

Bailleul (CBNBI) a publié un document de connaissance et d'aide à la gestion ciblant 34 espèces<sup>3</sup> - certaines étant d'ores et déjà identifiées à l'échelle nationale. Ce listing est complété comme suit :

	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Plantes aquatiques	<i>Azolla filiculoides</i>	Azolla fausse fougère
	<i>Lemna species</i>	Lentilles d'eau
	<i>Lemna minuta</i>	Lentille d'eau minuscule
	<i>Wolffia colombiana</i>	Wolffie de Colombie
	<i>Landoltia punctata</i>	Landoltie ponctuée
Plantes herbacées	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	Ambroisie élevée
	<i>Aster lanceolatus / Symphyotrichum lanceolatum</i>	Aster lancéolé
	<i>Aster novi-belgii / Symphyotrichum novi-belgii</i>	Aster de Virginie
	<i>Aster x. salignus / Symphyotrichum x. salignum</i>	Aster à feuille de saule
	<i>Bidens connata</i>	Bident soudé
	<i>Bidens frondosa</i>	Bident à fruits noirs
	<i>Datura stramonium</i>	Stramoine commune
	<i>Euphorbia esula</i> (subsp. <i>saratoi</i> )	Euphorbe de Sarato
	<i>Glyceria striata</i>	Glycérie striée (au sens large)
	<i>Impatiens capensis</i>	Balsamine du Cap
	<i>Lindernia dubia</i>	Lindernie fausse-gratiolle
	<i>Phytolacca americana</i>	Phytolaque d'Amérique
	<i>Reynoutria japonica / Fallopia japonica</i>	Renouée du Japon
	<i>Reynoutria sachalinensis / Fallopia sachalinensis</i>	Renouée de Sakhaline
	<i>Reynoutria x. bohémica / Fallopia x. bohémica</i>	Renouée de Bohême
	<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada
	<i>Solidago gigantea</i>	Solidage géant
	<i>Spartina anglica</i>	Spartine anglaise
	<i>Spartina gr. x. townsendii</i>	Spartine de Townsend (groupe)
	Plantes ligneuses (arbres et arbustes)	<i>Acer negundo</i>
<i>Buddleja davidii</i>		Arbre aux papillons
<i>Cornus gr. alba</i>		Cornouiller blanc (groupe)
<i>Cornus sericea</i>		Cornouiller soyeux
<i>Lycium barbarum</i>		Lyciet commun
<i>Parthenocissus inserta</i>		Vigne-vierge commune
<i>Prunus serotina</i>		Cerisier tardif
<i>Pterocarya fraxinifolia</i>		Noyer du Caucase
<i>Rhododendron ponticum</i>		Rhododendron des parcs
<i>Rhus typhina</i>		Sumac Amarante
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	
<i>Rosa rugosa</i>	Rosier rugueux	

Sans constituer un enjeu majeur en agglomération, **les EEE peuvent y former un « pool », dont la dissémination pourrait finir par menacer des milieux plus préservés. De telles plantations sont donc exclues.**

Toutes informations et mises à jour concernant les EEE, végétales comme animales, peut être consultées sur le site du Centre de Ressource Espèces Exotiques Envahissantes, selon le lien suivant : <https://especes-exotiques-envahissantes.fr/>

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a également développé une documentation consultable selon le lien suivant : <https://www.ofb.gouv.fr/les-especes-exotiques-envahissantes>

<sup>3</sup> DUMONT, Q. (coord.), WATTERLOT, A., BUCHET, J., TOUSSAINT, B. & HAUGUEL, J.-C., 2020. - Plantes exotiques envahissantes des Hauts-de-France : 34 fiches de reconnaissance et d'aide à la gestion. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 156 p

## Chapitre 2 : Liste des essences préconisées

Telle que présentée dans le tableau ci-dessous, une liste des essences végétales préconisées dans ce cadre est annexée au règlement du présent PLU. Il n'est pas nécessaire de les utiliser toutes, mais plus la diversité des espèces plantées est grande, plus la diversité faunistique augmente.

Les essences figurant en caractère gras dans ce tableau constitueront la composante majeure des futures plantations, si requises :

- Mellifères pour la plupart, elles attirent de nombreux insectes et leurs prédateurs ;
- Baies et drupes constituent une ressource alimentaire majeure pour les oiseaux (entre autres) ;
- La densité du feuillage et le caractère épineux de certaines d'entre elles (aubépine et prunellier) garantissent une protection efficace pour de nombreuses espèces, notamment en période de reproduction. À titre d'exemple pour l'avifaune, des espèces comme la linotte mélodieuse et le chardonneret élégant, sont des espèces qui bénéficient de l'existence de haies au sein et aux marges d'un village.

Nom latin	Non français
<b>Arbustes et arbrisseaux</b>	
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre
<i>Carpinus betulus</i>	Charme (et Charmille)
<b><i>Cornus mas</i></b>	<b>Cornouiller mâle</b>
<b><i>Cornus sanguinea</i></b>	<b>Cornouiller sanguin</b>
<b><i>Corylus avellana</i></b>	<b>Noisetier</b>
<b><i>Cratægus lævigata</i></b>	<b>Aubépine à deux styles</b>
<b><i>Cratægus monogyne</i></b>	<b>Aubépine monogyne</b>
<i>Euonymus europæus</i>	Fusain d'Europe
<b><i>Ligustrum vulgare</i></b>	<b>Troène</b>
<b><i>Prunus mahaleb</i></b>	<b>Cerisier de Sainte-Lucie</b>
<b><i>Prunus spinosa</i></b>	<b>Prunellier</b>
<i>Rhamnus catharticus</i>	Nerprun purgatif
<b><i>Rosa canina</i></b>	<b>Rosier des chiens</b>
<b><i>Sambucus nigra</i></b>	<b>Sureau noir</b>
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre
<b><i>Viburnum lantana</i></b>	<b>Viorne mancienne</b>
<b><i>Viburnum opulus</i></b>	<b>Viorne obier</b>
<b>Arbres</b>	
<b><i>Acer pseudoplatanus</i></b>	<b>Érable sycomore</b>
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun
<b><i>Prunus avium</i></b>	<b>Merisier</b>
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
<i>Quercus petræa</i>	Chêne sessile
<b><i>Tilia species</i></b>	<b>Tilleuls</b>

À noter qu'en termes de composition, la plantation d'arbres est recommandée pour diversifier plus encore une haie : disposer d'une strate arbustive et arborée garantit une expression optimale de la biodiversité. Cependant, une haie arbustive "libre" reste également attractive pour la faune tant que les essences plantées produisent une ressource alimentaire abondante (arbres à baies notamment). Au-delà des essences à retenir, une plantation en double rang est souvent très intéressante à privilégier (schéma page suivante).

## TITRE 3 – RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

## **Chapitre 1 : Fiches conseils de l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine de l'Aisne**

**Fiche conseil \_ Cahier de recommandations architecturales  
dans les périmètres de protection des monuments historiques**

DRAC HDF - UNITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AISNE  
Hôtel du Petit St-Vincent – 1 Rue Saint-Martin – 02000 LAON

## CAHIERS DES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

### ÉMISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

#### SUR LE SECTEUR DE LA THIÉRACHE

Les constructions neuves d'architecture traditionnelle, pour une meilleure insertion, reprendront ces proportions ces notions de base de l'architecture traditionnelle locale.

#### Typologie

Les constructions projetées seront respectueuses de l'environnement et du patrimoine en s'inspirant des matériaux typologiques locaux, des formes, volumes, implantation, adaptation, rapport de proportion, matériaux et des couleurs localement employés dans l'architecture traditionnelle locale. Tout pastiche d'architecture étranger à la région est interdit.

#### Volumétrie

Les constructions devront être d'une simplicité de volume et d'une unité de conception. Il doit être évité tout décrochement superflu et non traditionnel (exemple : porche rentrant, cassure de toit,...).

#### Rapport de proportion :

Afin de diminuer l'importance des pignons, la largeur de ceux-ci devront être aussi réduite que possible et **ne pourront pas excéder 8,50 m de large, au profit de la longueur.**

**Les maisons traditionnelles sont de proportion rectangulaire, jamais inférieure à 1,5 fois à 2 fois la largeur** (ex : 8,50 x 12,75 m minimum en longueur de façade).

Les hauteurs des murs gouttereaux ne doivent pas engendrer un effet prédominant de la toiture incompatible avec les typologies architecturales locales.

**La hauteur de la façade doit être supérieure ou égale à la hauteur de la toiture.**

#### Implantation des constructions

Respecter les contraintes de l'organisation urbaine, tenir compte de l'implantation des bâtiments traditionnels existants, ne pas rompre la continuité du bâti.

Les dimensions des parcelles doivent permettre des implantations d'habitation typologique, avec garage accolé ou dans le même volume que l'habitation. Prévoir une largeur de parcelle sur rue suffisante.

Les constructions peuvent être implantées soit sur la limite séparative, à front de rue, à pignon sur rue, soit en observant la marge latérale de reculement qui doit être au moins égale à la demi-hauteur du bâtiment sans pouvoir être inférieure à 3 mètres sous la corniche.

#### Adaptation au sol

Le niveau du rez-de-chaussée (sol fini) doit être égal ou supérieur de + 0,20 m maximum, à la moyenne des niveaux du terrain naturel, pris à chaque angle de la construction.

La maison devra s'adapter à la déclivité naturelle du terrain, en évitant autant que possible l'usage du remblai ou du déblai qui devra se limiter au strict minimum. Les mouvements de terre créant un relief artificiel en surélévation par rapport au sol naturel ainsi que les déblais sont interdits.

DRAC HDF - UNITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AISNE  
Hôtel du Petit St-Vincent – 1 Rue Saint-Martin – 02000 LAON

### **Hauteur maximale des constructions**

La hauteur maximale des constructions ne peut excéder :

- un rez-de-chaussée plus un niveau de comble aménageable (R + combles),
- ou 8.50 mètres du terrain naturel au faîtage.

Les annexes n'excéderont pas une hauteur de 4 mètres mesurés depuis le sol naturel.

### **TOITURES ET LES COUVERTURES**

Les constructions seront recouvertes par une toiture à deux versants d'une inclinaison minimale de 40° à 45° (100%) sauf pour les annexes, les vérandas accolées à l'habitation ou les hangars. Les extensions d'aspect contemporain de conception innovante qui pourront être avec une toiture terrasse suivant les cas ou en zinc.

Les couvertures pourront être réalisées avec l'un des matériaux naturels typologique dominante dans la commune :

- en **ardoises** naturelles 22 x 32 cm ou synthétiques 24 x 40 cm, pose droite.
- en **verre** en vitrage verre clair, transparent
- en **plomb ou cuivre**
- soit en **zinc a joint debout**, exemple : Ets VW ZINC ou similaire
- soit en panneaux a joint debout, lisse, de teinte gris foncé, quartz, exemple : des Ets Privé modèle Styl-Inov ou Ets ARCELOR MITTAL modèle Mauka line T teinte macadam 6719 ou 6798 en version plane ou produits similaire.
- Soit en panneau de toiture aspect joint debout de type Maukatherm T iQ+ (panneau isolant), de teinte gris foncé ref : Macadam 6719 ou en brun rouge ref : Kupari 8804 ou similaire.
- **Soit sur des bâtiments d'époque de la reconstruction : des tuiles à côte à emboîtement petit moule à relief de 22/m2, ex : Monopole n°1 huguenot f à cornet (22/m<sup>2</sup>) des Ets Edilians teinte rouge flammé rustique ou similaire.**

Possible sous réserves sur des bâtiments annexes :

- soit en tôle ondulée avec une hauteur de côtes (ondes) de 0.18 cm à 2 cm maximum, exemple : des ETS ARCELOR MITTAL la Fréquence 13,76.18 épaisseur de teinte gris foncé 7015 ou similaire.
- soit en plaques de fibres-ciment de grande ondulation de teinte mat gris soutenu - exemple : Coloronde d'Eternit teinte noire graphite ral 7024 ou similaire.

La pose de tôle de type bac acier à nervures épaisses ou à côtes trapézoïdales, ou en produits synthétiques, ou d'imitation ne sont pas acceptées au regard de leur aspect non qualitatif et non traditionnel.

### **Lucarnes**

Les lucarnes seront de type charpentée (sans maçonnerie) :

- le plus fréquent à deux versants faisant saillie sur le devant, avec surplomb,
- ou en demi-cône avec surplomb.

La largeur des menuiseries ne devra pas excéder 0,70 m x 1,05 m. Elles seront alignées dans l'axe des ouvertures basses. Les montants de la lucarne charpentée sont d'une largeur comprise entre 13 et 15 cm. Les lucarnes charpentées sont placées au plus près de l'égout de toiture. Elles seront espacées d'au moins 5 m.

### **Châssis de toit**

Les châssis de toit doivent être de proportion verticale, rectangulaire, de dimensions adaptées aux versants de toiture et aux ouvertures inférieures. La superposition ou juxtaposition de châssis n'est pas acceptée.

- En façade principale ou sur rue, ils sont limités à une dimension de 55 x 78 cm sans, 55 x 98 cm ou suivant les cas possible en 78 x 98 cm de haut au maximum.
- En façade arrière, non visible de l'espace public, ils sont de dimensions 55 x 78 cm, 55 x 98, 78 x 98 cm sans excéder 78 x 118 cm de haut.

Les châssis de toit doivent être en pose verticale, encastrée au nu de la couverture, sans débord, axés avec les ouvertures.  
Prescriptions Architecturales – ABF  
UDAP de l'Aisne – 2024

## DRAC HDF - UNITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AISNE

Hôtel du Petit St-Vincent – 1 Rue Saint-Martin – 02000 LAON

tures de la façade (ou les trumeaux entre ouvertures), situés dans la moitié inférieure du rampant et de finition extérieure gris foncé.

Les volets roulants et coffres extérieurs ne sont pas autorisés. Une isolation/occultation solaire de type store intérieur ou bien un film solaire peut-être prévu, de teinte sombre. Afin de compléter l'isolation, il peut être installé un vitrage confort ou en triple vitrage pour une bonne isolation thermique et acoustique.

La dimension et le mauvais rapport de proportion des châssis de toit de 1,14 m x 1,18 m n'est pas accepté.

### **Souches de cheminée**

La souche de cheminée est la transposition architecturale de l'histoire de la construction sociale autour du foyer. Cet élément symbolique fort, souvent motif à ornementation, participe à la structure et à la silhouette d'un immeuble. Elle doit être conservée et restaurée dans son état d'origine dans la mesure du possible.

La sortie de toit ou souche de cheminée doit être soit maçonnée en brique rouge de pays, soit réalisé avec une sortie de toit des Ets Poujoulat de type Tradinov de section carré de 40 cm au minimum ou rectangulaire d'aspect briquette rouge.

Les sorties en tube circulaire, ou de type inox ne sont pas autorisés. Ils doivent être habillés.

### **Panneau photovoltaïque**

- De manière générale, tous les équipements techniques, comme les panneaux solaires, ne doivent pas être visibles du domaine ouvert à l'usage du public (rue, voie, chemins, sentier, place, etc), afin de préserver le contexte urbain, paysager et patrimonial des lieux.

- Il est demandé, dans la servitude d'un monument historique ou dans un village patrimonial de bonne qualité paysagère, d'étudier l'installation de ces équipements techniques, à implanter horizontalement dans les cours et jardins, au plus près du sol naturel, sur des bacs de fixation spécifique lesté, le tout ne doit pas dépasser les 1,00 m de haut et surtout ne doit pas être visible du domaine ouvert à l'usage du public et accompagné d'une haie vive pour masquer les équipements ou bien de les implanter sur un bâtiment annexe existant et non visible.

- Les panneaux doivent être impérativement posés sur des annexes, sur la totalité du versant ou situés sur une bande horizontale sur la partie inférieure du rampant de toiture, le plus près de l'égout. Les panneaux posés sur la totalité du versant suivant la dimension sur couvertures existantes seront si besoin recoupé (donc non actifs), pour recouvrir entièrement le versant de toiture existant, sans création de bordures comme le prévoit le projet.

- Les panneaux, cellules, cadres, bordures, bus-bar, trame de fond, barres omnibus, devront être entièrement noirs dits « (full black) » sur des couvertures en ardoise ou posés au sol et brun-rouge sur des couvertures en tuiles rouges. Ils devront être traités en verre trempé anti-reflet, afin d'assurer un aspect mat des panneaux. Il ne doit pas y avoir d'effet à facette ou à quadrillage, de nids d'abeilles ou de lignes argentées apparentes (barres omnibus), de cadre anodisé blanc ou de fixations claires.

DRAC HDF - UNITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L' AISNE  
Hôtel du Petit St-Vincent – 1 Rue Saint-Martin – 02000 LAON

## LES FAÇADES

Afin d'animer les façades, celles-ci doivent s'ornementer de modénatures traditionnelles.

### Appuis de fenêtres

Les appuis de fenêtre seront réalisés en brique, en pierre calcaire naturelle de pays (pas d'imitation).

### Bandeaux - corniches

Il sera prévu une corniche en brique rouge de pays ou en pierre calcaire naturelle à l'égout du toit suivant la typologie locale. Cette corniche sur un bâti pavillonnaire pourra être en quart de rond et doucine, triangle droit ou légèrement bombé ou simplement chanfreinée.

Afin d'animer les façades principales, il peut être demandé de réaliser un bandeau plat filant au niveau du plancher d'étage légèrement saillant en brique rouge de pays ou en pierre calcaire naturelle ou en enduit brun lissé suivant les cas. Ce bandeau ne sera pas retourné sur les pignons.

### Encadrements de baies

Des modénatures traditionnelles doivent être réalisées : encadrement de baie, linteaux, appuis, soubassements.

Les encadrements de baies et tableaux peuvent être réalisés en brique rouge de pays ou en pierre de taille calcaire naturelle de pays appareillés, ou en duit, sans saillie, sans surépaisseur suivant la typologie locale.

### Soubassement

Afin de protéger les parties inférieures des façades, un soubassement saillant ou non en brique peut être réalisé.

Les antennes paraboliques ou équipement techniques, pompes à chaleur, climatiseur, sont disposées de manière à ce qu'elles ne soient pas visibles de la voie publique. Elles seront de dimension modeste et de teinte foncé.

## LES PAREMENTS EXTÉRIEURS

Les différents murs des constructions doivent présenter un aspect et une couleur en respect avec la typologie locale et les couleurs dominantes des constructions traditionnelles.

Soit réalisé en :

- Maçonnerie de **brique pleine de teinte brun-rouge nuancé flammée, de type moulés mains**, à faces irrégulières et arêtes adoucies. Pose réalisé à paneresses et boutisses.

Le mortier de rejointoiement doit être à base de chaux hydraulique naturelle 3,5NHL, sans ciment et de teinte brun-roux.

- Bardage en bois naturel sur certaines parties de façades possible. Pas de produits d'imitations.

### Murs composés suivant la typologie de la commune (présente dans le bâti ancien)

La brique est parfois associée à la pierre naturelle locale, formant bandeaux, chaînes d'angle, encadrements de baies, harpés ou non, seuil. L'emploi de fausse pierre ou plaquette de parement d'imitation ne sont pas autorisés.

### Murs en brique

La maçonnerie devra être réalisée en briques pleines rouges de pays, de type moulée main (à faces irrégulières et arêtes adoucies), « montées » à paneresses et boutisses (un rang panerresse brique avec sa

Prescriptions Architecturales – ABF  
UDAP de l'Aisne – 2024

DRAC HDF - UNITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AISNE  
Hôtel du Petit St-Vincent – 1 Rue Saint-Martin – 02000 LAON  
face la plus longue et un rang boutisse, face courte). Le choix des briques doit être de même aspect, dimension, couleur, des briques existantes de l'habitation et en respect avec les parements traditionnels anciens de la commune.

Les joints seront réalisés avec de la chaux naturelle pure en 2 ou 3,5 NHL et un sable fin de rivière 0,2 et l'adjonction d'un sable à lapin très roux pour teinter le joint (et surtout sans ajout de ciment) .  
Les joints seront remplis au nu de la brique, plein, recoupé et brossé. Les joints doivent être de teinte brun-roux à l'identique de la teinte ancienne du sable à lapin présent en fond de parement.

Exemple de couleur des joints avec des produits formulés adaptés à ce type parement (A commandé) :  
Des Ets SAINT-ASTIER en produit Chaux Coloré de teinte réalisé avec un mélange de ( 50% de n°396 + 50% de n°236), ou en n°396.  
ou Ets PAREXLANKO dans la gamme Patrimoine chaux naturelle en produit Parexal teinté n°084  
ou des Ets WEBER dans la gamme Georges Weber (sac blanc) produit "Parement Grain Fin" coloré, ref n°319 terre brulée ou n°312 terre orangée,  
ou des Ets PRB dans la gamme « Belle Epoque » n°933 Tenere ou similaire.

Les joints blanc, jaune, gris ou dit "ton pierre" sont trop criards et éloignés des couleurs d'origine des mortiers traditionnels. Ils ne sont pas acceptés.  
Les joints doivent s'effacer au bénéfice du parement en brique rouge.  
Il est fortement déconseillé d'utiliser sur un bâti traditionnel ancien, l'emploi ou l'ajout de ciment (chaux artificielle (Z) ou ciment blanc ou gris).

### **Murs enduits ou en moellons naturel**

Les mortiers doivent être réalisés à la chaux hydraulique naturelle pure en 2 ou 3,5 NHL et additionnée de sables 0.2 et de sablon roux, en finition grattée fin.  
Le mortier peut aussi être réalisé sous réserve avec un mortier prêt à l'emploi spécifique "Patrimoine" adapté aux matériaux perméable du bâti ancien.

Exemple de couleur des joints avec des produits formulés adaptés à ce type parement sous réserves de la localisation des travaux (A commandé) :  
des Ets SAINT-ASTIER, produits « Chaux Coloré » n°450 ocre rompu, n°366 beige, n°579 beige soutenu,  
ou des Ets PAREX gamme patrimoine produit « PAREXAL ou PARELUMIERE » de couleur ref n°106 ou 084

ou des ETS Weber de la gamme patrimoine Georges.Werber (sac blanc), produit « PAREMENT GRAIN FIN » coloré de couleur n°215 ocre rompu, 012 brun, 013 brun soutenu.  
ou des Ets PRB produit « BELLE EPOQUE » enduit coloré à base de chaux naturelle n°901 Berry ou similaire.

Les enduits dits « ton pierre », ou de couleur dans la gamme des jaunes, blancs ou trop clair, ou produit d'imitation pierre ne sont pas acceptés.

Dans un bourg à dominance brique seul les teintes soutenu brun seront prescrit.

Les ouvertures sur du bâti neuf enduit doivent être soulignées par un linteau ou avec un bandeau lissé autour de la baie, traité avec le même enduit, en finition lissée, taloché, d'une largeur d'environ 10 à 15 cm, afin d'animer les façades.

DRAC HDF - UNITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AISNE  
Hôtel du Petit St-Vincent – 1 Rue Saint-Martin – 02000 LAON

**Rejointoiement sur moellons pierre**

Le rejointoiement sera très largement beurré, rempli dit enduit à pierre vue (montrant un minimum de pierre en surface), sans creux ou retrait en surface.

Les mêmes teintes et produits ci-dessus sont prescrit sur le rejointoiement des parements en pierre.

Les façades contemporaines peuvent être traitées partiellement avec un autre matériau naturel et de qualité (zinc, cuivre, ardoise, brique de pays ou en bardage en bois naturel, acier corten).

Les bois seront bruts ou simplement rabotés. Ils devront être laissés grisé naturellement avec le temps, sans lasure colorante.

**Torchis et pans de bois**

Ces constructions sont très spécifiques et toute intervention de travaux sur ce bâti doit être réalisé avec des artisans qualifiés. Il est conseillé de prendre l'attache d'un charpentier afin d'obtenir les conseils les plus adaptés à ce bâti. Un maçon n'aura pas les bonnes connaissances requises pour travailler sur ce bâti.

Les dispositions d'origine doivent être conservées et restaurées.

Le torchis peut être réutilisé, remouillé et reposé.

L'emploi de torchis en complément devra être de même aspect, composition et couleur que celui d'origine, exemple: des Ets Dewulf, torchis à sec ou humide en big bag ou en sac.

Il pourra recevoir un badigeon de chaux naturel 2 NHL de teinte beige, terre de sienne ou un bardage bois naturel à laisser grisé avec le temps. Sans application de lasure ou de colorant venant foncé le bois. Conseillé une huile pour bois incolore.

**Sont interdits :**

Les motifs fantaisistes formant un relief et les faux joints.

Les enduits dans la gamme de couleurs des blancs, jaune, ou dit ton pierre, ou rose, ou non traditionnel.

La mise en peinture des façades pierre ou de murs en brique.

Les bardages en tôle sur les habitations.

Les plaques béton.

Les matériaux précaire, synthétiques, plastiques, résines ou non qualitatifs.

Les briques jaunes, ocre, ou non traditionnelles

Les produits d'imitations.

Les matériaux destinés à être recouverts ou tous les matériaux et produits d'imitation...

**LES GARAGES ET BÂTIMENTS ANNEXES**

Les garages peuvent être **inclus dans le volume de l'habitation, accolés ou séparés de la construction principale.**

Les couvertures seront à deux pentes symétriques.

Les façades des pignons et annexes pourront être traitées en bardage de bois naturel, posés à clin ou posés verticalement à couvre-joints mince.

Les annexes (garages, petits édifices, abris) pourront être traités en bardage de bois naturel.

Pour les garages seront interdits : Le mouvement de terre dommageable occasionné par un accès garage en sous-sol, butte de terre ou décaissement, toiture mono-pente ou les garages constitués de plaques de ciment, ou couvert en tôle bac acier à nervures trapézoïdale ou produits d'imitations ne sont pas acceptés.

DRAC HDF - UNITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AINES  
Hôtel du Petit St-Vincent – 1 Rue Saint-Martin – 02000 LAON  
**LES PERCEMENTS**

Dans la tradition architecturale, seules les menuiseries des annexes (bâtiment, grange) étaient laissés de couleur bois. Les menuiseries sur les habitations étaient-elles toujours peintes, pour une meilleure protection des bois et était coloré afin de l'identifier et d'animer la façade, la qualifiée et lui donner de la présence.

Les façades principales devront être constituées de fenêtres identiques, pouvant laisser place sur la façade arrière à des ouvertures plus généreuses.

#### Perçements des façades

Les ouvertures créées devront être rectangulaires et verticales, de **1,5 fois à 2 fois plus hautes que larges** (exemple 0,80 x 1,15 m ou 0,90 x 1,35 m ou 1,00 x 1,45 m, porte-fenêtre 1,20 x 2,15 m).

Les baies vitrées non visibles depuis l'espace public doivent être à trois ou quatre vantaux ou trois ou quatre carreaux verticaux suivant leur largeur (aspect atelier).

#### Aspect

Les dessins adoptés pour les menuiseries des fenêtres et de tous les vitrages, les dessins des portes ont une grande répercussion sur la physionomie d'un immeuble, sur l'unité de son architecture.

#### Fenêtres

Les menuiseries respecteront les mêmes dispositions d'origine du bâtiment, à savoir même matériau, coupe de profils des pièces et finesse des bois, clairs de vitrage rectangulaire identique, mise en peinture de couleur traditionnelle locale.

Les fenêtres et portes fenêtres devront être en bois naturel. Elles seront partitionnées par des petits carreaux de proportion rectangulaire, oblongs, plus hauts que larges, divisés avec des petits bois chanfreinés collés à l'extérieur au vitrage. La pièce d'appuis et le jet d'eau doivent être arrondis.

Il peut être étudié, suivant les cas et sous réserve d'un dossier présentant un devis précis sur l'aspect de finition, la pose de fenêtres (uniquement) peuvent être admises en plastique (P.V.C.) de type « plaxé et veiné » et sous réserves qu'elles soient de haute qualité avec des profils fins moulurés ou chanfreinés, et présenter un aspect mât veiné (aspect fibre du bois) et d'une couleur traditionnelle (vert, bleu, gris-vert-

gris-bleu, bordeaux). Le plastique (P.V.C.) lisse, standard, non structuré ou blanc ou imitation bois, chêne doré ne sont pas acceptées.

La pose en rénovation des menuiseries n'est pas acceptée, le bâti devant être intégré au maximum dans les maçonneries comme actuellement. Sinon cela modifie l'aspect, épaissit les largeurs des menuiseries et diminue le clair de vitrage et donc l'éclaircissement des pièces à vivre.

Les baies vitrées uniquement créées sur les façades arrières et non visibles doivent être à trois ou quatre vantaux ou quatre carreaux verticaux (aspect verrière).

DRAC HDF - UNITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AISNE  
Hôtel du Petit St-Vincent – 1 Rue Saint-Martin – 02000 LAON

### Portes d'entrées

Les portes d'entrée **seront en bois naturel**, soit pleines, soit de type vitré 4 carreaux séparés par des petits bois extérieur et intérieur, avec une imposte ou non. Le vitrage en demi-cercle ou demi-agrume, ou courbe, ou chapeau de gendarme ou effet de mode n'est pas autorisé. Les portes tierces sont prosrites.

La porte de garage doit être pleine, réalisée en bois naturel peint ou en aluminium à parois lisses, à lames verticales. Elle doit être de teinte foncée traditionnelle. Ne sont pas acceptés les parties vitrées, les motifs, décors à cassettes divisant la porte en petits rectangles.

### Couleurs des menuiseries

**Les menuiseries** (fenêtres, portes, volets) doivent être dans une couleur traditionnelle locale en contraste avec la couleur dominante des façades minérales, exemple : tabacs (ral 7002, 7034), vert (ral 6002, 6005, 6007, 6011, 6013, 6020), bleu foncé (ral 5003, 5013) gris-bleuté (ral 5014, 5024), bordeaux (ral 3004, 3005, 3011). Sont interdits les tons, bois lasuré, chène doré, le blanc, les teintes claires, trop agressives dans le paysage environnemental, ou effet de mode ou non de couleur traditionnelle locale.

**Les volets traditionnels** existants participant à l'animation de la façade, et doivent être conservés et remis en état ou remplacés à l'identique et peint.

### Volets battants obligatoires

**Des volets en bois naturel** seront posés sur toutes les façades, du type battant, pleins à cadre et panneaux, persiennes à la française ou persiennes au tiers supérieur. Les volets seront pleins à lames debout, sans écharpe de contreventement (plus communément appelée « Z »), ou pleins à lames droites avec barres droites.

### Volets roulants autorisés uniquement sur du bâti neuf en dehors du centre ancien

En complément des volets battants traditionnels, il est possible de mettre des volets roulants aluminium qui ne sont tolérés que dans la mesure où les caissons ne soient pas visibles à l'extérieur et que l'ensemble soit de couleur traditionnelle, exemples : vert foncé, bordeaux, gris-vert, gris-bleu.

Les coffrets de volets roulants ne doivent pas être posés, en rénovation, ou en applique sur la façade ou sous les linteaux, mais placés derrière les linteaux de baie, encastrés dans l'épaisseur de l'isolation, à l'intérieur de l'habitation ou incorporés dans la maçonnerie. Aucune partie pleine ne doit apparaître à l'extérieur, en façade, au-dessus de l'ouvrant, modifiant l'aspect extérieur des façades et diminuant les surfaces vitrées d'éclairage des pièces intérieures du logis.

Ils ne doivent pas déborder sur l'espace occupé actuellement par les croisées.

Les guides sont fixés en fond de tableau, le long de la menuiserie, et en aucun cas au nu de la façade. Si ces dispositions ne peuvent être réalisées, alors les volets roulants seront supprimés.

## VÉRANDAS

La création de vérandas peut être autorisée sur les **façades arrières**.

Elles ne seront pas autorisées coté voirie.

Une véranda doit être créée dans l'esprit d'une serre totalement vitrée en prolongement d'un séjour, dessiner dans la verticalité, en respect avec le volume de l'habitation. C'est un volume transparent, discret, dont les parois sont en verre jusqu'au sol.

Sur une façade (mur gouttereau) la longueur de la véranda ne doit pas excéder les 2/5 de la longueur de la façade et ne dépassera pas la moitié de la largeur du pignon, en profondeur. Cela parce qu'il s'agit d'un élément rapporté, annexe et secondaire.

Prescriptions Architecturales – ABF  
UDAP de l'Aisne – 2024

DRAC HDF - UNITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L' AISNE  
Hôtel du Petit St-Vincent – 1 Rue Saint-Martin – 02000 LAON

Une véranda est avant tout un espace de transition entre la maison et la nature qui ne doit pas rivaliser en taille avec les volumes existants. La véranda se présente avec prétention au lieu de se faire discrète.

La toiture sera à deux pentes symétrique (sans cassure de toit). On aura soin de ne pas compliquer les formes. Pour ce faire, le volume viendra se caler sur l'existant sans le contrarier.

Sur un pavillon récent à faible hauteur de façade, la véranda sera conçue de manière moderne avec une toiture plate, invisible, dissimulée derrière une corniche acrotère.

La couverture de la véranda sera réalisée en ardoise 22 x 32 cm ou 24 x 40 cm, zinc, verre clair ou en panneaux sandwich de teinte gris foncé, afin d'insérer plus facilement le projet dans l'environnement construit de bonne qualité.

Les montants verticaux des baies fixes ou mobiles auront une largeur régulière et égale sur toutes les façades, comprise entre 0,40 m et 0,90m mètre de large maximum et chaque élément de clair de vitrage aura une proportion très verticale (1 x 2). Les clairs de vitrages créés devront être rectangulaires et verticaux, 2 fois plus haut que large, au minimum (exemple : 0,90 x 2,00 m ). Pour cela il vous est possible de rajouter un petit bois verticale central au milieu des baies, afin de respecter le dessin de proportion (aspect verrière d'atelier) et l'alignement des chevrons de la toiture avec les montants des façades.

**Les ossatures seront fines** et utiliseront l'un de ces matériaux : fer, profilé aluminium sablé avec uniquement des profils fins. La forme générale devra rester très sobre et privilégier la transparence. Les soubassements sont à éviter ou à limiter à 0,40m.

Les couleurs foncées suivantes peuvent être utilisées, exemple : gris (RAL 7009, 7010, 7039), bleu (RAL 5003, 5008, 5011) , bordeaux (RAL 3004, 3005), vert foncé (RAL 6005, 6007, 6009, 6020). Sont interdits les tons, bois, marron et le blanc et les teintes claires.

## PISCINES

La piscine doit être totalement enterrée, implantée à l'arrière de l'habitation et non visible depuis les espaces publics.

Les bassins, liner, coques doivent être de couleur vert, gris et la margelle doit être de tonalité brun, beige foncé.

La piscine doit être dissimulée par rapport aux parties du terrain visible depuis l'espace public par une haie d'arbustes d'essences locales. Elle peut être formée d'un mélange panaché, par exemples : Aubépine, buis, charme, cornouiller mâle, cornouiller sanguin, érable champêtre fusain d'europe, genêt, houx, lilas,

noisetier, orne, saule, sureau, troène commun, viorne lantana, céanothe, cotoneaster, gardenia, forsythia, à l'exclusion des thuyas et cupressus.

Les abris de piscine ainsi que les clôtures ou garde-corps en élévation ne sont pas autorisés. La sécurité devra être assurée par un système discret, posé au nu de la piscine, exemple: bâche à barres ou rideau de sécurité de teinte foncée, grise ou vert (le ton blanc ou beige n'est pas accepté) ou assuré avec un système d'alarme au ras du sol.

Prescriptions Architecturales – ABF  
UDAP de l'Aisne – 2024

DRAC HDF - UNITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AISNE  
Hôtel du Petit St-Vincent – 1 Rue Saint-Martin – 02000 LAON

## ABRIS DE JARDIN

Afin de ne pas miter le paysage, la construction ne devra pas être implantée isolément sur le terrain.

Elle devra être en limite mitoyenne latérale de propriété ou fond de parcelle.  
Elle devra être dissimulée par rapport aux parties du terrain visible depuis l'espace public par des plantations d'essences locale de 2,00 m de hauteur : haies, arbustes ou plantes grimpances.

L'abri doit être de proportion rectangulaire affirmé, jamais inférieure de 1,5 fois la largeur (ex : 3,50 x 5,25 minimum en longueur de façade).

La toiture sera à deux pentes et le faîtage parallèle au plus grand côté.  
La couverture sera à deux pentes symétrique avec un minimum de 25° et réalisée en ardoises naturelles ou artificielles ou en zinc.

Les façades de l'abri de jardin pourront être habillées de bardage bois naturel, posé en clins, ou vertical à couvre joints, ou verticale à rainures et languettes. Les bois pourront être bruts ou simplement rabotés. Ils devront être traités dans une teinte naturelle, laissé brut ou traité autoclave, sans lasure colorante.  
Pas de produits d'imitation.

## LES CLOTURES

Les clôtures sont la première représentation de l'habitation sur la rue, elles ont un impact visuel fort sur l'espace urbain. Elles délimitent l'espace privé de l'espace public et participent pleinement à l'ambiance de la rue, elles permettent l'intégration en créant un lien qui unit la maison à son environnement proche. Une clôture doit préserver une harmonie, une cohérence, un aspect unitaire à l'ensemble d'un quartier.

Les différents éléments qui constitueront la clôture (muret, barreaudage, piliers, portail,...) doivent être alignés en hauteur de façon à ce que leur partie supérieure forme une ligne droite en suivant la pente du terrain naturel, sans décrochement ou effet d'escalier. L'ensemble de la clôture ne doit pas dépasser les 1,50 m en hauteur.

### Dispositions applicables en bordures de voies :

Les clôtures sur voie publique doivent respecter les mêmes dispositions typologiques locales, même hauteur, matériaux, teintes localement employées dans le bâti ancien.  
Les murs de clôtures ancien traditionnels doivent être conservés et restaurés à l'identique.

Les clôtures seront obligatoirement constituées :

- **soit d'une haie vives fleuries ou taillées** doublées ou non d'un grillage simple torsion à mailles torsadées vert sur poteaux métalliques.  
La hauteur de la clôture sera de 1,20 m à 1,60 m maximum.
- soit d'un muret en brique pleine rouge de pays d'une hauteur de 0,80 m minimum surmonté d'une grille métallique à barreaudage verticale de teinte foncé.

### Dispositions applicables en limites séparatives et fond de parcelle :

Les clôtures seront obligatoirement **constituées d'une haie vive fleurie ou taillée** doublée ou non d'un grillage simple torsion à mailles torsadées vert sur poteaux métalliques.  
La hauteur de la clôture sera de 1,50 m au minimum.

Prescriptions Architecturales – ABF  
UDAP de l'Aisne – 2024

DRAC HDF - UNITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AISNE  
Hôtel du Petit St-Vincent – 1 Rue Saint-Martin – 02000 LAON

Sont interdits :

le grillage en treillis soudés, en panneau rigide, les éléments en plastique (P.V.C) ou les produits d'imitations. Les clôtures en matériaux précaire ou non artisanal, en fausses pierres ou brique, pierres bosselées, en plaques de béton ou en produits synthétiques.

#### Portails

Le portail est implanté dans le même alignement de la clôture en limite de propriété, sans retrait d'alignement. Pour paliers aux raisons de sécurité, le portail peut être accompagné d'un dispositif d'ouverture automatique à télécommande à distance.

Le portail d'une largeur maximum de 3,50 m et éventuellement le (les) portillon(s) doivent être en bois naturel peint à lames verticales, ou en fer forgé ou en aluminium de type plein à lames verticales ou en métal à barreaux en partie supérieur (avec ou sans tôle de festonnage) et pleins en partie basse ou à lames verticales. Ils doivent être alignés à la même hauteur que la clôture.

Ils doivent être dépourvus de tout décor superflu de type volutes, godrons, etc.

La partie supérieure devra être horizontale.

Les matériaux synthétiques ou en plastique (P.V.C.) ne sont pas acceptés.

Ils seront supportés par des poteaux métalliques dissimulé dans la haie ou par des piliers brique rouge de pays d'une section massive carré de 40 cm minimum.

Les éléments de clôture ou le portail doivent être dans l'une des teintes soutenues de base suivante : tabacs (RAL 7002, 7034, 7009), bleu (RAL 5003, 5011, 5013), bordeaux (RAL 3004, 3005), vert (RAL 6005, 6007, 6009, 6020), ou noir. Ne sont pas acceptés les couleurs : lasuré, imitation bois, blanc, blanc cassé et les teintes claires ou criardes, trop agressives dans le paysage environnemental, ou effet de mode et non de couleur traditionnelle locale.

#### Plantations

Des plantations d'arbres d'essences locales ou une haie vive taillée en limite de propriété, sur tout le pourtour de la parcelle est indispensable ainsi que des arbustes ou des haies seront obligatoirement prévus de manière à insérer les maisons dans l'environnement naturel et en améliorer la présentation générale du lotissement.

La plantation d'arbres fruitiers d'essences locales est encouragée.

L'emploi de thuyas est exclu.

#### Haies

Les haies peuvent être des quatre types suivant leur hauteur et leur aspect :

- Haies fleuries de faible développement (couleur changeante suivant les saisons).
- Haies persistantes ou épineuses (résistant bien à l'effraction).
- Haies brise vent caduc (conseillé pour les parcelles exposées au nord).
- Haies d'espèces mélangées sur deux rangs.

-

- Les haies doivent être constituées d'essences locales indicatives suivantes :

**Haie basse** de moins de un mètre de haut :

Buis, charmille, érable champêtre, fusain d'europe, troène.

**Haie moyenne** entre 1 et 2 m de haut :

Prescriptions Architecturales – ABF  
UDAP de l'Aisne – 2024

DRAC HDF - UNITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AISNE  
Hôtel du Petit St-Vincent – 1 Rue Saint-Martin – 02000 LAON

Buis charme, cornouiller mâle, cornouiller sanguin, érable champêtre fusain d'europe, genêt d'Espagne, houx, lilas, noisetier, orne, saule, sureau, troène ; viorne lantana.

**Haie haute** supérieure à 2 m :

Amelanchier, aulne cordé, baguenaudier, berberis, corette, cotoneaster franchette/lactea, deutzia, groseiller sanguin, hibiscus, if, laurier du caucase, lautier tin, lonicera nitida, lonicera tatarica, pommier à fleurs, pyracantha, rosier arbustif, seringat, symphorine, spirée de printemps, viorne opulus, weigelia.

**Haie haute** (brise-vent)

Bouleau, cerisier, châtaignier, marronnier, noyer,  
Charme, chêne chevelu, chêne sessile, frêne commun, noisetier  
Hêtre, érable champêtre, érable sycomore, pommier sauvage,  
Merisier, tilleul, orme champêtre, poirier commun, robinier faux acacia.

**STATIONNEMENT**

Le stationnement sera de préférence traité en pavé de grès, sol stabilisé brun, gravillons de teinte foncé, en béton désactivé brun, béton clouté à l'exclusion du bitume.

**CONSEILS**

Le demandeur peut prendre conseil en amont auprès du **CAUE de l'Aisne** et recevoir des conseils architecturaux sur la conception de son projet et étudier les démarches et les possibilités d'amélioration et de mise au point du projet architectural avant d'être proposé à l'UDAP.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Aisne -

34, rue Serrurier - 02000 LAON - Tél. 03.23.79.00.03.

Ce conseil ne présume pas de l'avis de l'ABF, et ce n'est pas une autorisation, cela reste un conseil.

**LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Pour une restauration de qualité, la Fondation du Patrimoine pourrait vous aider financièrement, sous réserve de l'obtention d'un Label. Je vous invite à contacter la Fondation du Patrimoine de Picardie (à Compiègne) pour toutes informations complémentaires, au 03 44 09 10 64 - site internet : <https://www.fondation-patrimoine.org> ou par messagerie: [picardie@fondation-patrimoine.org](mailto:picardie@fondation-patrimoine.org) ;

DRAC HDF - UNITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AISNE  
Hôtel du Petit St-Vincent – 1 Rue Saint-Martin – 02000 LAON

## QUEL DOSSIER POUR QUELS TRAVAUX ?

Pour faire simple, tous travaux modifiant les façades ou les espaces protégés aux abords du monument historique protégé au titre du code du patrimoine sont soumis à l'avis de ABF.

Une demande d'autorisation suivant le type de travaux est à faire en mairie :

Voici un petit rappel succinct pouvant vous aider dans la compréhension des différentes demandes d'autorisation à effectuer au titre du code de l'urbanisme :

**Déclaration Préalable** pour toutes modifications extérieures, par exemple : la pose d'une poche d'eau ou citerne incendie, un columbarium, aménagement, accès et création d'une rampe pmr, chantier d'insertion, de ravalement de façade, travaux de couverture, pose d'un enduit ou rejointoiement des parements, mise en peinture des façades, mise en peinture des menuiseries, changement des menuiseries, pose d'un châssis de toit, pose de mobilier urbain corbeille, banc, panneau signalétique, poste de transformation, pose de lampadaire, pose d'une enseigne commerciale, réfection de couverture, abri de jardin, clôture, portails, véranda, auvent, déboisement et coupe d'abatage d'arbres, antennes radio, panneaux solaires, piscine, terrasse, pose de bloc climatisation ou pompe à chaleur, de cheminée extérieure même en tubage inox, pose de caméra de surveillance, etc...

Il n'y a pas de dérogation pour des travaux « dit à l'identique ». Une demande d'autorisation en mairie est toujours à faire.

Les communes, mairies, collectivités sont également soumises aux demandes d'autorisation au titre du code de l'urbanisme et au regard du code du patrimoine.

**Permis d'aménager** pour division de parcelle, création ou aménagement de voirie ou modification, de stationnement, d'aire de jeux, création d'un terrain multi-sport, création d'un espace public, d'une voirie, etc.

**Autorisation préalable** (soumis au code de l'environnement) nécessitant toujours un avis de l'ABF, pour la pose d'enseignes et de dispositifs publicitaires avec RLP et en abords MH.

**Autorisation spéciale de l'ABF** pour : travaux divers non soumis à une autre législation, ligne électrique, coupe et abatages d'arbres hors code de l'urbanisme...

### Pour les mairies :

Toute demande de subvention au titre de la DETR doit au préalable faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation de travaux au titre du code de l'urbanisme.

L'avis qui sera rendu par l'ABF sur le dossier d'urbanisme sera à fournir aux services de la Préfecture pour la demande de subvention.

**Fiche conseil \_ Clôtures**

DIRECTION  
RÉGIONALE des  
AFFAIRES  
CULTURELLES  
des  
HAUTS DE FRANCE

Unité  
Départementale  
Architecture  
Patrimoine de l'Aisne

Hôtel du Petit St-  
Vincent  
1 Rue Saint-Martin  
02000 LAON

Tél. 03.23.23.53.54

## PORTAILS et PORTILLONS

# A

- ❑ Les portails et portillons doivent être **alignés sur la limite de propriété, de même hauteur que l'ensemble de la clôture, sans retrait, sans décrochement ou effet d'escalier.**
- ❑ **Les piliers maçonnés sont au minimum de 0,40m de section** et sont traités soit en pierre de taille calcaire naturel, à parement lisse, soit en maçonnerie enduite de teinte beige foncé, soit en brique rouge de pays de type moulée main adaptés aux traditions architecturales locales.



- ❑ Les portails et portillons doivent être en bois naturel de type plein à lames verticales ou en métal à barreaudage verticales en partie supérieure et plein en partie basse, de même hauteur que la clôture. Ils doivent être dépourvus de tout décor superflu de type volutes, godrons, dorure, etc.... La partie supérieure devra être horizontale. Toute pose d'éléments de clôture en plastique (P.V.C.) ou produits d'imitations ne sont pas acceptés.
- ❑ L'ensemble de la clôture ne doit pas dépasser une hauteur de 1,60m en création ou elle doit s'accorder avec l'architecture typologique de la commune.



- ❑ les éléments de clôture doivent être **de couleurs foncé traditionnelles locales**, exemple : gris coloré (ral 7009, 7031), bleu (ral 5001, 5003, 5011, 5013), rouge lie de vin (ral 3004, 3005, 3011), vert foncé (ral 6005, 6007, 6009, 6020), ou noir.
- ❑ Ne sont pas autorisés le plastique (PVC), les tons, bois lasuré, marron, le blanc ainsi que les teintes claires trop agressives, ou effet de mode ou non de couleur traditionnelle locale.



2024

**DIRECTION  
RÉGIONALE des  
AFFAIRES  
CULTURELLES  
des  
HAUTS DE FRANCE**

**Unité  
Départementale  
Architecture  
Patrimoine de l'Aisne**

Hôtel du Petit St-Vincent  
1 Rue Saint-Martin  
02000 LAON

Tél. 03.23.23.53.54

## CLOTURES MINÉRALES

Disposition uniquement possible, si la typologie locales le permet.

Les clôtures sont un élément obligatoires, essentiel et indissociable d'une construction neuve. Elles composent l'espace urbain. Elle sont la première représentation de l'habitation sur la rue, elles ont un impact visuel fort sur l'espace urbain. Elles délimitent l'espace privé de l'espace public et participent pleinement à l'ambiance de la rue.

Les différents éléments qui constitueront la clôture (mur, piliers, portail, portillon) doivent être d'une hauteur maximum de 1,60 m ou en respect avec les hauteurs dominante localement sur les murs anciens et épouser la pente du terrain naturel. Ils sont alignés en hauteur de façon à ce que leur partie supérieure forme une ligne horizontale, sans décrochement ou effet d'escalier. Le portail doit être droit dans le même alignement que la clôture, en limite de propriété, sans retrait, et sans décrochement.

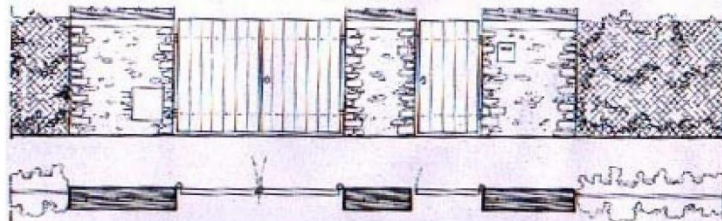


Pour entourer les parcelles au centre des bourgs ou agglomérations. Les portes charretières seront de même hauteur que les piliers et murs, l'ensemble devant être traité dans la continuité.

Les murs sont soit réalisées en respect avec les matériaux traditionnels employés dans l'architecture locale : brique rouge de pays, pierre calcaire naturelle, moellons de pierre calcaire naturel ou bien en enduit de ton beige foncé à brun, proche des enduits anciens, vieillis en prenant référence à ceux des maisons anciennes alentours.

Les enduits sont réalisés en plein à la chaux hydraulique naturel 3,5 NHL et sable fin. La finition sera : grattée fin, talochée, brossée. L'enduit doit être de couleur brun, beige foncé. Toutes pierres de plaquage, parement bosselé, brique jaune, ou produits d'imitations ou en enduit dit « ton pierre », ou trop clair ou jaune ou blanc ne sont pas autorisés.

### .1 Mur ou piles hautes avec un grillage dans la continuité -> mi-végétal



*Croquis extrait de Pierre Thiébaud, AUE/ABF*

Le grillage est de type en rouleau, soit simple torsion ou soudé, est doublé d'une haie végétale d'essences locales, pour délimiter les jardins situés dans les hameaux ou à la périphérie des villages, assurant ainsi, une meilleure insertion avec la campagne qui les joutent. Les essences résineuses sont à exclure n'étant pas locales (voir fiche sur les clôtures végétales)



**Les clôtures en plastique (P.V.C.) ou avec des grillages de panneaux rigides soudé ne sont pas acceptés.**

*Bibliographie: "La maison rurale en Ile de France" de Pierre Thiébaud, Architecte du Patrimoine, éditions Eyrolles, 2001. "L'architecture rurale et Bourgeoise en France" G Doyon & R Hub recht, Editions Ch Massin, 1996.*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
RÉGIONALE des  
AFFAIRES  
CULTURELLES  
des  
HAUTS DE FRANCE

Unité  
Départementale  
Architecture  
Patrimoine de l'Aisne

Hôtel du Petit St-Vincent  
1 Rue Saint-Martin  
02000 LAON

Tél. 03.23.23.53.54

Indications générales  
Chaque projet est étudié  
selon son contexte  
typologique

2024

## CLÔTURES : MURET + GRILLES

- ❑ Les différents éléments qui constituent la clôture (muret, grille, piliers, portail, portillon...) sont **alignés en hauteur** de façon à ce que leur partie supérieure forme une ligne horizontale. La clôture doit épouser la pente du terrain et être alignée en hauteur, **sans décrochement ou effet d'escalier. Le portail doit être sans retrait**, dans le même alignement que la clôture, en limite de propriété.
- ❑ **La clôture minérale** est constituée d'un mur bahut d'au moins à 0,80 m de hauteur surmonté d'une grille constituée de barreaudage verticale métallique, dont la hauteur ne doit pas être supérieure aux piliers encadrant les accès du portail et/ou portillon. La hauteur de l'ensemble est limité à 1,60 m.
- ❑ Les piliers (d'une section de 0,40 m au minimum) et le mur sont réalisés **suivant les matériaux traditionnel dominant localement dans la commune** : soit en vari pierre de taille calcaire naturelle à parement lisse, soit en enduits gratté fin dans un ton beige foncé à brun, soit en brique rouge de pays sur le nord du département.
- ❑ Les pierres de **placage ou les pierres bosselées, artificielles d'imitation ne sont pas acceptées.**
- ❑ Ils seront surmontés d'un couronnement en pierre, en brique, en petites tuiles plates ou en tablette ciment peu épais de la même teinte que le mur de clôture.



- ❑ Le portail et portillon sont en bois plein à lames verticales ou métal à barreaudage verticale.
- ❑ La partie supérieure est horizontale de même hauteur que les grilles.
- ❑ Les portails doivent être dans les couleurs traditionnelles locales foncé, exemple : gris bleuté (ral 7031), tabacs (ral 7002), bleu (ral 5001, 5003, 5011, 5013), rouge lie de vin (ral 3004, 3005, 3011), vert foncé (ral 6002, 6005, 6007, 6020) ou noir. Ne sont pas acceptés le plastique (PVC) et les tons, bois, lasuré, blanc ainsi que les teintes claires, trop agressives, ou trop éloignées des couleurs traditionnelles locales.



Les clôtures sont doublées par une haie vive composée d'essences locales non résineuses pouvant être formée d'un mélange panaché, par exemple : troènes atroviens, houx verts, ifs, mahonias (persistants) et de charmes, cornouillers sanguins, hêtres, érables champêtres, à l'exclusion des thuyas et cupressus interdit.

### Clôtures séparatives :

Des clôtures de type végétal doivent être plantées sur tout le pourtour de la parcelle. La haie est doublée ou non d'un grillage de type simple torsion, fil 1,5 à 3mm, de teinte vert ou gris et d'une hauteur maximum de 1,60 m. Il sera tendu sur des piquets métalliques vert. Les éléments de clôture en plaque béton, en plastique (PVC), résine, lame horizontale pleine, produits d'imitations, panneaux bois tressé, grillages ou panneaux rigides, treillis soudé ou de type précaire et ne sont pas acceptés.

## CLÔTURES VÉGÉTALES ET PORTAILS

C

DIRECTION RÉGIONALE DES  
AFFAIRES CULTURELLES  
HAUTS DE FRANCE

Unité départementale  
de l'architecture et  
du patrimoine de l'Aisne

Hôtel du Petit St-Vincent  
1 Rue Saint-Martin  
02000 LAON

Tél. 03.23.23.53.54

### Indications générales

Chaque projet  
est étudié selon son  
contexte architecturaux  
typologique local.

2024

Les différents éléments de la clôture doivent épouser la pente du terrain et être **alignés en hauteur à l'horizontal, sans décrochement ou effet d'escalier et sans retrait d'alignement.**

Dans les espaces bâtis ou non en zone rurale :

- Les clôtures doivent être constituées d'une **haie vive d'essences végétales locales** pouvant être formée d'un mélange panaché d'essences locales par exemple : troènes atrovirens, houx verts, ifs, mahonias (persistants) et de charmes, cornouillers sanguins, hêtres, érables champêtres, à l'exclusion des thuyas et cupressus.

- La haie est doublée ou non d'un **grillage en rouleau** de type simple torsion ou soudé en fils de 2,7 mm au maximum sur poteaux métalliques verts ou gris.

- Les piliers sont traités suivant les matériaux traditionnels locaux dominants, soit en maçonnerie de pierre de taille naturelle à **parement lisse** ou en enduit de ton beige foncé à brun, ou en brique brun-rouge de pays sur le nord du département ou avec des poteaux métalliques.

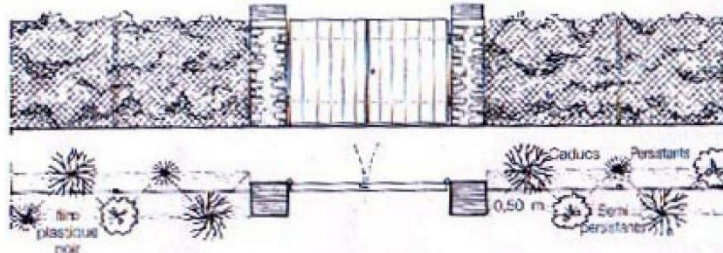
**La pierre de placage, les parements bosselés, les pierres artificielles ou produit d'imitation ne sont pas acceptés.**

- Le portail et portillon doivent être de simple, droit, dans le même alignement que la clôture, sur la limite de propriété, sans retrait, ni décrochement. D'une hauteur de 1,50 m au maximum.

- **Le portail et portillon** doivent être en bois naturel, de type plein à lames verticales, ou en métal à barreaudage vertical et soubassement plein. La partie supérieure est horizontale de même hauteur que le grillage ou la haie.

**Les portails doivent être dans les couleurs foncées locales**, dans l'une des teintes suivantes : bleu (ral 5003, 5011, 5013), rouge lie de vin (ral 3004, 3005, 3011), vert foncé (ral 6005, 6007, 6009, 6020) ou noir. Ne sont pas acceptés les tons : bois, lasuré, blanc ainsi que les teintes claires, trop agressives, ou effet de mode gris anthracite ou non de couleur traditionnelle locale.

**Les éléments de clôture en plaque de béton, plastique (PVC), résine, produits d'imitations, panneaux tressés, grillage en panneaux rigides ou de type précaire et ne sont pas acceptés.**



Le végétal participe à la qualité d'intégration en créant un lien indispensable qui unit la maison à son environnement.



grillage doublé par une haie vive



Haie basse taillée et doublée d'une haie vive

**Haie basse** de moins de un mètre de haut :

Buis, charme, érable champêtre, fusain d'Europe, troène.

**Haie moyenne** entre 1 et 2 m de haut :

Buis charme, cornouiller mâle, cornouiller sanguin, érable champêtre fusain d'Europe, genêt d'Espagne, houx, lilas, noisetier, orme, saule, sureau, troène ; viorne lantana.

**Haie haute (brise-vent)**

Bouleau, cerisier, charme, chêne, érables, frêne, hêtre, merisier, tilleul.

*Bibliographie: "La maison rurale en Ile de France" de Pierre THIEBAUT, Architecte du Patrimoine, Chef du Service Départemental du Patrimoine Monumental de Seine et Marne, Ed Eyrolles, 2001.*








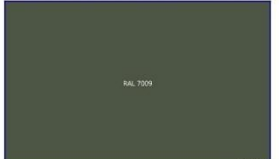
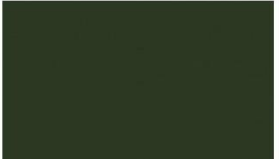









**DIRECTION  
RÉGIONALE DES  
AFFAIRES  
CULTURELLES  
DES  
HAUTS DE FRANCE**

**Unité  
Départementale  
Architecture  
Patrimoine de l'Aisne**

Hôtel du Petit St-  
Vincent  
1 Rue Saint-Martin  
02000 LAON

Tél. 03.23.23.53.54

## COULEURS (RAL) DES CLÔTURES ET DES FERRONNERIES

		
7002 tabacs	7034 gris jaune	
		
7000 petit gris	7031 gris bleu	9005 noir
		
7009 gris vert	6005 vert mousse	6007 vert bouteille
		
	6009 vert sapin	6020 vert oxyde
		
5003 bleu saphir	5013 bleu colbat	5011 bleu acier
		
3004 rouge pourpre	3005 rouge vin	3011 rouge brun

2024

Nuancier RAL des couleurs de peintures. Le ral est un système de correspondance de couleur européen. Le RAL une couleur qui peut être reproduite dans n'importe quelle peinture d'un fournisseur.

**Les Fiche conseil \_ Châssis de toit**

**DIRECTION  
RÉGIONALE des  
AFFAIRES  
CULTURELLES  
des  
HAUTS DE FRANCE**

**Unité  
Départementale  
Architecture  
Patrimoine de l'Aisne**

Hôtel du Petit St-Vincent  
1 Rue Saint-Martin  
02000 LAON

Tél. 03.23.23.53.54

## CHÂSSIS DE TOIT

### POSE :

Encastrée, meilleure intégration à la couverture, pas d'effet de désaffleurement et de surépaisseur.

En saillie, cadre du châssis au-dessus du plan de couverture et coffre du volet roulant. Deux éléments qui brisent la linéarité du plan de toiture.



### NATURE, TAILLE :

- Dimensions acceptées en périmètre ou zone de protection Monument Historique : Les châssis doivent être de proportions verticale, rectangulaire et de dimensions adaptées aux versants de toiture et aux ouvertures inférieures.

En façade principale sur rue, ils sont limités à une dimension de 55 x 78 cm sans excéder 55 x 98 cm de haut.

En façade arrière et non visible de l'espace public, ils sont de dimensions 55 x 78 cm, 78 x 98 cm sans excéder 78 x 118 cm de haut maximum en cohérence avec la dimension du versant.

Ils doivent être en pose vertical, encastrée au nu de la couverture, sans débord de toiture, axés avec les ouvertures de la façade (ou les trumeaux entre ouvertures), situés dans la moitié inférieure du rampant et de finition extérieure gris foncé ou zinc. La superposition ou juxtaposition de châssis n'est pas acceptée.

Les volets roulants et coffres extérieurs ne sont pas autorisés.

Une isolation/occultation solaire de type store intérieur ou bien un film solaire peut-être prévu, de teinte sombre. Afin de compléter l'isolation, il peut être installé un vitrage confort ou en triple vitrage pour une bonne isolation thermique et acoustique.

- Des châssis à meneau peuvent être demandés suivant la localisation du projet, typologie « fenêtre patrimoine », exemples :

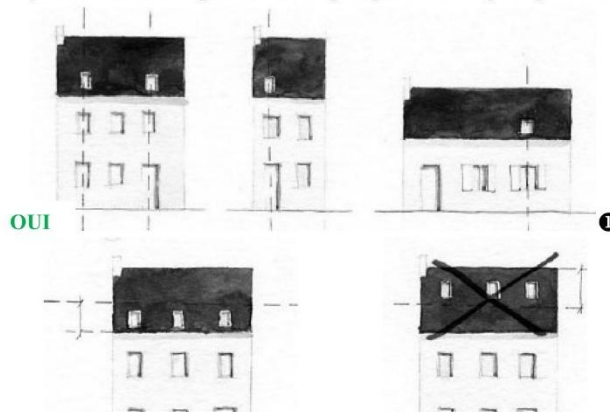


Intégré dans une couverture en tuile de terre cuite, ou ardoise

Le nombre de châssis de toit sera toujours inférieur au nombre de baies de l'étage inférieur.

**IMPLANTATION :** Le châssis est implanté

- ① axé sur les baies de l'étage inférieur ou sur les meneaux (partie pleine maçonnerie)
- ② en partie inférieure du pan de toiture (plus proche de l'égout que du faitage)



2024

**Fiche conseil \_ Ouvertures**

**DIRECTION  
RÉGIONALE  
DES AFFAIRES  
CULTURELLES  
HAUTS DE FRANCE**

Unité départementale  
de l'architecture et  
du patrimoine de l'Aisne

**Hôtel du Petit St-Vincent  
1 Rue Saint-Martin  
02000 LAON**

**Tél. 03.23.23.53.54**

Indications générales  
Secteur Nord du  
Département  
Vermandois, Thiérache,  
Marlois, Guise,  
Laonnois, Chauny-  
La Fère.

Chaque projet est étudié  
selon son contexte  
typologique

2024

## LES FENÊTRES

Secteur St-Quentinois-  
Guise- Marlois-La  
Thiérache-Laonnois-La  
Fère

**Les menuiseries jouent un rôle prépondérant à l'expression architecturale d'une maison ou d'un immeuble. Les restaurations de maisons anciennes antérieures à la dernière guerre devront toujours respecter les dispositions et les matériaux d'origine pour garder l'authenticité et la valeur de la construction.**

Dans tous les cas sur le bâti ancien, **les menuiseries en plastique (PVC) ne sont pas adaptées à la qualité et à la richesse de du patrimoine local. Ce matériau par ses profils inadaptés et son aspect rompent l'équilibre de la façade et contribuent à la banaliser et à la dénaturer.**

Elles peuvent toutefois être acceptées uniquement sur des bâtiments neufs implantés à l'extérieur du centre bâti ancien, et avec une  finition plaxé veiné (aspect fil du bois). Les menuiseries installées seront de dimensions identiques à celles d'origine de la bâtisse.

**Les fenêtres doivent être en bois naturel peint, à quatre ou six carreaux**, par des petits bois moulurés horizontaux, extérieurs au vitrage, divisant chaque vantail en petits carreaux rectangulaires, de proportion 1/3 plus haut que large. La pose des petits bois pris entre les deux verres n'est pas acceptée. La pièce d'appuis et le jet d'eau doivent être arrondis.



**Les menuiseries (fenêtres, portes, volets battants et roulants) doivent être dans une couleur traditionnelle** locale en contraste avec la couleur dominante des façades minérales, exemples : tabacs (ral 7002, 7034), gris-bleu (ral 5014, 7000) vert (ral 6002, 6005, 6007, 6010, 6011, 6020, 6021, 6021), bleu (ral 5001, 5003, 5010, 5013, 5024), bordeaux (ral 3004, 3005, 3011). Dans la tradition locale, il est possible de mettre les fenêtres uniquement, de un ton ral légèrement plus clair que les parties pleines (portes d'entrée, de service, les volets, porte de garage).

**Ne sont pas acceptés** les tons : marron, chêne doré, blanc, ivoire, les teintes claires, criardes, trop agressives dans le paysage environnemental, ou effet de mode comme le gris anthracite et non de couleur traditionnelle locale ou les produits d'imitations.

**Les fenêtres sur toutes les façades devront présenter une proportion de 1,5 minimum :**

La hauteur représentant au minimum 1,5 fois la largeur, sans excéder une largeur de 1 m, afin de reproduire les formats d'ouvertures traditionnelles. Le clair de vitrage aura des proportions rectangulaires, plus haut que large.

**Les fenêtres à deux vantaux traditionnels sont à 6 carreaux, ex : 90 x 135 cm - 90 x 145 cm - 90 x 155 cm - 100 x 145 cm - 100 x 155 cm - 100 x 165 cm**

**Les fenêtres traditionnelles plus petites sont à 4 carreaux, ex : 40 x 60 cm - 60 x 95 cm - 80 x 115 cm**

**Les portes-fenêtres traditionnelles en façade principale sont à 6 carreaux : 120 x 215 cm ou en 140 x 215 cm sur du bâti pavillonnaire.**

**Les baies vitrées** non visibles de l'espace public doivent être à 3 vantaux ou 4 carreaux verticaux. (Aspect verrière)

**Les menuiseries doivent suivre le dessin des linteaux cintrés.**

**Pas de partie pleine au-dessus de la fenêtre.**

**Les ouvertures doivent être soulignées** soit par une plate-bande de pierres calcaires naturelles à parement lisse ou en enduit simulant un appareillage de pierres, soit avec un bandeau lissé d'une largeur d'environ 15 cm légèrement plus claire.

*Rappel : Les travaux extérieurs à titre d'exemple : ravalement, remise en peinture de la façade ou des menuiseries, changement des menuiseries, pose de volets, réfection de toiture, clôture, abri jardin, piscine, etc...) nécessite une demande de déclaration préalable de travaux que vous devez déposer en mairie.*

DIRECTION  
RÉGIONALE des  
AFFAIRES  
CULTURELLES  
des  
HAUTS DE FRANCE

Unité  
Départementale  
Architecture  
Patrimoine de l'Aisne

Hôtel du Petit St-Vincent  
1 Rue Saint-Martin  
02000 LAON

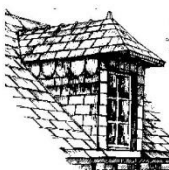
Tél. 03.23.23.53.54

## LES LUCARNES secteur Nord-Thiérache

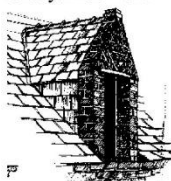
Dominante sur La  
THIERACHE  
la lucarne à  
bâtière avec un  
fronton bois avec  
ou sans surplomb



ou plus rare la  
Lucarne  
charpentée dite « à  
la capucine »



Secteur  
Crécy/Ribemont



Lucarne maçonnée  
à fronton exécuté  
en brique de pays  
ou en pierre de  
taille au nu du mur  
de façade.



secteur crecy-  
marle



Sur une maison de  
Maître lucarne  
maçonnée en  
pierre de taille  
sculptée.

Secteur  
Crécy/Ribemont



Lucarne maçonnée à  
fronton, à deux  
versants avec  
surplomb de toiture  
sur le devant au nu du  
mur de façade.



Secteur Thiérache



Lucarne en demi-cône  
en surplomb par  
rapport au nu de la  
menuiserie. (typique  
centre Thiérache)



- ✓ Les lucarnes sont de type charpenté: dite à bâtière avec ou sans surplomb ou plus rare dite à capucine à deux versants faisant saillie sur le devant, à croupe avec surplomb, ou typique Thiérache en demi-cône en surplomb, suivant les villages, ou uniquement sur le secteur de crécy-sur-serre maçonné à fronton brique de pays engagée au nu de mur de façade.
- ✓ La couverture des lucarnes est constituée en ardoises 22x32cm.
- ✓ Les lucarnes auront une pente de toiture de 45° à plus, de même inclinaison que celle les combles de la maison principale.
- ✓ Les lucarnes sont, à chaque fois que cela est possible, positionnées dans l'axe des percements de la façade ou des trumeaux (les pleins en maçonnerie entre les ouvertures) des étages inférieurs. Elles sont placées au plus près de l'égout de toiture.
- ✓ Les montants de la lucarne charpentée sont d'une largeur comprise entre 13 et 15 cm.
- ✓ Les lucarnes charpentées à fronton sont traitées sur leur fronton par un assemblage de lames horizontales avec une doucine en corniche.
- ✓ La fenêtre ne doit pas excéder 0,70 x 1,05 m et doit respecter la partition de 4 carreaux avec des petits bois chanfreinés, collés à l'extérieur et non pris entre deux verres. Elles ne recevront recevoir que des volets intérieurs. Volet roulants proscrits.
- ☐ **Les menuiseries** (fenêtres, portes, volets) doivent être dans une couleur traditionnelle locale en contraste avec la couleur dominante des façades minérales, exemple: gris coloré (ral 7000, 7002, 7034), vert (ral 6002, 6005, 6007, 6010, 6011, 6020), bleu (ral 5001, 5003, 5013, 5014), bordeaux (ral 3004, 3005, 3011).

**Ne sont pas autorisés** les tons, bois, le blanc, blanc cassé et les teintes claires criardes, trop agressives dans le paysage environnemental, ou effet de mode ou et non de couleur traditionnelle locale.

**DIRECTION  
RÉGIONALE des  
AFFAIRES  
CULTURELLES  
des  
HAUTS DE FRANCE**

**Unité  
Départementale  
Architecture  
Patrimoine de l'Aisne**

Hôtel du Petit St-Vincent  
1 Rue Saint-Martin  
02000 LAON

Tél. 03.23.23.53.54

## LA PORTE D'ENTRÉE

Les portes d'entrée bois traditionnelles sont plus hautes que larges dans une proportion de 1m sur 2m en hauteur. **Les portes doivent être en bois peint**, d'un dessin simple, en s'inspirant des modèles de portes traditionnelle existantes dans la commune, sur du bâti ancien. Elle doivent être soit de type pleine à panneaux, soit vitrée en partie haute avec 4 carreaux. Les impostes droites, rectangulaire vitrées à deux ou trois petits carreaux, au-dessus de la porte sont possibles.



Les anciennes portes d'entrées, fréquemment du 18<sup>e</sup> ou 19<sup>e</sup> siècle, à panneaux et imposte vitrée, peuvent facilement être restaurées, conservant ainsi à la façade son intérêt architectural.

Cela évite la banalisation de l'ensemble en les substituant par des portes standards, d'un dessin très éloigné du bâti traditionnel.

Ne sont pas acceptés les vitrages arrondis, courbes ou en demi-agrumes ou les petits bois intérieurs au vitrage ou en laiton.

Les produits d'imitation tel que le plastique (PVC) n'est pas autorisé.

On distingue les portes d'entrée, dont les dimensions sont 90 x 190 cm ou 90 x 200 cm :

- pleines à imposte vitrée



2 Laon (02)



3 Laon (02)



4 Château Thierry(02)

- à vantail vitré

- à vantail plein



Les portes sont de couleur foncée dans un ton plus soutenu que celui des fenêtres, ou de même couleur que l'ensemble des menuiseries.

**Les menuiseries (fenêtres, portes, volets battants et roulants) doivent être dans une couleur traditionnelle** locale en contraste avec la couleur dominante des façades minérales, exemple: gris coloré (ral 7000, 7002, 7034), vert (ral 6002, 6005, 6007, 6011, 6020), bleu (ral 5003, 5013, 5014), bordeaux (ral 3004, 3005, 3011).

**Sont interdits** les tons, marron, chene doré, le blanc, ivoire, les teintes claires, criardes, ou trop agressives dans le paysage environnemental, ou effet de mode et non de couleur traditionnelle locale.

Une demande d'autorisation préalable de travaux est à déposer en mairie.

**DIRECTION  
RÉGIONALE des  
AFFAIRES  
CULTURELLES  
des  
HAUTS DE FRANCE**

**Unité  
Départementale  
Architecture  
Patrimoine de l'Aisne**

Hôtel du Petit St-Vincent  
1 Rue Saint-Martin  
02000 LAON

Tél. 03.23.23.53.54

## LA PORTE-FENETRE ou Baie vitrée Création, changement ou restauration

Ces recommandations concernent l'architecture traditionnelle, c'est à dire les immeubles ou maisons construits entre la fin du XVIIème/début XVIIIème siècle jusqu'au 1<sup>er</sup> quart/1<sup>ère</sup> moitié du XXème siècle environ, sachant qu'il y a des variantes selon les régions.

Les portes fenêtrées traditionnelles sont plus hautes que larges dans une proportion de 1 sur 2.

Les anciennes portes d'entrées, fréquemment du XVIIIème ou XIXème siècle, à panneaux et imposte vitrée, sont souvent en bon état, à l'exclusion de la plinthe ; elles peuvent facilement être restaurées, conservant ainsi à la façade son intérêt architectural. Cela évite la banalisation de l'ensemble en les substituant par des portes standards, plus courtes avec une imposte intégrée ayant souvent la forme d'un demi-agrume épais et sans caractère.

### 6 ou 8 carreaux et imposte vitrée



*style traditionnel*

**Les ouvertures sur toutes les façades devront présenter une proportion minimum de 1,5** (la hauteur représentant au moins 1,5 fois la largeur) – ex. pour les portes-fenêtres maximum 120 x 215 cm, afin de reproduire les formats d'ouvertures traditionnelles.

Les baies vitrées à l'arrière non visible doivent être conçues comme des verrières et avoir des partitions de clairs de vitrage, fins, et très verticaux.



*style contemporain*

**Sur les projets de styles contemporain, en façade arrière**, les baies vitrées peuvent être à trois ou quatre vantaux, ou trois ou quatre carreaux verticaux (suivant les dimensions), et avec des profils fins, style atelier d'artiste, verrière.

Les couleurs sont demandées d'après observations et sondages sur les menuiseries anciennes.

**Les menuiseries** devront être dans une couleur traditionnelle locale en contraste avec la couleur dominante des façades minérales, exemple : gris coloré (ral 7000, 7002, 7034), vert (ral 6002, 6005, 6007, 6010, 6011, 6013, 6020), bleu (ral 5001, 5003, 5013, 5014), bordeaux (ral 3004, 3005, 3011).

**Sont interdits** les tons, bois, le blanc, blanc cassé et les teintes claires criardes, trop agressives dans le paysage environnemental, ou effet de mode ou non de couleur traditionnelle locale.

2024

**Fiche conseil \_ Couleur des menuiseries**

## COULEURS DES MENUISERIES (fenêtres, portes et contrevents)

					
RAL 1019	RAL 3004	RAL 3005	RAL 3009	RAL 3011	
					
RAL 5001	RAL 5003	RAL 5007	RAL 5008	RAL 5014	
					
RAL 6002	RAL 6005	RAL 6007	RAL 6009	RAL 6010	RAL 6011
					
RAL 6013	RAL 6020	RAL 6025	RAL 7000	RAL 7002	RAL 7003
					
RAL 7009	RAL 7010	RAL 7011	RAL 7023	RAL 7030	RAL 7034
					
RAL 7032	RAL 7044				

\* Teinte uniquement possible sur les fenêtres et portes-fenêtres au regard des dispositions et caractéristiques architecturales de l'immeuble et de son impact visuel.

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE  
ET DU PATRIMOINE DE L'AISE  
1 RUE SAINT MARTIN  
02000 LAON  
Tél. : 03 23 23 53 54

Les finitions brillantes ne sont pas autorisées.

Les teintes pouvant varier selon les imprimantes, les teintes RAL sont prises sur un nuancier agréé.

**Fiche conseil \_ Volets**

## CHANGEMENT DE VOILETS

DIRECTION  
RÉGIONALE des  
AFFAIRES  
CULTURELLES  
des  
HAUTS DE FRANCE

Unité  
Départementale  
Architecture  
Patrimoine de l'Aisne

Hôtel du Petit St-Vincent  
1 Rue Saint-Martin  
02000 LAON

Tél. 03.23.23.53.54



*Volets à barres chanfreinées*

*Volets persiennés*



Ces recommandations concernent l'architecture traditionnelle, c'est-à-dire les immeubles ou maisons construits entre la fin du XVIIème/début XVIIIème jusqu'au 1<sup>er</sup> quart/1<sup>ère</sup> moitié du XXème siècle, environ, sachant qu'il y a des variantes selon les régions.

- Les baies équipées de volets traditionnelles doivent être conservées.
- Les volets à persiennes ou lamelles, souvent orientables doivent être restaurés.
- Si la restauration des volets existants en bois n'est pas possible, les nouveaux volets seront en bois peint, pleins à barres chanfreinées, sans écharpes (« Z »). Les volets pleins assurent une ventilation par différents motifs illustrés ci-dessus. Leur partie supérieure se compose d'une traverse de protection des eaux de pluies. Ils peuvent aussi être semi-persiennés ou persiennés de préférence dans les bourgs. La pose de volet en plastique (PVC) ou en aluminium n'est pas autorisée.
- Les volets roulants proposent un type d'occultation qui n'est pas compatible avec l'architecture des façades anciennes. Ils sont à proscrire.
- Les volets ainsi que les ferrures doivent être peints dans une couleur traditionnelle locale en contraste avec la couleur dominante des façades minérales, exemple: gris coloré (ral 7000, 7002, 7034), vert (ral 6002, 6005, 6007, 6011, 6020), bleu (ral 5003, 5013, gris-bleu 5014), bordeaux (ral 3004, 3005, 3011).
- Ne sont pas autorisés les tons, bois, le blanc, blanc cassé, ivoire, les teintes claires, criardes, trop agressives dans le paysage environnemental, et non de couleur traditionnelle locale.
- Pour les maisons conçues avec des persiennes métalliques ou dont les volets ont été remplacés par ces persiennes métalliques, il est souvent préférable de les conserver et les remettre en état. Repliables de part et d'autres le long des encadrements, elles sont mieux insérées que des caissons de volets roulants.
- Il faut remettre en valeur, pour les immeubles pour lesquels la pose de volets extérieurs n'est pas indispensable, la possibilité de poser des volets intérieurs en bois fixés sur l'ouvrant de la fenêtre existante. Ils sont nettement moins onéreux et ne portent pas préjudice à des encadrements de qualité, mais se rabattent sur les embrasures des fenêtres et habillent ainsi l'encadrement intérieur.
- Une demande de déclaration préalable de travaux est à déposer en mairie.

**Fiche conseil \_ Véranda**

DIRECTION  
RÉGIONALE des  
AFFAIRES  
CULTURELLES  
des  
HAUTS DE  
FRANCE

Unité  
Départementale  
Architecture  
Patrimoine de l'Aisne

Hôtel du Petit St-  
Vincent  
1 Rue Saint-Martin

02000 LAON

Tél. 03.23.23.53.54

## Les vérandas et verrières



Porte charretière vitrée



avec toiture en appentis



Véranda  
avec toit prolongeant la toiture



Véranda  
avec toit en croupe



Verrière intégrée

-Une véranda doit être créée **dans l'esprit d'une serre totalement vitrée** en prolongement d'un séjour, dessiné dans un esprit de verticalité, en respect avec le volume de l'habitation. C'est un **volume transparent, discret**, dont les parois sont en verre jusqu'au sol.

Une véranda est avant tout un espace de transition entre la maison et la nature qui ne doit pas rivaliser en taille avec les volumes existants. Il s'agit d'un élément rapporté, annexe et secondaire. La véranda se présente sans prétention et doit se faire discrète. On aura soin de ne pas compliquer les formes. Pour ce faire, le volume viendra se caler sur l'existant sans le contrarier.

**-La toiture de la véranda reprendra la pente du toit de la maison, ou à deux pentes symétriques ou suivant les cas comme sur un pavillon à toit plat.**

-La couverture de la véranda est réalisée en matériaux traditionnels des lieux, ou en zinc, verre clair ou en panneaux sandwich de teinte gris foncé.

**-Les chevrons de couverture sont alignés avec les montants verticaux des façades**

**-Chaque élément de clair de vitrage aura une proportion fine et nettement verticale à 2 fois plus hauts que larges.**

Pour cela, il peut être rajouter un petit bois verticaux entre les montants afin d'affirmer la verticalité des clairs de vitrage et l'élancement des façades. Les montants et petits bois intermédiaire des baies auront tous une largeur régulière et égale de clairs de vitrage, d'environ 45cm à 90 cm maximum de large sur 200cm de hauteur minimum.

**-La véranda est réalisée avec des matériaux de qualité de type acier ou aluminium.**

Les profils doivent être aussi fins que possible.

Les couleurs foncées traditionnelles suivantes peuvent être utilisées : bordeaux, vert, bleu, gris, à l'exclusion des tons bois, blanc, beige et toutes les teintes claires.

-Les soubassements est de préférence à éviter ou de hauteur aussi faibles que possible, maximum 40 cm.



Véranda intégrée



Véranda d'angle  
avec toiture en appentis



Véranda d'angle  
à 2 versants de toiture



Charretterie vitrée

### ERREURS À ÉVITER



Soubassement en brique et division anarchique du vitrage



Pente de toit trop faible, ne respectant pas celle de la maison



Pignon charpenté vitré



Pignon charpenté vitré



**Fiche conseil \_ Couleurs des enduits et peintures**



DIRECTION  
RÉGIONALE des  
AFFAIRES  
CULTURELLES  
des  
HAUTS DE FRANCE

Unité  
Départementale  
Architecture  
Patrimoine de l'Aisne

Hôtel du Petit St-Vincent  
1 Rue Saint-Martin  
02000 LAON

Tél. 03.23.23.53.54

## NUANCIER ENDUIT



Les enduits doivent être réalisés à la chaux hydraulique naturelle pure en 2 ou 3,5 NHL, de tonalité beige foncé à brun, en finition grattée fin.

Exemples :

des Ets SAINT-ASTIER, produits « Chaux Coloré » n°450 ocre rompu, n°366 beige, n°579 beige soutenu,

2024

ou des Ets PAREX gamme patrimoine produit « PAREXAL ou PARELUMIERE » de couleur ref n°106 ocre rompu

ou des ETS Weber de la gamme patrimoine Georges.Werber (sac blanc), produit « PAREMENT GRAIN FIN » coloré de couleur n°215 ocre rompu, 012 brun, 013 brun soutenu

ou des Ets PRB produit « BELLE EPOQUE » enduit coloré à base de chaux naturelle n°37 Camargue ou n°901 Berry ou similaire.

Les gammes d'enduits de couleurs dans les tons gris, blanc, jaune ou ledit « ton pierre », sont de couleurs discordantes, criardes, inappropriées, trop claires, trop jaunes ou trop blanches ne sont pas autorisés dans l'environnement bâti ou paysager aux abords des MH.



DIRECTION  
RÉGIONALE des  
AFFAIRES  
CULTURELLES  
des  
HAUTS DE FRANCE

Unité  
Départementale  
Architecture  
Patrimoine de l'Aisne

Hôtel du Petit St-Vincent  
1 Rue Saint-Martin  
02000 LAON

Tél. 03.23.23.53.54

## NUANCIER JOINT BRIQUE



Les joints seront réalisés avec de la chaux naturelle pure en 2 ou 3,5NHL et un sable fin de rivière 0,2 et l'adjonction d'un sable à lapin très roux pour teinter le joint (sans ajout de ciment) ou ajout d'une terre de seine. Les joints doivent être de teinte brun-roux à l'identique de la teinte ancienne du sable à lapin présent en fond de parement.

Exemples de références couleurs de joint avec des produits formulés adaptés au parement brique ancienne (produit à commander) :

- Des Ets SAINT-ASTIER en produit Chaux Coloré de teinte Avec un mélange de 50% de n°396 + 50% de n°236 teinte ocre brun, ou en n°396 teinte brun-orange
- ou Ets PAREXLANKO dans la gamme Patrimoine en produit PAREXAL teinté n°084
- ou des Ets WEBER dans la gamme Georges Weber (sac blanc) produit "PAREMENT GRAIN FIN" coloré, ref n°319 terre brulée ou n°314 terre orangée,
- ou des Ets PRB dans la gamme « Belle Epoque » n°933 Tenere ou similaire.

Les joints blanc, jaune, gris ou dit "ton pierre" sont trop criards et éloignés des couleurs d'origine des mortiers traditionnels. Ils ne sont pas acceptés.

Les joints doivent s'effacer au bénéfice du parement en brique rouge.

Il est fortement déconseillé d'utiliser sur un bâti traditionnel ancien, l'emploi ou l'ajout de ciment (chaux artificielle (Z) ou ciment blanc ou gris).

**Fiche conseil \_ Ravalement**

DIRECTION  
RÉGIONALE des  
AFFAIRES  
CULTURELLES  
des  
HAUTS DE FRANCE

Unité  
Départementale  
Architecture  
Patrimoine de l'Aisne

Hôtel du Petit St-Vincent  
1 Rue Saint-Martin  
02000 LAON

Tél. 03.23.23.53.54

## LE MOELLON REJOINTOIEMENT - ENDUIT sur parement ancien

E3

Ces recommandations concernent l'architecture traditionnelle.

Concernant l'architecture contemporaine, au sens de la loi de 1977 sur l'architecture, qui tente de promouvoir l'architecture innovante, ces recommandations ne s'appliquent pas.



Enduit brossé sur pierres non taillées à fleur de parement.



enduit à "pierres vues" ou à fleur de parement irrégulier.



enduit à pierres vues



Dans l'histoire de l'architecture rurale, les façades principales d'habitation étaient enduites à la chaux naturelle et recevaient un badigeon de chaux colorée pour décor. Seules certaines constructions agricoles de moindre importance ou les pignons et façade arrières laissaient voir leurs pierres de construction, enduites "à pierres vues". Les autres façades moins "nobles" été traitées à fleur de parement.

### Vous rejointoyer votre maçonnerie en pierre calcaire de moellons:

- Les murs constitués de moellons de pierre calcaire locale seront nettoyés par un procédé non agressif : lavage, brossage à l'eau claire et brosse nylon, micro-gommage doux, sans l'emploi de nettoyeur à haute pression pouvant provoquer d'importantes dégradations. Aucun hydrofuge ne sera appliqué sur la pierre
- Les joints seront réalisés au mortier de chaux hydraulique naturelle (NHL 3,5) et sable fin 0,2 de rivière avec la possibilité d'ajouter du sable à lapin roux. La proportion de sablon n'excédant pas 1/5<sup>e</sup> du volume de sable de rivière. Ils seront de teinte beige foncé à brun, traités largement beurré dit à fleur de parement (montrant un minimum de pierre en surface), ou à pierre vue, sans retrait ou creux.
- Seul l'emploi de ciment, de ciment blanc ou de chaux artificielle n'est autorisé **que sur les parties horizontales** exposées aux intempéries (appuis de baies, couronnement de mur) qu'à titre d'adjuvant dont la quantité ne doit **pas excéder 5 à 10 % du poids total du mélange**.

### Vous refaites ou « rafraîchissez » un enduit:

- Si l'enduit ancien est bien adhérent : vous pouvez le laver, et appliquer un badigeon de chaux (peinture à la chaux, colorée), dans le respect des teintes traditionnelles du contexte (N.B : il existe des produits de badigeons à la chaux prêts à l'emploi). Les peintures acryliques, ou pliolites, chimiquement incompatibles avec le support, sont déconseillées.
- Si l'enduit ancien n'adhère plus : il doit être pioché, et refait de la même façon, en respectant la façon dont il finit sur les encadrements, chaîne d'angle, bandeau en pierre de taille. Selon les cas, l'épaisseur sera de 2 ou 3 couches uniquement à la chaux hydraulique naturelle 3,5 NHL, et de sable fin le plus proche possible de celui utilisé dans l'enduit ancien. Ces mortiers de teinte beige foncé à brun ne doivent être blancs ou jaunes, ni dit « ton pierre ». Ils peuvent être colorés par adjonction de sablon ou « sable à lapin », de teinte très ocrée roux et préalablement bien dilué dans l'eau de gâchage. La proportion de sablon ne doit pas excéder 1/5<sup>e</sup> du volume de sable de rivière.
- La finition sera gratté fin, lisse, talochée à main vue, pour la façade principale. Les pignons, la façade arrière, pourront être plus simplement dressés à la truelle ou à joints largement beurrés.

Attention, pour les mortiers formulés, ils doivent être spécifiquement adaptés au bâti ancien, et correspondre à titre d'exemple : des Ets SAINT-ASTIER, produits « Chaux Coloré » n°450 ocre rompu, n°366 beige, n°579 beige soutenu, ou des Ets PAREX gamme patrimoine produit « PAREXAL ou PARELUMIERE » de couleur ref n°106 ocre rompu ou 084 ou des ETS Weber et Broutin de la gamme patrimoine Georges.Werber (sac blanc), produit « PAREMENT GRAIN FIN » coloré de couleur n°215 ocre rompu, 012 brun, 013 brun soutenu ou des Ets PRB produit « BELLE EPOQUE » enduit coloré à base de chaux naturelle n°901 Berry ou similaire.

**IMPORTANT :** - ne pas procéder à un nettoyage ou un ravalement par temps froid, pas de haute pression surtout sur la pierre tendre ou la brique.  
- Jamais de joints creux ou lissés.  
- Aucun hydrofuge ne sera appliqué sur la pierre.  
- Jamais de joints gris ou noirs au ciment, jamais de ciment dans la fabrication des mortiers de rejointoiements et d'enduits sur des maçonneries traditionnelles, il est plus dur que la pierre. Il ne favorise pas les échanges de vapeur d'eau et entraîne des déséquilibres dans les murs. L'eau captive rend la pierre gélive et favorise les efflorescences en surface.

Caractéristiques	Liants	Agrégats
Mortiers de chaux	Chaux hydraulique naturelle ou chaux aérienne	Sable
Gobets	4 V	10 V
Corps d'enduit	3 V	10 V
finition	3 V	10 V

2024

Bibliographie:  
"La maison rurale en Ile de France" de Pierre Thiébaud, Architecte du Patrimoine, Chef du Service Départemental du Patrimoine Monumental de Seine et Marne, éditions Eyrolles, 2001.

## Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aisne **RAVALEMENT MUR EN BRIQUE**



Les murs constitués de brique rouge locale doivent être nettoyés avec des techniques douces: de type « microgommage » ou aérogommage (pression de 1 à 1,5 bars maximum) à sec ou hydraugommage à très faible quantité d'eau ou nettoyage à la brosse douce à l'aide d'eau pure. Si peinture glycéro par un décapant chimique, en pâte ou en gel, (sans soude ou chlorure de méthylène ou paraffine), exemple :des Ets ECP type SIRA-SYLEX ou similaire. L'emploi de nettoyeur à haute pression ou de sableuse ou de ponceuse ou avec des moyens mécaniques abrasifs, de type « chemin de fer » ou ponceuses à disque par exemple, sont strictement interdits.

La maçonnerie devra être réalisée en briques pleines de pays, de type moulée main (à faces irrégulières et arêtes adoucies), « montées » pose à paneresses et boutisses (un rang panerresse brique avec sa face la plus longue et un rang boutisse, face courte). Exemple de brique sous réserve des nuances de votre parement : Ets DEWULF briqueterie d'Allonne, brique moulée main, rouge nuancé, ou des Ets Terca Wienerberger modèle OLM ou Pastorale, ou des Ets DEWULF modèle Sommereux, ou Ets briqueteire LAMOUR gamme rouge de pays ou rouge tradition, ou Briqueteries Chimot gamme rouge traditionnelle.

La couleur des briques doit être similaire aux parements anciens traditionnelles de la commune, de couleur rouge nuancé, flammé.

Les joints sont de couleur brun-orangé, réalisés à de la chaux hydraulique naturelle pure en 2 ou en 3,5 NHL et sable fin de rivière avec adjonction de sable « à lapin roux » dans une proportion de 1/5<sup>e</sup> du volume de sable de rivière pour teinter le mortier (si besoin en complément, il est possible d'ajouter une terre naturelle de type terre de Sienna pour colorer le mortier). Exemple couleur avec des produits formulés adaptés à ce parement ancien : Des Ets SAINT-ASTIER en produit Chaux Coloré de teinte SOIT avec un mélange de 50% de n°396 + 50% de n°236 teinte ocre brun, ou en n°396 teinte brun-orange ou Ets PAREXLANKO dans la gamme Patrimoine chaux naturelle en produit Parexal teinté n°084 ou des Ets WEBER et BROUTIN dans la gamme Georges Weber (sac blanc) produit "Parement Grain Fin" coloré, ref n°319 terre brulée ou n°314 ou des Ets PRB dans la gamme « Belle Epoque » n°933 Tenere ou similaire. La couleur du joint ne doit pas être jaune, blanc, gris ou dit « ton pierre » ne sont pas acceptés. Le joint doit être rempli au nu de la brique, affleurant au parement, recoupé, brossé, sans retrait et en évitant les aspects trop secs.

Le ciment (chaux artificielle (Z) ou ciment blanc, gris) ne doit pas être utilisé sur un bâti traditionnel ancien. Ces produits n'ont pas les mêmes caractéristiques techniques et mécaniques que la brique terre cuite ou la pierre calcaire naturelle, qui sont des matériaux tendres et respirant. Ils sont inadaptés au regard de leur résistance mécanique, trop forte, et sont étanches à la circulation de la vapeur d'eau et apporte des sels qui désorganise la maçonnerie traditionnelle à terme. Aucun hydrofuge ne sera appliqué sur la brique.

### Rappel :

Une demande de déclaration préalable doit être déposée en mairie pour tous travaux de maçonnerie, de ravalement, de rejointoiement, de reprise de baies, menuiseries, etc...

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aisne

## ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

Ces travaux devront faire l'objet d'une demande de déclaration préalable de travaux en mairie.

Le comportement thermique et hygrométrique du bâti ancien est très différent de celui du bâti moderne d'après 1948. Il est impossible, d'appliquer les normes et solutions techniques propres des constructions neuves aux bâtiments anciens, pour les raisons suivantes :

- Les constructions récentes sont conçues pour être étanches à l'air, à l'eau et ventilés de manière artificielle, alors que le bâti ancien, à l'inverse, est conçu comme un système ouvert.

- Les matériaux constituant le bâti ancien (brique de pays, pierre calcaire naturelle, bois, torchis) ont des propriétés physiques différentes des nouveaux matériaux de construction (type béton...), notamment au niveau de l'inertie et de la micro-porosité des matériaux. Ces propriétés, trop souvent mal connues, induisent un comportement thermique très différent du bâti moderne, en été comme en hiver, qu'il convient de préserver en les comprenant.

- Le bâti ancien est très sensible aux migrations d'humidité (remontée d'humidité par capillarité, vapeur d'eau, etc,...). Il convient de préserver la micro-porosité des murs, et par conséquent la « respiration » des murs.

L'ajout d'un isolant modifie le comportement thermique et hydrométrique du mur, et par conséquent son pouvoir respirant et son point de rosée (passage de l'humidité du mur de l'état gazeux à l'état liquide). Un mauvais choix technique peut entraîner des désordres importants, notamment au niveau structurel (fragilisation des pierres, altération des structures en bois, stagnation de l'eau dans les maçonneries, dégradation des maçonneries, ...).

L'isolant sur un bâti traditionnel d'avant 1948 doit être de type perméable, pour continuer à laisser passer la vapeur d'eau, l'humidité, les remontées capillaires toujours présent au cœur des maçonneries, exemple : liège expansé, briques ou panneaux de chanvre, fibre de bois rigide, panneau de lin, panneaux de laine de coton, etc), .

Les isolants, tels que la laine de verre, la laine de roche, le polystyrène, le polyuréthane, etc, bloque les échanges hydrométriques des maçonneries, imperméabilisent les façades et empêchent l'évacuation de l'humidité, des vapeurs d'eau constamment présente dans les murs. Ils sont donc à proscrire sur le bâti ancien.

La pose d'une isolation thermique extérieure dégrade, dénature et appauvrit la qualité architecturale du bâti ancien, car elle rigidifie la façade et entraîne la disparition des éléments architecturaux composant la façade.

Les systèmes d'isolation standard ne sont pas compatibles et adaptés sur du bâti ancien traditionnel.

**Nous vous rappelons que, conformément aux codes de l'urbanisme et du patrimoine, les travaux doivent faire l'objet d'une demande de déclaration préalable de travaux à déposer en mairie. Vous devez attendre la réception de l'arrêté d'autorisation de travaux pour commencer les travaux.**

### Recommandations architecturales à suivre à minima pour présenter un dossier « viable »:

Ce type de travaux n'est accepté que sur des constructions dites de type « énergivore » construite après 1948, et conçue en béton.

Afin de pouvoir étudier la demande de travaux, vous devez :  
Fournir un plan de situation localisant l'immeuble.

Direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France – Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aisne  
Hôtel du Petit Saint-Vincent 1 rue Saint Martin 02000 LAON  
Tél. : 03 23 23 53 54 – Courriel : sdap.aisne@culture.gouv.fr  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France>  
janvier 2024

C1 Données Internes

Fournir un plan de masse avec l'indication colorée des façades concernées

Fournir des photographies couleur prises depuis la rue et des façades de l'habitation, de ses décors ou de ses particularités. Photo à numéroter sur le plan de masse.

Fournir les dimensions des débords de toit : à l'égout et sur les pignons si il y a, ceci avant et après travaux. Mesures indispensables au dossier.

Fournir un descriptif précis de cette intervention :

-les détails techniques du traitement des habillages sur les pignons en rive et sur les murs les gouttereaux des égouts de toit, croquis, dimensions, couleur concernant les dispositions spécifiques à appliquer sur cet immeuble (pas de fiche commerciale).

- fournir une référence de teinte des enduits. (et pas un ral peinture si c'est un enduit, cela n'a rien à voir). le traitement de finition de l'enduit, le traitement des décors en façades.

- détail des grilles de ventilation (type, matériaux, couleur),

- les incidences sur les modénatures tels que les corniches, bandeaux, appuis, linteaux, etc.

- comment sont fait les tableaux et les appuis de fenêtre (matériaux, couleur, détails de pose), le traitement de finition des encadrements d'ouvertures, des appuis.

- le traitement des ponts thermiques avec les bâtiments annexes accolés, en l'absence duquel le système perd de son efficacité.

Ces questions ont une forte incidence, sur le profil des menuiseries, les volumes, l'occupation du domaine public et sur l'aspect futur des façades.

Préciser la composition des maçonneries actuelles de votre immeuble, exemples : brique, pierre calcaire naturelle, béton, enduit à la chaux ou en ciment, pans de bois et torchis, etc. et son époque de construction.

Attention, pour votre information, les couleurs discordantes, criardes ou dans la gamme des jaunes, blanc, gris ou trop claires ou comme le dit "ivoire" Ral 1013, 1014, 1015 ou 9001 ne sont pas acceptées, au regard des critères typologiques de l'architecture traditionnelle locale et ne correspondent pas à la nature du système d'isolation utilisé en finition sur les façades.

Au regard des systèmes d'isolation, il n'est souvent pas appliqué une peinture, mais un enduit en finition, donc dans votre dossier, veuillez indiquer et fournir une référence d'un fournisseur d'enduit ou de peinture qui doit être dans la gamme des beiges foncé à brun.

Les enduits doivent être réalisés avec une finition gratté fin.

#### **Exemples de teintes pouvant être acceptées :**

Pour le Soissonnais, le Laonnois ou Château-Thierry, voici des teintes acceptées :

en enduits : Ets Wéber et Broutin ref n°215 ocre rompu, 013 brun foncé ou Ets PAREX n°T106 ou similaire.

En peinture, dans la gamme des beiges soutenus, exemples : Ets La Seigneurie minérale Beige Hénon CH11F65 ou ONIP FC073 ou ral 1001 ou similaire.

Les linteaux ou les bandeaux, corniches, seront d'un ton beige de un ton en dessous, légèrement plus clair, exemple : La Seigneurie Minéral Beige Hénon CH11F65, Beige Guillotière CH11F67 ou similaire.

Pour la Thiérache, le Vermandois, le Marlois.

Ets Wéber et Broutin ref n°013 brun ou des Ets PAREX n°T106 ou similaire.

En peinture dans la gamme des bruns, beige foncé, exemples : Ets La Seigneurie minérale Beige Debourg CH11F62, Beige Hénon CH11F65 ou ONIP FC073, FC074 ou 1001 ou similaire.

Les linteaux ou les bandeaux, corniches, seront d'un ton beige, de un ton légèrement plus clair que le fond de façade, exemple : La Seigneurie Minéral Beige Hénon CH11F65, Beige Guillotière CH11F67 ou similaire.

- Les appuis des baies seront en maçonnerie enduite, de couleur proche de celui de l'enduit de finition, et non en aluminium blanc..
- Les ouvertures doivent être soulignées par un linteau en plate bande ou avec un bandeau lissé autour de la baie, traité avec le même enduit, en finition lissée, talochée, d'une largeur d'environ 15 cm, afin d'animer les façades.
- Les baguettes d'angles, grilles de ventilation, casse moineau bois, etc, doivent être de teinte grise.
- Les volets battants ou persiennés devront être conservés et reposés.

- Les prolongements de toiture sur les pignons en rives ou à l'égout toit doivent être réalisé avec le même matériau de toiture, rallonge en tuile ou ardoise. Tout rattrapage d'étanchéité en bande de zinc ou d'aluminium est interdit.

Aucuns travaux ne doivent être réalisés avant la réception de l'arrêté délivré par l'autorité compétente en matière d'urbanisme (Mairie ou service instructeur).

Les travaux situés dans la servitude des Monuments Historiques sont soumis à l'accord de l'*Architecte des Bâtiments de France*, le demandeur ne peut se prévaloir d'un accord tacite (art R424-1 et suivant du code de l'urbanisme).

Quelle que soit la qualification du contrat, tout professionnel de la construction est tenu, d'une obligation de conseil et de résultat envers le maître de l'ouvrage. Aucune décharge n'est valable, le mandataire, Maître d'œuvre ou l'entreprise (dit le « sachant »), le Maître d'ouvrage, restent responsables en matière juridique.

Il est conseillé au propriétaire de demander à l'entrepreneur son extrait de Kbis pour justifier de son inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) et d'une attestation d'assurance décennale, le tout de moins de trois mois.

Il vous est conseillé de missionner un artisan local qualifié pour ce type de travaux.

A défaut de non-respect des autorisations de travaux, le maire devra faire arrêter les travaux et mettre en demeure le demandeur de régulariser dans les plus brefs délais sous peine d'une procédure contentieuse à son égard.

**Fiche conseil \_ Abris de jardin et bâtiment annexe**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
RÉGIONALE des  
AFFAIRES  
CULTURELLES  
des  
HAUTS DE FRANCE

Unité  
Départementale  
Architecture  
Patrimoine de l'Aisne

Hôtel du Petit St-Vincent  
1 Rue Saint-Martin  
02000 LAON

Tél. 03.23.23.53.54

## ABRI DE JARDIN-BATIMENT

Les abris de jardin ou annexe sont généralement de petites constructions réalisées au fur et à mesure de l'appropriation et des besoins des habitants de leur lieu de vie.

Pour autant, leurs dimensions et leur volumétrie en font des éléments qui participent à la construction du paysage.

Il est donc important de savoir les intégrer correctement de manière à ne pas apporter de moins-value au paysage.

Afin de ne pas miter le paysage, la construction ne doit pas être implantée isolément sur le terrain. **Elle doit être en limite mitoyenne latérale de propriété ou fond de parcelle, le long d'une haie, d'un mur ou accolé à la construction principale.**

La construction doit être la plus simple possible en respectant la volumétrie traditionnelle des bâtiments et l'architecture locale. Ainsi, et même si la plupart des modèles proposés dans les catalogues évoquent des petits chalets, ou « maisonnette » aux angles constitués de bois croisés saillants, il est demandé de prendre un modèle plus simple, rectangulaire à deux pentes.

**L'abri doit être de proportion rectangulaire affirmé, jamais inférieure de 1,5 fois la largeur** (ex : 3,50 x 5,25 minimum en longueur de façade).

**La toiture doit être à deux pentes et le faîtage parallèle au plus grand côté.**

La construction doit être réalisée soit en maçonnerie respectant les dispositions du bâti traditionnelle, soit réaliser en bardage bois naturel.

Le bardage doit être en bois naturel, posé à l'horizontal en clins ou à rainures et languettes ou vertical à cœurs joints.

Ils doivent être laissés bruts ou traités autoclave, d'essence résistante (exemple de type aulne, mélèze, red cedar, châtaignier, douglas, robinier, chêne) afin de pouvoir être laissés grisés naturellement dans le temps.

L'application de lasure qui jaunit ou colore le bois n'est pas acceptée. Si nécessaire l'application d'un traitement de type saturateur anti-uv à base d'huile naturelle en phase aqueuse non teinté, naturel peut être appliqué.

**La couverture devra être réalisée soit :**

- en petites tuiles plates,
- en ardoises naturelles 22 x 32 cm ou artificielles 24 x 40 cm à bords épauffrés
- soit en zinc à joint debout, exemple : Ets VW ZINC ou similaire
- soit en panneaux à joint debout lisse, de teinte gris foncé, quartz, exemple : des Ets Privé modèle Styl-Inov ou Ets ARCELOR MITTAL modèle Mauka line T teinte macadam 6719 ou 6798 en version plane ou produits similaire.
- Soit en panneau de toiture aspect joint debout de type Maukatherm T iQ+ (panneau isolant), de teinte gris foncé ref : Macadam 6719 ou en brun rouge ref : Kupari 8804.
- soit en tôle ondulée avec une hauteur de côtes (petites ondes) de 0.18 cm à 2 cm maximum, exemple : des ETS ARCELOR MITTAL la Fréquence 13,76.18 épaisseur de teinte gris foncé 7015 ou des Ets JORISIE ref JI 18 -076-836 ou similaire.
- soit en plaques de fibres-ciment de grande ondulation de teinte mat gris soutenu - exemple : Coloronde d'Eternit teinte noire graphite ou brun-rouge ou similaire.

Interdit : Les tôles de type bac acier à nervures épaisses ou à côtes trapézoïdales ou produit d'imitation tuiles ou synthétiques ne sont pas autorisés.

**La construction doit être accompagnée et dissimulée par rapport aux parties du terrain visibles depuis l'espace public par des plantations d'essences locale de 2,00 m de hauteur : haies, arbustes ou plantes grimpantes.**

Les haies vives d'essences végétales locales peuvent être formées d'un mélange panaché, par exemples : Aubépine, buis, charme, cornouiller mâle, cornouiller sanguin, érable champêtre, fusain d'europe, genêt, houx, lilas, noisetier, orne, saule, sureau, troène commun, viorne lantana, céanothe, cotoneaster, gardenia, forsythia, à l'exclusion des thuyas et cupressus.

**Fiche conseil \_ Les extensions**

**DIRECTION  
RÉGIONALE des  
AFFAIRES  
CULTURELLES  
des  
HAUTS DE FRANCE**

**Unité  
Départementale  
Architecture  
Patrimoine de l'Aisne**

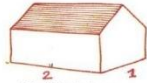
Hôtel du Petit St-Vincent  
1 Rue Saint-Martin  
02000 LAON

Tél. 03.23.23.53.54

## PROJET D'EXTENSION

Construire n'est ni un acte neutre, ni un acte isolé.  
Construire, c'est ajouter un élément au paysage. Pour bien s'insérer dans un lieu, il est indispensable de porter un regard aux alentours et de prendre conscience de l'environnement bâti et paysager, de ce qui fait son intérêt et sa spécificité.

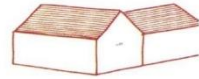
### Les extensions



Modèle de base



Corps de bâtiments en équerre



Bâtiment en équerre



Extension par surélévation

#### RESPECTER L'IDENTITÉ DES VOLUMES, DES MATÉRIAUX ET DES COULEURS

Les annexes sont bâties sur le même principe que celui des habitations et respectent leur volumétrie.

La forme allongée et peu profonde des bâtiments offre une grande surface linéaire sur laquelle peuvent se greffer perpendiculairement ou en prolongement les extensions, sans nuire à l'éclaircissement des pièces de l'habitation.

L'identité des pentes de toiture augmente également les possibilités d'assemblage de ces volumes élémentaires qui peuvent ainsi aisément évoluer dans le temps.

Enfin, l'analogie des percements et de l'ornementation, issue d'un même vocabulaire mais suffisamment diversifié, contribue à établir la cohérence entre les différents corps de bâtiments sans monotonie excessive, jusque dans les moindres détails.



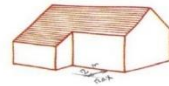
Annexe en retour d'équerre



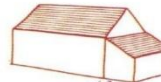
Extension en prolongement



Annexe en appentis



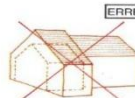
Extension avec prolongement toiture



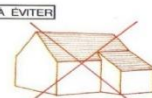
Annexe en appentis



Annexe latérale



Pignon trop large mal proportionné



Rupture d'inclinaison des pentes



Annexe en équerre

#### ERREURS A EVITER

- Les projets d'extensions réalisés en toiture mono-pente ne doivent pas excéder 2,00m de profondeur.
- Ils doivent être couverts en matériaux naturels traditionnels de qualité (tuile plate, petite ardoise ou zinc à joint debout ou aspect tôle à joint debout). Bac acier interdit.
- Rapport de proportion proche des 1,6 à 2 fois la largeur.



Mise à jour:  
2024

Dans certains cas, les projets de dessin et de conception innovante faisant l'objet d'une recherche architecturale manifeste et avec des matériaux naturels de qualité dit noble peuvent être acceptés, et conseillé sur le bâti pavillonnaire, exemple : toit plat, végétal, baie verrière, zinc. Ils pourront, dans ce cas, faire l'objet d'adaptations aux prescriptions indiquées ci-dessus tout en s'inspirant des lieux et des codes de l'architecture traditionnelle locale. A concevoir sur des façades arrières.

**Fiche conseil \_ Bâtiment agricole**

**Unité**  
**Départementale**  
**Architecture**  
**Patrimoine de l'Aisne**  
Fiche conseil UDAP – 01-2024

## Les bâtiments agricoles

### architecture et paysage

La ressource en paysage de qualité n'est pas renouvelable et parce que le paysage est fragile et qu'il subit des mutilations fréquentes, la contrainte d'insertion dans le paysage doit être comprise non comme un surcoût, mais comme un élément du programme d'opération à part entière.

Les nouveaux bâtiments agricoles sont souvent volumineux et peuvent avoir un impact sur le paysage. Il est nécessaire de les prendre en compte comme des éléments d'urbanisation.

### Le contexte

La perception d'un projet s'apprécie tout d'abord en fonction de son contexte. En schématisant un peu, de rares bâtiments seront isolés et la plupart seront en interaction avec un environnement, naturel et bâti, existant. Isolée, la construction est perçue comme point focalisant le regard, comme repère.

Le bâtiment doit alors magnifier le paysage, créer un lieu, valoriser le site par une architecture de qualité. Il faut proscrire les installations en ligne de crête et limiter au strict minimum les terrassements en déblai remblai et préférer l'encastrement dans le terrain naturel plutôt que les constructions sur remblai (impact négatif de l'effet de butte).

En interaction, le bâtiment est perçu en fonction d'un contexte et le projet est analysé en fonction des rapports entretenus avec les constructions à l'entour. Dans ce cas, le projet est apprécié par comparaison avec les autres éléments bâtis, la façon avec laquelle ils sont organisés dans l'espace, le mode d'implantation par rapport au relief etc. : rapport d'échelle (taille de construction comparée aux bâtiments voisins), rapport de forme (familiarité, différenciation, similitude, ressemblance, identité...) et rapport de matériaux, de couleur, de texture.

### Rapport aux autres bâtiments de l'exploitation

Souvent, un corps de ferme présente une organisation précise, avec une cour de service, une hiérarchie et une composition des fonctions. Le respect de l'organisation initiale de la ferme doit être recherchée.

### Le bâtiment

Trop souvent, les bâtiments proposés présentent un aspect industriel banalisant et disgracieux, aussi peu valorisant pour le paysage qu'il ne l'est pour l'image de l'agriculture.

Pour éviter un aspect trop industriel et pour atténuer l'impact de grandes façades. Les ruptures de lignes au même titre que le rythme des ouvertures ou un jeu de pose du bardage créent des jeux d'ombres et de lumières sur les façades qui atténuent la masse imposante des volumes.

Sur des bâtiments de très grande largeur, il est fortement conseillé afin de réduire l'effet de masse, de scinder la toiture. D'utiliser des volumes réduits, bas et fractionnés s'accordant mieux avec les volumes traditionnels. Éviter les formes trop complexes et privilégier celles plus simples, aux proportions harmonieuses.

### Adaptation au terrain

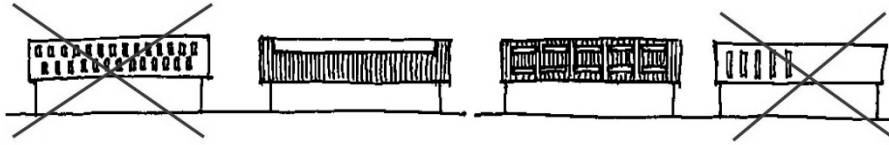
Les bâtiments doivent être implantés au plus près du terrain naturel.

Le niveau sol fini de la construction doit être égal ou supérieur de 0,80 m au maximum, à la moyenne des niveaux du terrain naturel, pris à chaque angle de la construction. La construction s'adapte à la déclivité naturelle du terrain, en évitant autant que possible l'usage du remblai ou du déblai.

Le régalage des terres devra être réalisé de manière à reprendre le profil naturel du terrain et en traitant les différents niveaux en espalier végétalisé, sans créer de relief artificiel en surélévation en rupture avec le profil naturel existant.

1/3

## La couverture



Les plaques translucides en couverture contribuent à renforcer le caractère industriel et disgracieux d'un bâtiment. Il est pour cela nécessaire de composer les éclairages en bandes horizontales, le long du faîtage par exemple, ou plus bas, en bandes continues ou discontinues. Les plaques translucides sont autorisées en couverture pour l'éclairage naturel dans la limite de 15% de la surface de la couverture.

**La couverture devra être réalisée à deux pentes symétriques** en plaques de fibres-ciment de grande ondulation. Il est nécessaire de privilégier une teinte soutenue, gris foncé qui doit être plus sombre que les murs pour permettre une distinction visuelle.

## Les parements

Traditionnellement, les matériaux utilisés étaient ceux trouvés dans l'environnement proche : pierre, brique, torchis, bois. En cela, ils s'intégraient naturellement au paysage.

Aujourd'hui, le concept des nouveaux bâtiments et le coût engendré ne permettent plus d'utiliser systématiquement ce type de matériaux. On peut néanmoins respecter un certain nombre de principes faciles à mettre en œuvre et bien choisir ses matériaux. Les matériaux apparents en façades et couverture doivent être mats et de teintes foncées.

**Pour les façades, sont à préférer les bardages en bois naturels laissés de teinte naturelle** s'harmonisant au mieux avec l'environnement paysager et bâti. Il faut préférer une pose verticale.

Les façades sont traitées en bardage de bois naturel massif, vertical à coudres-joints, ou vertical en planches disjointes ou claire-voie, à recouvrement vertical, pose à joints plats ouverts. Le bardage doit être laissé brut, d'essence naturelle résistante (aulne, mélèze, red cedar, châtaignier, douglas, robinier, chêne, hêtre) afin de pouvoir le laisser griser naturellement dans le temps, sans application de lasure, mais pouvant être traité thermiquement. Les portes doivent être également traitées, soit en bois, soit métallique, de teinte en harmonie avec le bardage (ral 7006, 8014, 7002, 7003, 6003).

Suivant les villages, leur situation, leur impact, il peut être étudié la pose de bardage métallique de couleur foncée se mariant au mieux avec les teintes du paysage environnante, exemple : Ets Arcelor Mittal teinte, brun Sepia (ral 8014), vert Winebottle (ral 6003).

Les couleurs claires ou sahara, réséda, beige, ivoire ou autres ne sont pas autorisées.

**Les soubassements** maçonnés doivent être recouverts par le bardage en extérieur et ne doivent être visible que sur une hauteur maximum de 0,80 m par rapport au terrain sol fini en tout point.

## Les abords

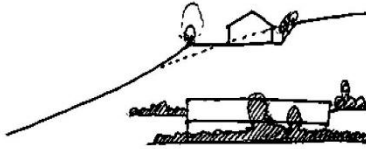
Les fermes étaient autrefois toujours accompagnées de plantations : vergers, haies, arbres de rapport, arbres d'ombrages... Le code de l'urbanisme prévoit que des plantations peuvent être demandées à titre de mesures compensatoires pour faciliter l'insertion paysagère ou pour atténuer l'impact d'une construction disgracieuse ; toutefois, les plantations prévues aux projets ne sont que très rarement réalisées, ce qui conduit à juger des projets autrement...

Les plantations aux abords de ces projets sont pourtant nécessaires et même obligatoire. Elles sont liées au permis de construire et la non réalisation de ces aménagements rend le projet de construction non conforme et irrégulier.

### Les plantations nouvelles aux abords des projets sont nécessaires:

Les haies permettent de relier des éléments du programme, de délimiter des usages, composer des éléments entre eux, d'enserrer des zones de stockage, les dépôts de matériels, de masquer les éléments comme les silos, protéger le bassin d'eau, etc.

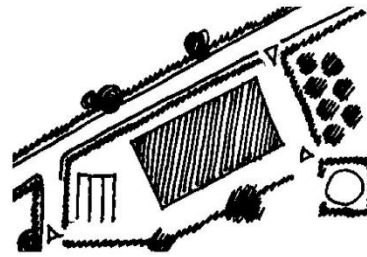
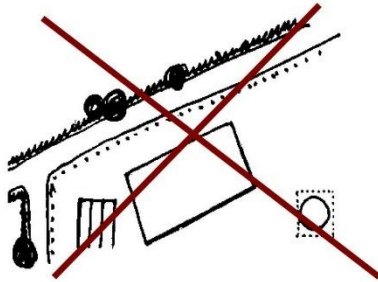
Les bosquets, peuvent rompre la continuité et la longueur d'un bâtiment en coupant la masse des toits et des murs.



Les écrans végétaux, permettent de stabiliser les talus (comme les haies), ou éviter parfois les effets du vent dans les secteurs trop exposés. Bien disposés, des écrans végétaux peuvent servir à diriger les courants du vent et à augmenter la ventilation des installations.

Il faut proscrire les haies de conifères (épicéas, sapins) et les essences d'ornementation du type thuyas.

Il est demandé de planter **des haies libres composées d'arbustes d'essences locales et doublée d'un rang d'arbre** de haute tige (feuillus) qui marquent et enrichissent le paysage au pourtour de ces installations.



Les plantations offrent une image valorisante de l'agriculture car, outre la production, elles marquent un souci d'embellissement valorisant le territoire.

Dans cet exemple, les haies, les arbres et le verger composent et relient les différents éléments entre eux, les replacent dans la structure du paysage.

Les projets de constructions de type agricole imposent dans ces paysages à forte valeur paysagère, la prise en compte au dépôt de permis de construire de leur intégration optimale la plus discrète possible dans leur environnement. **C'est pourquoi, il est indispensable de fournir en complément en plan d'aménagement végétale détaillé lié à la demande de permis de construire.**

Sous réserves de l'accord de l'ABF, si le projet prévoit la pose de panneaux solaire,

Les panneaux solaires devront être non visibles des espaces publics (route, rue, chemin, sente).

Ils devront être posés sur la totalité du versant, sans raccord visible ou situés dans la partie inférieure du rampant de toiture, le plus près de l'égout.

Les panneaux, cellules, cadres, bordures, trame de fond devront être entièrement noirs (full black) traités en verre trempé anti-reflet, afin d'assurer un aspect mat des panneaux. Pas d'effet à facette, de nids d'abeilles, de lignes argentées apparentes, à effet quadrillage blanc.

**Fiche conseil \_ Enseignes et devantures commerciales**



## ENSEIGNE ET DEVANTURE COMMERCIALE

Une enseigne commerciale est une inscription, forme ou image apposée sur un immeuble, ou située sur un terrain, portant sur une activité qui s'y exerce. Elle permet aux clients d'identifier le local d'exploitation (une boutique par exemple). Elle doit respecter certaines règles d'emplacement, de dimensions, entre autres.

Deux procédures existent au titre de la publicité :

- l'autorisation préalable.

Les enseignes sont soumises à une autorisation préalable d'un dispositif ou d'un matériel de la publicité, une pré-enseigne ou une enseigne (cerfa 14798\*01 article L581-8 et R581-16 code de l'environnement)

- la déclaration préalable (cerfa 137003\*07 code de l'urbanisme);

Tous travaux modifiant l'aspect extérieur des façades doit faire l'objet d'une DP comme pour les travaux d'aménagement, de modification d'une devanture commerciale changement de couleur, pose de nouveau panneaux en façade, menuiserie, d'enseignes, vitrophanie, etc. (R621-96 et s et L621-32 du code du patrimoine)

La mairie doit s'assurer du dépôt de ces dossiers en mairie pour autorisation de travaux.

A défaut de non-respect, le maire devra faire arrêter les travaux et mettre en demeure de propriétaire de régulariser sa situation dans les plus brefs délais, sous peine de procédure contentieuse.

Il doit être fournir à la demande, les plans et coupes cotés à l'échelle de la façade avant et après travaux et des dispositions de l'enseigne, de ses matériaux, ses couleurs ral, son dispositif d'éclairage si il y a.

Le projet d'enseigne doit correspondre aux modèles d'enseignes du groupe spécifique adapté pour les espaces patrimoniaux protégés au titre des monuments historiques à minima.

### Recommandations pour l'enseigne bandeau en applique ou à plat :

- Les inscriptions ou mentions constituant les enseignes seront limitées à la raison sociale du commerce. Le bandeau de la devanture comprend uniquement l'information principale, le nom commercial de l'établissement et /ou l'activité proposée.

Ne pas surcharger d'indications. Pour qu'un message soit facilement lu et retenu, il doit être bref et précis.

- Elle doit être de teinte moyenne, les teintes dans la gamme des blancs ou des teintes criardes ne sont pas acceptées.

- L'enseigne bandeau doit être disposé en partie central, au-dessus de l'accès au commerce, disposée sous la casquette de la devanture, sous le bandeau de corniche (existant ou à recréer) et ne pas la dépasser.

- Les matériaux pouvant être utilisés sont : le bois massif, en aluminium mat, en acier, ou pose d'un dibon en contrecollage adhésif sur panneau bois, mat, non laqués, non diffusant, non brillants.

- La hauteur de l'enseigne bandeau ne doit pas dépasser 50 cm.

- L'épaisseur maximum des enseignes bandeau est limitée à 1cm hormis la mouluration d'encadrement.

- Les pattes de fixation ne dépasseront pas 2 cm de longueur, et devront être placées dans les joints de pierre ou briques.

- L'enseigne bandeau doit être composée de lettres calligraphiées peintes sur la façade, en métal découpé, en lettres séparées découpées sur picots, d'épaisseur 3 cm maximum.

- La hauteur des lettrages ne doit pas dépasser les 30 cm.

- Les couleurs de lettrage doivent être de teintes moyenne pouvant être à titre d'exemple :

gris clair ral 7032, 7044, beige ral 1001, bleu RAL 5003, 5008, 7031, vert RAL 6002, 6005, 6007, bordeaux RAL 3004, 3005, 3009, 3011...

- La couleur du fond d'enseigne doit être de teinte moyenne à foncer, et pouvant être, à titre d'exemple : vert RAL 6002, 6005, 6011, 6013, 6020, bordeaux RAL 3004, 3005, 3009, 3011, gris coloré vert RAL 7002, 7034, 7009, gris coloré bleu RAL 7031, gris brun RAL 7023, 7039, bleu RAL 5001, 5003, 5007, 5014, 5013, ...

Les couleurs criardes, très claires, blanc, ivoire..., ou effet de mode comme le noir ou le gris anthracite ou inadaptés à l'architecture des lieux et à la tradition locale ne sont pas acceptés.

- L'éclairage doit être doux, assuré par un dispositif rasant, indirect, dispositifs rétroéclairés, intégré à la devanture. (Réglettes leds, rampes lumineuses capotées), situé sous la casquette ou derrière les lettres picots. Il doit être accompagné d'un variateur réglable.

Les spots « pelle » ou râteaux, les néons ou les caissons lumineux et les éclairages clignotants ou défilants ne sont pas autorisés.

### **Recommandations pour l'enseigne drapeau ou en potence :**

- Elle doit être de teinte moyenne, similaire aux couleurs référencer ci-dessus.

- Et permis une enseigne drapeau (perpendiculaire) par commerce à l'une des extrémités de la devanture.

- Elle devra être disposée dans la continuité de l'enseigne bandeau sous le niveau du premier étage ou en dessous du bandeau ou de la casquette et d'une dimension maximum de 60 x 60 cm (hors système d'accroche).

- Son épaisseur est limitée de 3 cm à 5 cm.

- On veillera à ce qu'elles ne masquent pas les détails d'architecture.

- Elle ne doit pas être lumineuse ou clignotante.

Il sera recherché, pour chaque cas, des formules d'enseignes composées spécialement, exécutées en menuiserie, serrurerie, fer forgé, acier, tôle peinte mat, éventuellement en verre selon des dessins simples et expressifs.

### **Vitrophanie et adhésif**

La vitrophanie est une impression à caractère publicitaire sur vinyle adhésif qui, collé à l'intérieur d'une vitrine, est visible de l'extérieur. L'adhésif opacifié ne permet pas de laisser passer la lumière et occulte complètement la vitrine, en la transformant en support de communication publicitaire.

Cela modifie l'aspect des façades et les abords du monument historique.

Les vitrophanies et tous les adhésifs à caractère publicitaire ne sont pas autorisés.

Il y a des activités qui nécessitent une certaine discrétion pour préserver leur clientèle en filtrant la vue à l'intérieur du commerce (salons de coiffure, banques, restaurants, commerces de services...).

Pour préserver la discrétion visuelle de la clientèle, en remplacement il peut être disposé des stores intérieurs ou de voilages.

Des adhésifs partiels, de teinte neutre peuvent être éventuellement appliqués sur les vitrines si l'activité le justifie. Ils ne sont en aucun cas à substituer à de la publicité et ne doivent pas recouvrir plus de 10% de la vitrine.

Article L621-32 du code du patrimoine : Les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des abords sont soumis à une autorisation préalable.

L'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur d'un monument historique ou des abords.

**Une demande d'autorisation de travaux devra être déposée en mairie conformément à la législation.**

DRAC HDF/UDAP 02  
2023








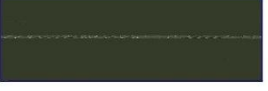











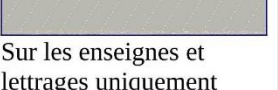
**DIRECTION  
RÉGIONALE DES  
AFFAIRES  
CULTURELLES  
DES  
HAUTS DE FRANCE**

**Unité  
Départementale  
Architecture  
Patrimoine de l'Aisne**

Hôtel du Petit St-  
Vincent  
1 Rue Saint-Martin  
02000 LAON

Tél. 03.23.23.53.54

## COULEURS DES DEVANTURES COMMERCIALES

		
7000 tabacs	7034 gris jaune	6013 vert jonc
		
7000 petit gris	5014 bleu pigeon	7023 gris béton
		
6002 vert feuillage	6005 vert mousse	6007 vert bouteille
		
6011 vert réséda	6003 vert olive	6020 vert oxyde
		
5003 bleu saphir	5013 bleu colbat	5001 bleu vert
		
5007 bleu brillant	3009 brun oxyde	8017 brun chocolat
		
3004 rouge pourpre	3005 rouge vin	3011 rouge brun
		
Sur les enseignes et lettrages uniquement	Sur les enseignes et lettrages uniquement	
7032 gris silix	7044 gris soie	

Les gammes de blancs ou les couleurs claires ne sont pas acceptées.

Nuancier RAL des couleurs de peintures. Le ral est un système de correspondance de couleur européen. Le RAL une couleur qui peut être reproduite dans n'importe quelle peinture d'un fournisseur.

2024

**Fiche conseil \_ Panneaux solaires et Énergies renouvelables**

**Unité  
Départementale**  
de l' **Architecture**  
et du **Patrimoine** de l'Aisne

**GUIDE – LES PANNEAUX SOLAIRES**

## Fiches conseil – LES PANNEAUX SOLAIRES et autres énergies renouvelables (EnR)

Dans un contexte de limitation de l'utilisation des énergies fossiles, l'énergie solaire est appelée à être utilisée de plus en plus fréquemment, ce qui n'est pas sans impact sur les paysages de l'Aisne.

La préservation de la qualité paysagère, urbaine et architecturale des lieux suppose une attention portée aux questions de volumétrie, de matériaux, d'aspect, d'implantation et de coloration des dispositifs mis en place.

L'installation de panneaux solaires et autres EnR, doit ainsi s'accompagner d'une réflexion qui prend en compte le contexte bâti et paysager préexistant avant le projet.

Ce conseil relatif aux projet d'implantation de panneaux solaires et autres EnR, se décline ainsi en plusieurs fiches adaptées aux différents contextes et projets. :

- Fiche n°1 : Paysages et perspectives monumentales
- Fiche n°2 : Panneaux solaires - Hangar agricole
- Fiche n°3 : Panneaux solaires - Quartier pavillonnaire
- Fiche n°4 : Panneaux solaires - Maison de ville / Centre ancien
- Fiche n°5 : Panneaux solaires – Projets agrivoltaïques
- Fiche n°6 : Projets de méthaniseurs et intégration paysagère

### POINT REGLEMENTAIRE

La pose de panneaux doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme. Sur un bâtiment existant, elle entraîne la modification de l'aspect extérieur de la construction et doit, à ce titre, faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Dans le cadre d'un permis de construire, les panneaux seront intégrés à la demande d'autorisation. Dans tous les cas, il conviendra de ne pas oublier de fournir une représentation graphique du projet pour en évaluer l'impact.

### COMMENT AMELIORER MON PROJET ?

#### -Consulter un architecte

- L'architecte est qualifié pour évaluer les enjeux, connaître la réglementation qui s'applique, donner une réponse adaptée au contexte par un parti architectural, y compris en cas de complexité des contraintes et en particulier en matière d'énergie renouvelable.

#### -Consulter un architecte conseil

- Le CAUE met à disposition de tous les publics – élus et particuliers – des architectes, des urbanistes, des paysagistes pour délivrer des conseils gratuits.
- Certaines communes mettent à disposition de leurs administrés un architecte conseil qui reçoit les particuliers lors d'une permanence en mairie ; il délivre des conseils gratuits sur leur projet en fonction des enjeux de la commune.

#### -Consulter l'administration

- Lorsqu'un projet concerne des enjeux patrimoniaux forts (monument historique, espace protégé,...), la consultation pour avis préalable de l'architecte des Bâtiments de France est souhaitable.

## Fiches conseil – LES PANNEAUX SOLAIRES

### AVANT TOUT PROJET

-Vérifier l'implantation de votre maison : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>  
-L'état des supports doit être vérifiée (charpente auvent, façade), le poids des panneaux pouvant entraîner des mouvements de toiture. Votre entreprise professionnelle doit pouvoir vous apporter toute expertise technique sur ce sujet.

### LES DIFFERENTS TYPES DE PANNEAUX SOLAIRES

- Panneaux thermiques
- Panneaux solaire hybride ou aérovoltaïque
- Panneaux solaire photovoltaïques (monocristallin, polycristallin)

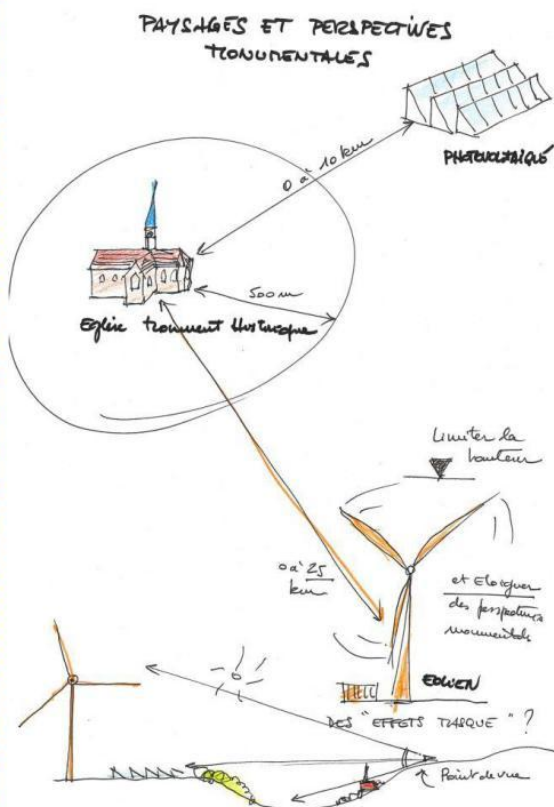
### IMPLANTATIONS PRIVILEGIÉS

-Les zones d'activités commerciales, industrielles, logistiques ....caractérisées par un urbanisme diffus, de larges zones imperméabilisé (parkings...) et des équipements bâtis de grande échelle de type entrepôt, hangars sont parfaitement adaptées à l'implantation de panneaux solaires et doivent être privilégiées pour la réalisation de projets de ce type.

**Il convient de privilégier des projets d'ensemble sur ces zones, afin d'améliorer l'aspect visuel des entrées de ville.**

## Fiche n°1 PAYSAGES ET PERSPECTIVES MONUMENTALES

L'implantation de projets de production d'énergies renouvelables (EnR) pourront être étudiés au cas par cas sous réserve de respecter certains principes afin de permettre une bonne intégration architecturale et paysagère tout en préservant les perspectives monumentales.



### Principes :

- Préserver au maximum les espaces protégés: abords de monuments historiques, périmètres délimités des abords, sites patrimoniaux remarquables,...
- Projet photovoltaïques: Préserver une implantation la plus éloignée des espaces protégés et des perspectives monumentales (impact de 0 à 10 km depuis le MH).
- Projet éolien: Préserver une implantation la plus éloignée des espaces protégés et des perspectives monumentales (impact fort de 0 à 25 km voir plus selon la hauteur, depuis le MH).
- Prévoir des choix de terrains réfléchis par rapport aux perspectives monumentales et voies de communications.
- Prévoir des hauteurs de mâts fortement limitées.
- Prévoir des effets de masques et de coupures paysagères pour maintenir le paysage et sa biodiversité



Projet agrivoltaïque et intégration paysagère



Projet éolien éloigné des perspectives monumentales

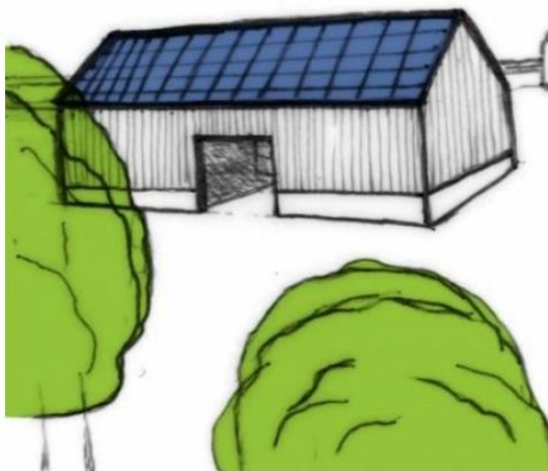
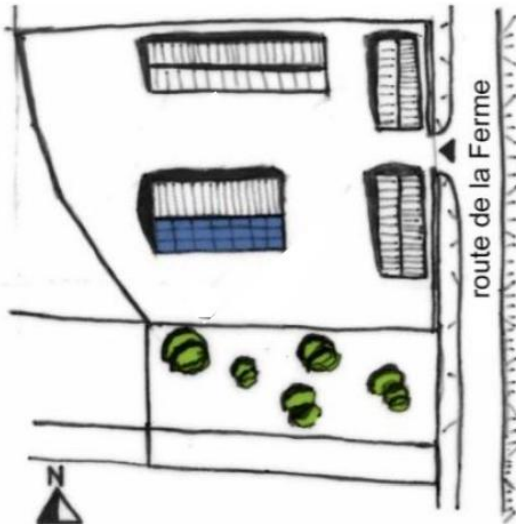
### AVANT TOUT PROJET

- Ces types de projet doivent faire l'objet d' autorisations de travaux spécifiques.

## Fiche n°2 PANNEAUX SOLAIRES – Hangars agricoles

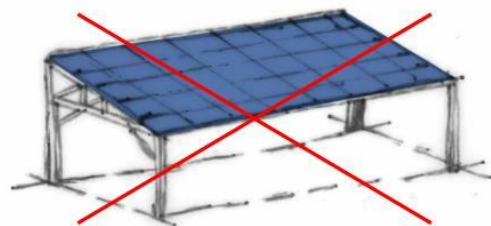
Les granges et hangars anciens présentant un intérêt architectural et visibles de l'espace public seront préservés de toute installation de panneaux solaires.

L'implantation de panneaux solaires sur des hangars agricoles récents en périphérie du centre ancien pourront être étudiés au cas par cas sous réserve de respecter certains principes afin de permettre une bonne intégration architecturale et paysagère :



### Principes :

- L'implantation se fera sur la totalité du (ou des) pan(s) ou de toiture concerné(s), sans autre matériau apparent (pas de bordures).
- Les panneaux seront entièrement noirs mats, dits full black (les effets à facettes, nids d'abeille ou les lignes argentés sont proscrits). Les cadres métalliques seront laqués noirs.
- L'intégration paysagère du projet sera soignée par la plantation d'arbres doublé d'arbustes (haies vives) d'essences locales.
- Le monopente (toiture à une seule pente) pour les projets de construction de nouveaux hangars sera proscrit ; le volume aura toujours une double pente symétrique.
- Les bâtiments hors d'échelle ne correspondant pas aux besoins réels liés à l'activité agricole seront proscrits.



### AVANT TOUT PROJET

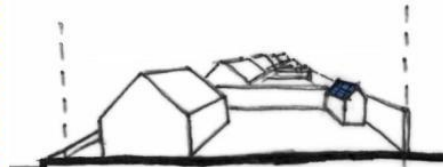
-La pose de panneaux doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme. Sur un bâtiment existant, elle entraîne la modification de l'aspect extérieur de la construction et doit, à ce titre, faire l'objet d'une déclaration en mairie. Dans le cadre d'un permis construire, les panneaux seront intégrés à la demande d'autorisation.

## Fiche n°3 PANNEAUX SOLAIRES – Quartiers pavillonnaires

Les quartiers pavillonnaires situés en périphérie seront traités au cas, par cas selon les principes suivants :



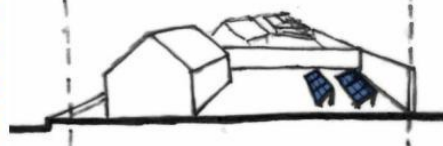
En bas du versant (une seule bande)



En couverture de l'annexe



En couverture de l'appentis



Au sol

### Principes :

- La règle de base : Les implantations seront non visibles de l'espace public dans tous les cas (chemin, place, sente, rue).
- Implantations sur des annexes existants : soit sur la totalité du pan du toiture concerné, soit le long de la gouttière sur toute la longueur du pan de toiture.
- Implantations sur des structures type bûcher, marquise, petit appentis bas et faibles pentes, présentant une toiture adaptée à la taille des panneaux.
- Seront à privilégier les implantations au sol sur des bacs lestés ou sur des systèmes de fixation au sol spécifique, le tout ne devant pas dépasser un mètre de haut (et être accompagné d'une haie vive d'essences locales pour masquer les équipements si nécessaire).
- Des implantations sur une bande sur toute la longueur en bas de versant du pan de toiture de la maison d'habitation, non visible et posé en encastrés, intégrés au bâti pourront être étudiées.
- Sur une couverture en ardoises, les panneaux seront entièrement noirs mats (full black) et sur une couverture en tuile, les panneaux seront de teinte brun-rouge.
- Les effets quadrillages, nids d'abeille ou les lignes argentés sont proscrits. Les cadres métalliques seront laqués noirs ou brun-rouge suivant le matériau de couverture.
- Les implantations au milieu de la toiture : effet « post-it » sont proscrits.

### AVANT TOUT PROJET

-La pose de panneaux doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme. Sur un bâtiment existant, elle entraîne la modification de l'aspect extérieur de la construction et doit, à ce titre, faire l'objet d'une déclaration en mairie. Dans le cadre d'un permis construire, les panneaux seront intégrés à la demande d'autorisation.

## Fiche n°4 PANNEAUX SOLAIRES – Bâti traditionnel

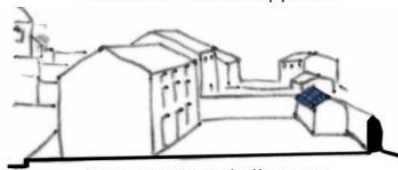
Constitué le plus souvent d'une forte densité de bâti traditionnel, à forts enjeux patrimoniaux, les centres anciens (villages, centre-bourg, villes...) concentrent la majorité des espaces protégés. Une attention particulière est portée à l'intégration des projets de panneaux solaires dans ces secteurs.

### Principes :

- La règle de base : Les implantations seront non visibles de l'espace public dans tous les cas (chemin, place, rue, sente).
- Seront privilégiées les implantations sur des annexes existants : soit sur la totalité du pan de toiture concerné, soit le long de la gouttière sur toute la longueur du pan de toiture.
- Seront privilégiées les implantations sur des structures type bûcher, marquise, petit appentis bas à faibles pentes, présentant une toiture adaptée à la taille des panneaux.
- Seront également à privilégier les implantations au sol sur des bacs lestés ou sur des systèmes de fixation au sol spécifique, le tout ne devant pas dépasser un mètre de haut (et être accompagné d'une haie vive d'essences locales pour masquer les équipements si nécessaire).
- Sur une couverture en ardoises, les panneaux seront entièrement noirs mats (full black) et sur une couverture en tuile, les panneaux seront de teinte brun-rouge.
- Les effets quadrillages, nids d'abeille ou les lignes argentées sont proscrits. Les cadres métalliques seront laqués noirs ou brun-rouge suivant le matériau de couverture.
- Les implantations au milieu de la toiture : effet « post-it » sont à proscrire.
- Les formes non homogènes pour éviter les cheminées, fenêtres de toit et tout autre élément technique sont également à proscrire.



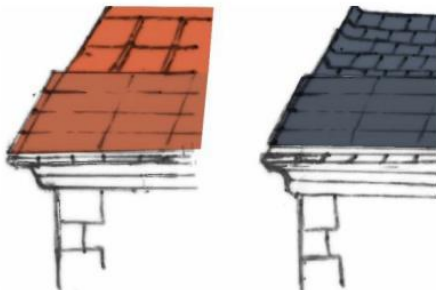
En couverture de l'appentis



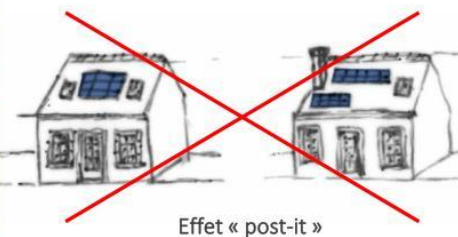
En couverture de l'annexe



Au sol



Tonalités des panneaux



Effet « post-it »

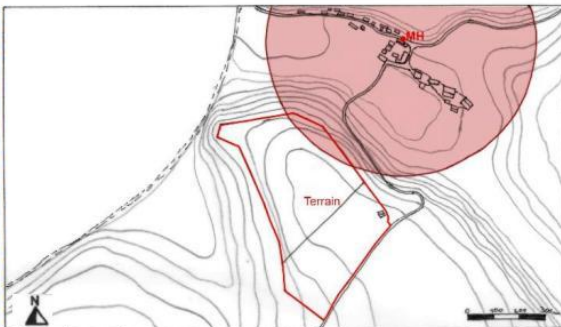
### AVANT TOUT PROJET

-La pose de panneaux doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme. Sur un bâtiment existant, elle entraîne la modification de l'aspect extérieur de la construction et doit, à ce titre, faire l'objet d'une déclaration en mairie. Dans le cadre d'un permis construire, les panneaux seront intégrés à la demande d'autorisation.

## Fiche n°5 PROJETS AGRIVOLTAÏQUES

L'implantation de projets agrivoltaïques en périphérie du centre ancien pourront être étudiés au cas par cas sous réserve de respecter certains principes afin de permettre une bonne intégration architecturale et paysagère :

Les granges et hangars anciens présentant un intérêt architectural et visibles de l'espace public seront préservés de toute installation de panneaux solaires.



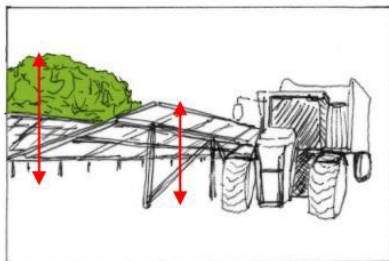
Plan: Choix du terrain/Topographie/MH



Coupe de principe (état existant)



Coupe de principe (état projeté)



H panneaux < H végétaux



Portail et traitement végétal de qualité

### Principes :

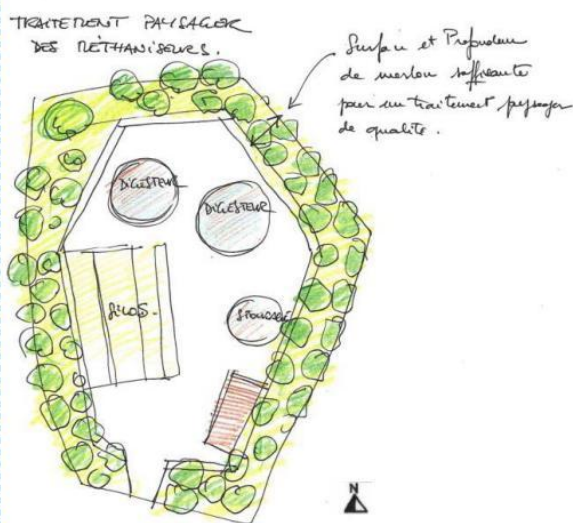
- Choix du terrain: En espaces protégés, l'implantation se fera sur un terrain situé hors champ de visibilité du ou des monuments historiques. La topographie du terrain sera examinée au préalable.
- Coupure paysagère: Un important merlon paysagé (planté) sera à réaliser en périphérie du site, suivant une hauteur supérieure à celle de tout point haut du projet (hauteur des panneaux, hauteur du transformateur,...).
- Transformateur: Le transformateur sera habillé en bardage bois naturel à lames verticales.
- Clôtures : Elles seront réalisées en grillage à maille soudée (en rouleau, de type ursus) et fixation sur poteaux bois. Elles seront doublées d'un rideau d'arbres doublé de haies végétales d'essences locales variées (charme, charmille, cornouiller sanguin...) pour répondre à une biodiversité.
- Portail: Le portail sera réalisé avec cadre métallique et lames de bois verticales.
- Les panneaux seront entièrement noirs mats, dits full black (les effets à facettes, nids d'abeille ou les lignes argentés sont proscrits). Les cadres métalliques seront laqués noirs.

### AVANT TOUT PROJET

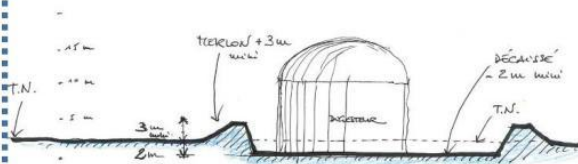
-Ce type de projet doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

## Fiche n°6 PROJETS DE METHANISEURS ET INTEGRATION PAYSAGERE

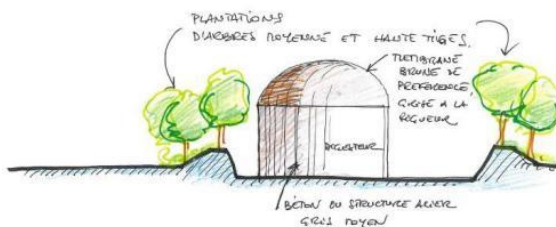
L'implantation de projets de méthaniseurs pourront être étudiés au cas par cas sous réserve de respecter certains principes afin de permettre une bonne intégration architecturale et paysagère en espaces protégés.



Projet de méthaniseur: Plan paysagé



Coupe de principe: Constitution du merlon et décaissement du terrain d'assise (étape 1)



Coupe de principe: Composition du merlon paysagé (étape 2)

### Principes :

- Choix du terrain: En espaces protégés, l'implantation se fera sur un terrain situé hors champ de visibilité du ou des monuments historiques. La topographie du terrain sera examinée au préalable.
- Coupure paysagère: Un important merlon paysagé (planté) sera à réaliser en périphérie du site, suivant une hauteur de 5m au minimum, permettant un masque paysager.
- Terrain d'assise: Le terrain d'assise des équipements (digesteur, silos, stockage,...) sera traité suivant un décaissement de 2m au minimum par rapport au niveau du terrain naturel.
- Clôtures : Elles seront réalisées en grillage à maille soudée (en rouleau, de type ursus) et fixation sur poteaux bois. Elles seront doublées d'un rideau d'arbres de moyennes et hautes tiges et de haies végétales d'essences locales variées (charme, charmille, cornouiller sanguin...) pour répondre à une biodiversité. La hauteur des arbres choisis correspondra au minimum à celle des méthaniseurs.
- Digesteurs: Ils seront réalisés en béton apparent ou en structure d'acier de ton gris moyen à brun. La partie supérieure sera réalisée suivant une membrane brune.

### AVANT TOUT PROJET

- Ces types de projet doivent faire l'objet d'autorisations de travaux spécifiques.

**Recommandation conseil \_ Panneaux Photovoltaïques**

## UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L' AISNE Hôtel du Petit Saint-Vincent - 1, rue Saint Martin – 02000 LAON

### PRESCRIPTIONS SUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

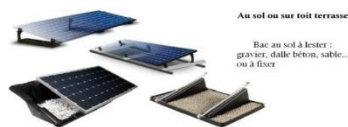
1- Les panneaux solaires ne doivent pas être visibles du domaine ouvert à l'usage du public (rue, voie, chemins, sentier, place, etc), afin de préserver le contexte urbain, paysager et patrimonial des lieux.

2- Il est demandé, dans la servitude d'un monument historique ou dans un village patrimonial de grande qualité paysagère, d'étudier l'installation de ces équipements techniques, à implanter horizontalement dans les cours et jardins, au plus près du sol naturel, sur des bacs de fixation lesté au sol, le tout ne doit pas dépasser les un mètre de haut et surtout ne doit pas être visible du domaine ouvert à l'usage du public et accompagné d'une haie vive pour masquer les équipements. Pose possible sur des annexes existants, type petit appentis bas, bûcher, abri, etc.

3- Les panneaux doivent être disposés sur la totalité du versant ou situés sur une bande horizontale sur la partie inférieure du rampant de toiture, le plus près de l'égout. Les panneaux posés sur la totalité du versant suivant la dimension sur couvertures existantes seront si besoin recoupé, factices (donc non actifs), pour recouvrir entièrement le versant de toiture existant, sans création de bordures ou effet cadre autour du versant de la toiture.

4- Les panneaux, cellules, cadres, bordures, bus-bar, trame de fond, barres omnibus, devront être entièrement noirs dits « (full black) » sur des couvertures en ardoise et brun-rouge sur des couvertures en tuiles rouges. Ils devront être traités en verre trempé anti-reflet, afin d'assurer un aspect mat des panneaux. Il ne doit pas y avoir d'effet à facette ou à quadrillage, de nids d'abeilles ou de lignes argentées apparentes (barres omnibus), de cadre anodisé blanc ou de fixations claires.

#### Châssis au sol



Système simple et facile à installer.  
L'installation par lestage permet de faire de l'Autoconsommation lorsque la Mairie interdit les panneaux photovoltaïques sur les toits.  
(Sans câbles... restrictions d'urbanisme)  
Aucune demande de travaux, pas de travail en hauteur, sécuritaire,  
Entretien des panneaux facilité.  
La production nécessite une liaison jusqu'au tableau électrique de la maison, par une petite tranchée souterraine.



← full black totalement noir



← Aspect quadrillé, cadre et fond de trame blanc, non accepté

Exemples non exhaustifs

Aucuns travaux ne doivent être réalisés avant la réception de l'arrêté d'autorisation ou d'opposition délivré par l'autorité compétente en matière d'urbanisme.

UDAP de l' AISNE - 2024

**Fiche conseil \_ Isolation Thermique par l'Extérieur**

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aisne

## ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

Ces travaux devront faire l'objet d'une demande de déclaration préalable de travaux en mairie.

Le comportement thermique et hygrométrique du bâti ancien est très différent de celui du bâti moderne d'après 1948. Il est impossible, d'appliquer les normes et solutions techniques propres des constructions neuves aux bâtiments anciens, pour les raisons suivantes :

- Les constructions récentes sont conçues pour être étanches à l'air, à l'eau et ventilés de manière artificielle, alors que le bâti ancien, à l'inverse, est conçu comme un système ouvert.

- Les matériaux constituant le bâti ancien (brique de pays, pierre calcaire naturelle, bois, torchis) ont des propriétés physiques différentes des nouveaux matériaux de construction (type béton...), notamment au niveau de l'inertie et de la micro-porosité des matériaux. Ces propriétés, trop souvent mal connues, induisent un comportement thermique très différent du bâti moderne, en été comme en hiver, qu'il convient de préserver en les comprenant.

- Le bâti ancien est très sensible aux migrations d'humidité (remontée d'humidité par capillarité, vapeur d'eau, etc,...). Il convient de préserver la micro-porosité des murs, et par conséquent la « respiration » des murs.

L'ajout d'un isolant modifie le comportement thermique et hydrométrique du mur, et par conséquent son pouvoir respirant et son point de rosée (passage de l'humidité du mur de l'état gazeux à l'état liquide). Un mauvais choix technique peut entraîner des désordres importants, notamment au niveau structurel (fragilisation des pierres, altération des structures en bois, stagnation de l'eau dans les maçonneries, dégradation des maçonneries, ...).

L'isolant sur un bâti traditionnel d'avant 1948 doit être de type perméable, pour continuer à laisser passer la vapeur d'eau, l'humidité, les remontées capillaires toujours présent au cœur des maçonneries, exemple : liège expansé, briques ou panneaux de chanvre, fibre de bois rigide, panneau de lin, panneaux de laine de coton, etc), .

Les isolants, tels que la laine de verre, la laine de roche, le polystyrène, le polyuréthane, etc, bloque les échanges hydrométriques des maçonneries, imperméabilisent les façades et empêchent l'évacuation de l'humidité, des vapeurs d'eau constamment présente dans les murs. Ils sont donc à proscrire sur le bâti ancien.

La pose d'une isolation thermique extérieure dégrade, dénature et appauvrit la qualité architecturale du bâti ancien, car elle rigidifie la façade et entraîne la disparition des éléments architecturaux composant la façade.

Les systèmes d'isolation standard ne sont pas compatibles et adaptés sur du bâti ancien traditionnel.

**Nous vous rappelons que, conformément aux codes de l'urbanisme et du patrimoine, les travaux doivent faire l'objet d'une demande de déclaration préalable de travaux à déposer en mairie. Vous devez attendre la réception de l'arrêté d'autorisation de travaux pour commencer les travaux.**

### **Recommandations architecturales à suivre à minima pour présenter un dossier « viable »:**

Ce type de travaux n'est accepté que sur des constructions dites de type « énergivore » construite après 1948, et conçue en béton.

Afin de pouvoir étudier la demande de travaux, vous devez :

Fournir un plan de situation localisant l'immeuble.

Direction régionale des affaires culturelles des Hauts de France – Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aisne  
Hôtel du Petit Saint-Vincent 1 rue Saint Martin 02000 LAON  
Tél. : 03 23 23 53 54 – Courriel : sdap.aisne@culture.gouv.fr  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France>  
janvier 2024

C1 Données Internes

Fournir un plan de masse avec l'indication colorée des façades concernées

Fournir des photographies couleur prises depuis la rue et des façades de l'habitation, de ses décors ou de ses particularités. Photo à numéroté sur le plan de masse.

Fournir les dimensions des débords de toit : à l'égout et sur les pignons si il y a, ceci avant et après travaux. Mesures indispensables au dossier.

Fournir un descriptif précis de cette intervention :

-les détails techniques du traitement des habillages sur les pignons en rive et sur les murs les gouttereaux des égouts de toit, croquis, dimensions, couleur concernant les dispositions spécifiques à appliquer sur cet immeuble (pas de fiche commerciale).

- fournir une référence de teinte des enduits. (et pas un ral peinture si c'est un enduit, cela n'a rien à voir). le traitement de finition de l'enduit, le traitement des décors en façades.

- détail des grilles de ventilation (type, matériaux, couleur),

- les incidences sur les modénatures tels que les corniches, bandeaux, appuis, linteaux, etc.

- comment sont fait les tableaux et les appuis de fenêtre (matériaux, couleur, détails de pose), le traitement de finition des encadrements d'ouvertures, des appuis.

- le traitement des ponts thermiques avec les bâtiments annexes accolés, en l'absence duquel le système perd de son efficacité.

Ces questions ont une forte incidence, sur le profil des menuiseries, les volumes, l'occupation du domaine public et sur l'aspect futur des façades.

Préciser la composition des maçonneries actuelles de votre immeuble, exemples : brique, pierre calcaire naturelle, béton, enduit à la chaux ou en ciment, pans de bois et torchis, etc. et son époque de construction.

Attention, pour votre information, les couleurs discordantes, criardes ou dans la gamme des jaunes, blanc, gris ou trop claires ou comme le dit "ivoire" Ral 1013, 1014, 1015 ou 9001 ne sont pas acceptées, au regard des critères typologiques de l'architecture traditionnelle locale et ne correspondent pas à la nature du système d'isolation utilisé en finition sur les façades.

Au regard des systèmes d'isolation, il n'est souvent pas appliqué une peinture, mais un enduit en finition, donc dans votre dossier, veuillez indiquer et fournir une référence d'un fournisseur d'enduit ou de peinture qui doit être dans la gamme des beiges foncé à brun.

Les enduits doivent être réalisés avec une finition gratté fin.

**Exemples de teintes pouvant être acceptées :**

Pour le Soissonnais, le Laonnois ou Château-Thierry, voici des teintes acceptées :

en enduits : Ets Wéber et Broutin ref n°215 ocre rompu, 013 brun foncé ou Ets PAREX n°T106 ou similaire.

En peinture, dans la gamme des beiges soutenus, exemples : Ets La Seigneurie minérale Beige Hénon CH11F65 ou ONIP FC073 ou ral 1001 ou similaire.

Les linteaux ou les bandeaux, corniches, seront d'un ton beige de un ton en dessous, légèrement plus clair, exemple : La Seigneurie Minéral Beige Hénon CH11F65, Beige Guillotière CH11F67 ou similaire.

Pour la Thiérache, le Vermandois, le Marlois.

Ets Wéber et Broutin ref n°013 brun ou des Ets PAREX n°T106 ou similaire.

En peinture dans la gamme des bruns, beige foncé, exemples : Ets La Seigneurie minérale Beige Debourg CH11F62, Beige Hénon CH11F65 ou ONIP FC073, FC074 ou 1001 ou similaire.

Les linteaux ou les bandeaux, corniches, seront d'un ton beige, de un ton légèrement plus clair que le fond de façade, exemple : La Seigneurie Minéral Beige Hénon CH11F65, Beige Guillotière CH11F67 ou similaire.

- Les appuis des baies seront en maçonnerie enduite, de couleur proche de celui de l'enduit de finition, et non en aluminium blanc..
- Les ouvertures doivent être soulignées par un linteau en plate bande ou avec un bandeau lissé autour de la baie, traité avec le même enduit, en finition lissée, talochée, d'une largeur d'environ 15 cm, afin d'animer les façades.
- Les baguettes d'angles, grilles de ventilation, casse moineau bois, etc, doivent être de teinte grise.
- Les volets battants ou persiennés devront être conservés et reposés.

- Les prolongements de toiture sur les pignons en rives ou à l'égout toit doivent être réalisés avec le même matériau de toiture, rallonge en tuile ou ardoise. Tout rattrapage d'étanchéité en bande de zinc ou d'aluminium est interdit.

Aucuns travaux ne doivent être réalisés avant la réception de l'arrêté délivré par l'autorité compétente en matière d'urbanisme (Mairie ou service instructeur).

Les travaux situés dans la servitude des Monuments Historiques sont soumis à l'accord de l'*Architecte des Bâtiments de France*, le demandeur ne peut se prévaloir d'un accord tacite (art R424-1 et suivant du code de l'urbanisme).

Quelle que soit la qualification du contrat, tout professionnel de la construction est tenu, d'une obligation de conseil et de résultat envers le maître de l'ouvrage. Aucune décharge n'est valable, le mandataire, Maître d'œuvre ou l'entreprise (dit le « sachant »), le Maître d'ouvrage, restent responsables en matière juridique.

Il est conseillé au propriétaire de demander à l'entrepreneur son extrait de Kbis pour justifier de son inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) et d'une attestation d'assurance décennale, le tout de moins de trois mois.

Il vous est conseillé de missionner un artisan local qualifié pour ce type de travaux.

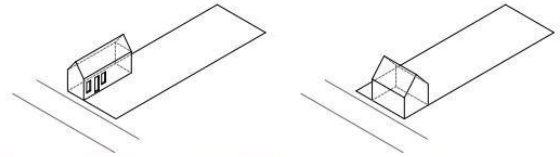
A défaut de non-respect des autorisations de travaux, le maire devra faire arrêter les travaux et mettre en demeure le demandeur de régulariser dans les plus brefs délais sous peine d'une procédure contentieuse à son égard.

## Chapitre 2 : Restauration ou rénovation du bâti d'architecture locale Fiches de conseils et recommandations

<b>N° de fiche</b>	<b>Typologie de bâti</b>
1	Petite ferme isolée en bois
2	Petite ferme de village en bois
	Petite ferme de village en pierres
	Petite ferme de village en briques
3	Ferme de village en pierre
	Ferme de village en briques
4	Maison de village en pierre
	Maison de village en briques
5	Maison de Maître en briques
6	Maison à cour en pierre
	Maison à cour en briques
7	Maison de ville en pierre
	Maison de ville en briques
8	Maison de la reconstruction en briques
9	Maison ouvrière en briques

**Fiche conseil n°1 \_ Petite ferme isolée en bois**

## 1 TYPOLOGIE PETITE FERME ISOLÉE EN BOIS



Landouzy-la-Ville



Iviers



Coingt

### TYPOLOGIE

Ces bâtis sont implantés soit dans le sens de la parcelle en limite de voie soit en front de voie. Ils se composent généralement d'un simple rez-de-chaussée au-dessus duquel se superpose un long grenier de stockage. Le rez-de-chaussée abrite une partie destinée à l'habitation et l'autre accueil soit une grange soit une étable.

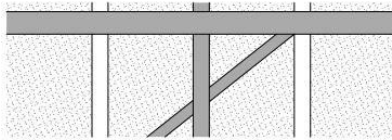
### CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les structures sont généralement en charpente de bois, colombage, torchis et bardages assistés sur un soubassement de grès, de pierre ou de briques. Les toitures à croupes ou à pignons sont couvertes en ardoise et les faitages en tuiles vernissées. Les élévations à pans de bois peuvent être couvertes en bardage complet ou partiellement sur les pignons.

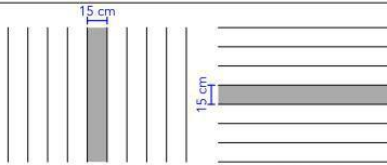
### ENJEUX PATRIMONIAUX

Ces bâtis sont généralement isolés des villages et peuvent parfois s'organiser en petits hameaux. Ils sont les témoins de l'activité agricole rurale et émaillent le territoire de bocage. Leur conservation et leur mise en valeur sont primordiales et doivent conserver au maximum leurs dispositions d'origine tant dans l'organisation de la volumétrie que dans l'échelle des percements et de l'emploi de matériaux traditionnels (pan de bois, clins ou bardeaux de bois, colombage et pan de bois).

### TYPES DE STRUCTURE BOIS ET BARDAGE



Pans de bois et torchis



Bardage bois vertical

Bardage bois horizontal

### MATÉRIAUX ET COULEURS

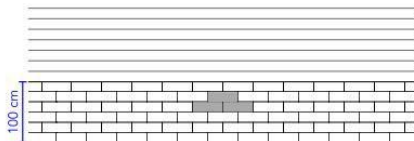


Pans de bois et torchis

Bardage bois horizontal

Bardage bois vertical

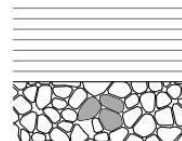
### TYPES DE SOUBASSEMENT



Briques



Pierre



Moellons

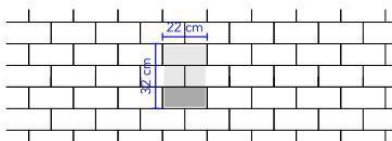


Briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

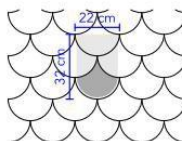
Pierre de taille grès et joints de mortier de chaux

Moellons et joints de mortier de chaux

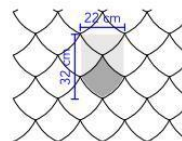
### TYPES DE COUVERTURES EN ARDOISES



Rectangulaire



Ronde ou écaille

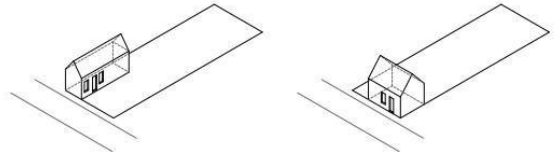


Ogive

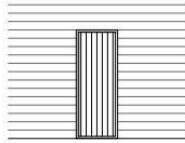


Ardoises naturelles bleues, vertes ou violettes posées aux clous ou aux crochets

## 1 TYPOLOGIE PETITE FERME ISOLÉE EN BOIS



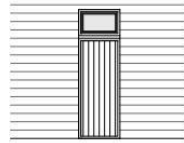
### TYPES DE PORTES



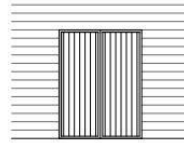
Porte simple en bois à lames verticales



Porte simple en bois à lames verticales et partie supérieure vitrée

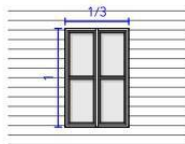


Porte simple en bois à lames verticales et imposte vitrée

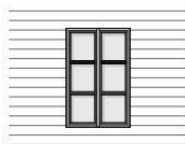


Porte double en bois à lames verticales

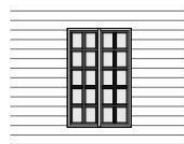
### TYPES DE FENÊTRES



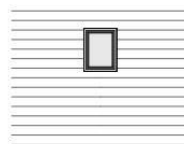
Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (4 carreaux)



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (6 carreaux)

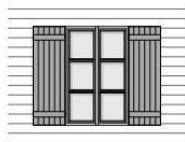


Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (20 carreaux)

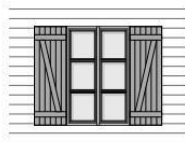


Petite fenêtre en bois

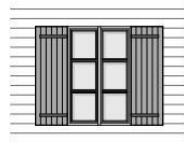
### TYPES DE VOILETS



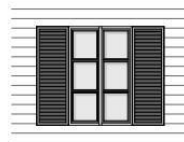
Volets battants pleins en bois à lames verticales et avec barres seules



Volets battants pleins en bois à lames verticales avec barres et écharpes



Volets battants pleins en bois à lames verticales avec pentures contre-pentures



Volets battants en bois avec persiennes

### TYPES DE CLÔTURE



Les clôtures des parcelles des petites fermes isolées sont constituées de haie vive. La restitution de haie vive est à privilégier. Les portails ou portillons sont en bois ou fer forgé.

### MATÉRIAUX ET COULEURS



RAL 1013  
Blanc perlé



RAL 7035  
Gris clair



RAL 9018  
Blanc papyrus



RAL 1015  
Ivoire clair



RAL 7044  
Gris soie



RAL 7042  
Gris signalisation



RAL 1014  
Ivoire



RAL 3012  
Rouge beige



RAL 6021  
Vert pâle



RAL 1002  
Jaune sable



RAL 8004  
Rouge cuivré



RAL 6011  
Vert réséda



RAL 1024  
Jaune ocre



RAL 8002  
Rouge de sécurité



RAL 6025  
Vert fougère



RAL 1027  
Jaune curry

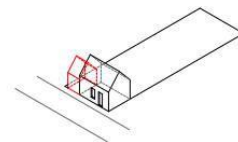
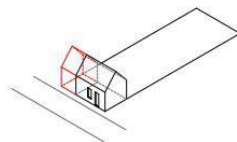
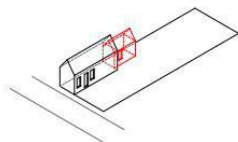
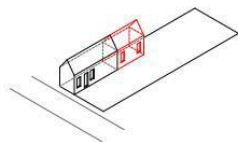


RAL 8012  
Brun rouge



RAL 6012  
Vert noir

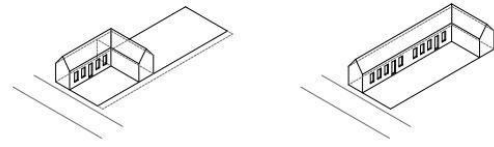
### TYPES D'EXTENSIONS



Dans le cas des petites fermes isolées ayant pignon ou alignement sur la rue, les extensions envisagées s'inscrivent dans le prolongement du pignon du bâti existant. Elles peuvent avoir une volumétrie variable mais ne doivent pas dépasser la hauteur de faitage du bâtiment existant. Les ouvertures reprennent la composition et la typologie des fenêtres existantes qu'elles soient dotées de volets ou non. Les nouvelles couvertures sont en ardoises naturelles et du même type que celles des bâtis existants. Les menuiseries peuvent être laissées en bois naturel ou peintes selon les couleurs RAL mentionnées ci-dessus. Les haies vives forment les clôtures des parcelles.



**Fiche conseil n°2 \_ Petite ferme de village en bois**



## 2 TYPOLOGIE PETITE FERME DE VILLAGE EN BOIS



Coingt



Bucilly



Saint-Clément

### TYPOLOGIE

Ces bâtis sont implantés principalement dans le sens longitudinal de la parcelle et le pignon en front de voie pour les logis. La grange se retourne perpendiculairement en fond de parcelle, et forme un L avec le reste du bâti.

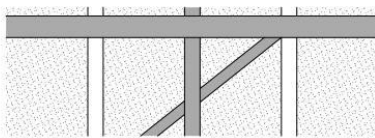
### CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les structures sont généralement en charpente de bois, colombage, torchis et bardages assistés sur un soubassement de grès, de pierre ou de briques. Les toitures à croupes ou à pignons sont couvertes en ardoise et les faitages en tuiles vernissées et offrent parfois des lucarnes à deux pans. Les élévations à pans de bois peuvent être couvertes en bardage bois ou ardoise, complètement ou partiellement sur les pignons.

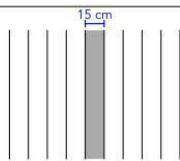
### ENJEUX PATRIMONIAUX

Cette typologie de bâti fait généralement partie du maillage du village et s'oriente dans le sens de la parcelle. Leur conservation et leur mise en valeur sont primordiales et doivent conserver au maximum leurs dispositions d'origine tant dans l'organisation de la volumétrie que dans l'échelle des percements et de l'emploi de matériaux traditionnels (pan de bois, clins ou bardeaux de bois, colombage et pan de bois).

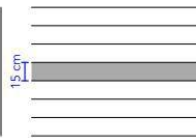
### TYPES DE STRUCTURE BOIS ET BARDAGE



Pans de bois et torchis



Bardage bois vertical



Bardage bois horizontal

### MATÉRIAUX ET COULEURS

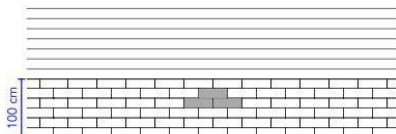


Pans de bois et torchis

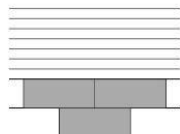
Bardage bois horizontal

Bardage bois vertical

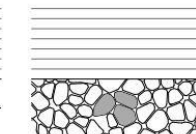
### TYPES DE SOUBASSEMENT



Briques



Pierre



Moellons

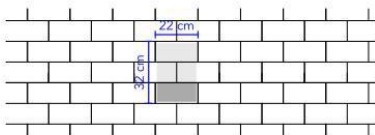


Briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

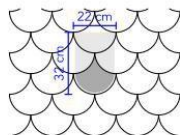
Pierre de taille grès et joints de mortier de chaux

Moellons et joints de mortier de chaux

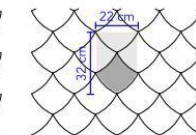
### TYPES DE COUVERTURES EN ARDOISES



Rectangulaire



Ronde ou écaille

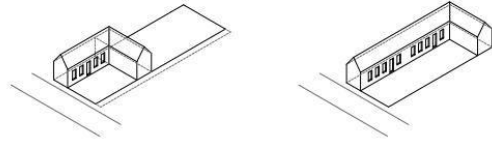


Ogive

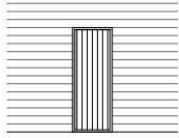


Ardoises naturelles bleues, vertes ou violines posées aux clous ou aux crochets

## 2 TYPOLOGIE PETITE FERME DE VILLAGE EN BOIS



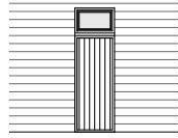
### TYPES DE PORTES



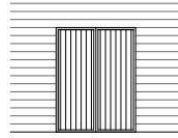
Porte simple en bois à lames verticales



Porte simple en bois à lames verticales et partie supérieure vitrée

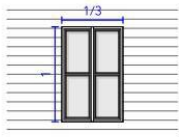


Porte simple en bois à lames verticales et imposte vitrée

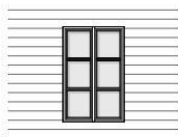


Porte double en bois à lames verticales

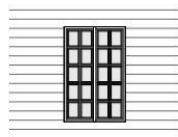
### TYPES DE FENÊTRES



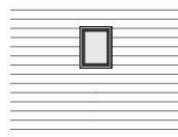
Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (4 carreaux)



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (6 carreaux)

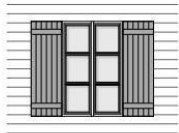


Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (20 carreaux)

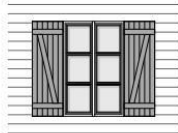


Petite fenêtre en bois

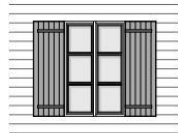
### TYPES DE VOILETS



Volets battants pleins en bois à lames verticales et avec barres seules



Volets battants pleins en bois à lames verticales avec barres et écharpes



Volets battants pleins en bois à lames verticales avec pentures contre-pentes



Volets battants en bois avec persiennes

### TYPES DE CLÔTURE



Les clôtures des parcelles des petites fermes isolées sont constituées de haie vive. La restitution de haie vive est à privilégier. Les portails ou portillons sont en bois ou fer forgé.

### MATÉRIAUX ET COULEURS



RAL 1013  
Blanc perlé



RAL 7035  
Gris clair



RAL 9018  
Blanc papyrus



RAL 1015  
Ivoire clair



RAL 7044  
Gris soie



RAL 7042  
Gris signalisation



RAL 1014  
Ivoire



RAL 3012  
Rouge beige



RAL 6021  
Vert pâle



RAL 1002  
Jaune sable



RAL 8004  
Rouge cuivré



RAL 6011  
Vert réséda



RAL 1024  
Jaune ocre



RAL 8002  
Rouge de sécurité



RAL 6025  
Vert fougère



RAL 1027  
Jaune curry

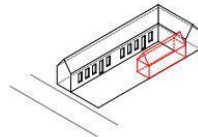
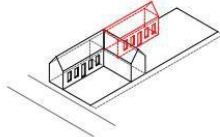
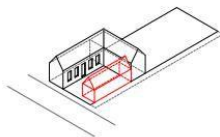


RAL 8012  
Brun rouge



RAL 6012  
Vert noir

### TYPES D'EXTENSIONS

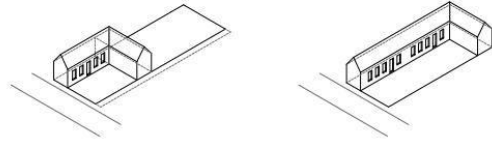


Dans le cas des petites fermes isolées ayant pignon ou alignement sur la rue, les extensions envisagées s'inscrivent dans le prolongement du pignon du bâti existant. Elles peuvent avoir une volumétrie variable mais ne doivent pas dépasser la hauteur de faîtage du bâtiment existant. Les ouvertures reprennent la composition et la typologie des fenêtres existantes qu'elles soient dotées de volets ou non. Les nouvelles couvertures sont en ardoises naturelles et du même type que celles des bâtis existants. Les menuiseries peuvent être laissées en bois naturel ou peintes selon les couleurs RAL mentionnées ci-dessus. Les haies vives forment les clôtures des parcelles.



**Fiche conseil n°2 \_ Petite ferme de village en pierre**

## 2 TYPOLOGIE PETITE FERME DE VILLAGE EN PIERRE



Wimys



Bucilly



Mondrepuis

### TYPOLOGIE

Ces bâtis sont implantés principalement dans le sens longitudinal de la parcelle et le pignon en front de voie pour les logis. La grange se retourne perpendiculairement en fond de parcelle, et forme un L avec le reste du bâti.

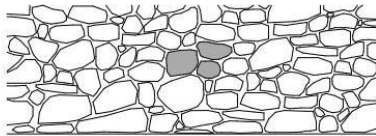
### CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les structures de ces petites fermes sont en pierre avec différents types d'appareillage. Les façades sont composées de détails architecturaux comme notamment des piédroits de baies et des bandeaux décoratifs en briques ou pierre de taille au niveau de la corniche. Les toitures à croupes ou à pignons sont couvertes en ardoise et les faitages en tuiles vernissées et offrent parfois des lucarnes à deux pans.

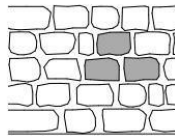
### ENJEUX PATRIMONIAUX

Cette typologie de bâti fait généralement partie du maillage du village et s'oriente dans le sens de la parcelle. Leur conservation et leur mise en valeur sont primordiales et doivent conserver au maximum leurs dispositions d'origine tant dans l'organisation de la volumétrie que dans l'échelle des percements et de l'emploi de matériaux traditionnels (pierre et briques).

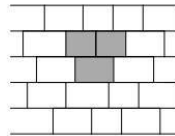
### TYPES D'APPAREILLAGE DE LA PIERRE



Opus incertum



Moellons équarris



Pierre de taille

### MATÉRIAUX ET COULEURS



Opus incertum Moellons équarris Pierre de taille grès ou calcaire

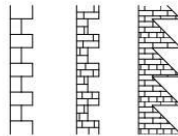
### TYPES DE MODÉNATURE



Bandeaux et corniches en pierre de taille



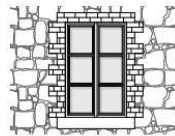
Bandeaux et corniches en briques



Chânes d'angle en pierre de taille ou briques



Encadrement de baie en pierre de taille

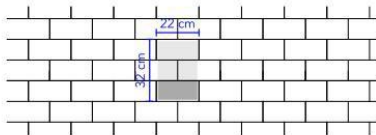


Encadrement de baie en briques

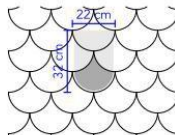


Bandeaux en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux  
Chânes d'angle en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux  
Encadrement de baie en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

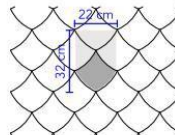
### TYPES DE COUVERTURES EN ARDOISES



Rectangulaire



Ronde ou écaille

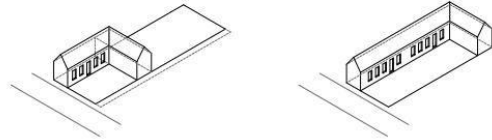


Ogive

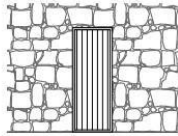


Ardoises naturelles bleues, vertes ou violettes posées aux clous ou aux crochets

## 2 TYPOLOGIE PETITE FERME DE VILLAGE EN PIERRE



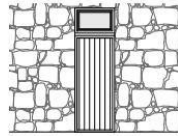
### TYPES DE PORTES



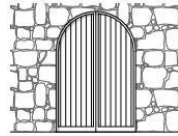
Porte simple en bois à lames verticales



Porte simple en bois à lames verticales et partie supérieure vitrée



Porte simple en bois à lames verticales et imposte vitrée.



Grande porte double en bois à lames verticales

### MATÉRIAUX ET COULEURS



RAL 6034  
Turquoise pastel

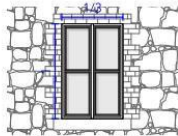


RAL 7035  
Gris clair

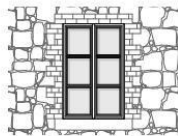


RAL 9018  
Blanc papyrus

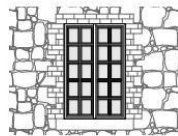
### TYPES DE FENÊTRES



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (4 carreaux)



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (6 carreaux)



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (20 carreaux)



Petite fenêtre à petit bois



RAL 5024  
Bleu pastel



RAL 7044  
Gris soie



RAL 7042  
Gris signalisation



RAL 5014  
Bleu pigeon

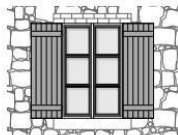


RAL 3012  
Rouge beige

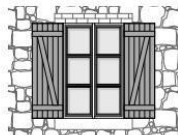


RAL 6021  
Vert pâle

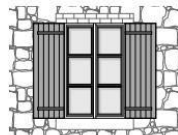
### TYPES DE VOILETS



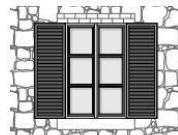
Volets battants pleins en bois à lames verticales et avec barres seules



Volets battants pleins en bois à lames verticales avec barres et écharpes



Volets battants pleins en bois à lames verticales avec pentures contre-pentures



Volets battants en bois avec persiennes



RAL 5007  
Bleu brillant



RAL 8004  
Rouge cuivré



RAL 6011  
Vert réséda



RAL 2009  
Bleu azur



RAL 8002  
Rouge de sécurité



RAL 6025  
Vert fougère

### TYPES DE CLÔTURE



Les clôtures des parcelles des petites fermes isolées sont constituées de haie vive. La restitution de haie vive est à privilégier. Les portails ou portillons sont en bois ou fer forgé.



RAL 6004  
Vert bleu

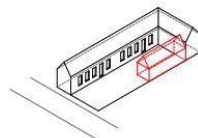
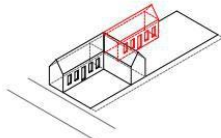
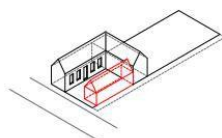


RAL 8012  
Brun rouge



RAL 6012  
Vert noir

### TYPES D'EXTENSIONS

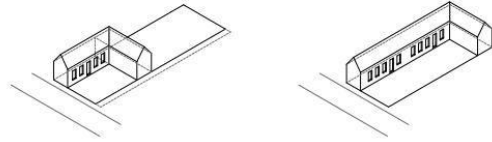


Dans le cas des petites fermes isolées ayant pignon ou alignement sur la rue, les extensions envisagées s'inscrivent dans le prolongement du pignon du bâti existant. Elles peuvent avoir une volumétrie variable mais ne doivent pas dépasser la hauteur de faîtage du bâtiment existant. Les ouvertures reprennent la composition et la typologie des fenêtres existantes qu'elles soient dotées de volets ou non. Les nouvelles couvertures sont en ardoises naturelles et du même type que celles des bâtis existants. Les menuiseries peuvent être laissées en bois naturel ou peintes selon les couleurs RAL mentionnées ci-dessus. Les haies vives forment les clôtures des parcelles.



**Fiche conseil n°2 \_ Petite ferme de village en briques**

## 2 TYPOLOGIE PETITE FERME DE VILLAGE EN BRIQUES



Jeantes



Landouzy-la-Ville



Bucilly

### TYPOLOGIE

Ces bâtis sont implantés principalement dans le sens longitudinal de la parcelle et le pignon en front de voie pour les logis. La grange se retourne perpendiculairement en fond de parcelle, et forme un L avec le reste du bâti.

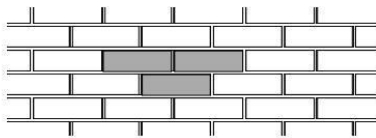
### CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les structures de ces petites fermes sont en briques avec différents types d'appareillage. Les façades sont composées de détails architecturaux comme notamment des piédroits de baies et des bandeaux décoratifs en briques ou pierre de taille au niveau de la corniche. Les toitures à croupes ou à pignons sont couvertes en ardoise et les faitages en tuiles vernissées et offrent parfois des lucarnes à deux pans.

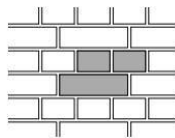
### ENJEUX PATRIMONIAUX

Cette typologie de bâti fait généralement partie du maillage du village et s'oriente dans le sens de la parcelle. Leur conservation et leur mise en valeur sont primordiales et doivent conserver au maximum leurs dispositions d'origine tant dans l'organisation de la volumétrie que dans l'échelle des percements et de l'emploi de matériaux traditionnels (briques).

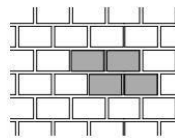
### TYPES D'APPAREILLAGE DE LA BRIQUE



Régulier (ou "en panneresses")

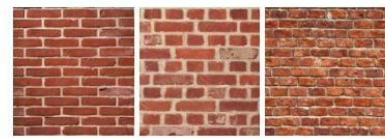


Anglais (ou "alterné")



En boutsisses

### MATÉRIAUX ET COULEURS

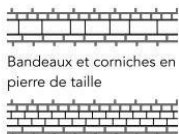


Régulier

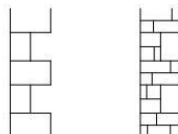
Anglais

En boutsisses

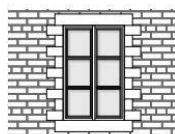
### TYPES DE MODÉNATURE



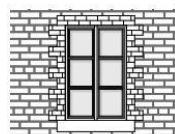
Bandeaux et corniches en pierre de taille



Chânes d'angle en pierre de taille ou briques



Encadrement de baie en pierre de taille



Encadrement de baie en briques

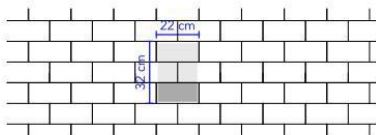


Bandeaux en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

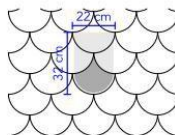
Chânes d'angle en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

Encadrement de baie en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

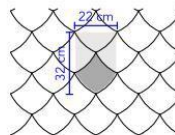
### TYPES DE COUVERTURES EN ARDOISES



Rectangulaire



Ronde ou écaille

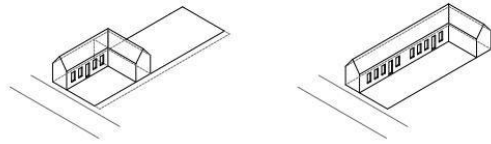


Ogive

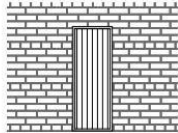


Ardoises naturelles bleues, vertes ou violettes posées aux clous ou aux crochets

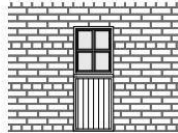
## 2 TYPOLOGIE PETITE FERME DE VILLAGE EN BRIQUES



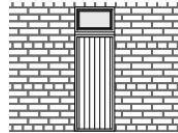
### TYPES DE PORTES



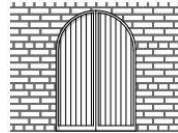
Porte simple en bois à lames verticales



Porte simple en bois à lames verticales et partie supérieure vitrée



Porte simple en bois à lames verticales et imposte vitrée

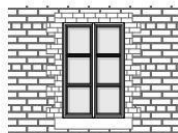


Grande porte double en bois à lames verticales

### TYPES DE FENÊTRES



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (4 carreaux)



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (6 carreaux)

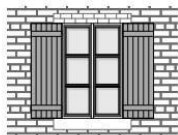


Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (20 carreaux)

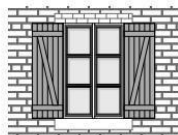


Petite fenêtre à petit bois

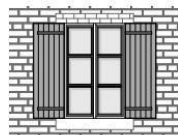
### TYPES DE VOILETS



Volets battants pleins en bois à lames verticales et avec barres seules



Volets battants pleins en bois à lames verticales et avec barres et écharpes



Volets battants pleins en bois à lames verticales et avec pentures contre-pentures



Volets battants en bois avec persiennes

### TYPES DE CLÔTURE



Les clôtures des parcelles des petites fermes isolées sont constituées de haie vive. La restitution de haie vive est à privilégier. Les portails ou portillons sont en bois ou fer forgé.

### MATÉRIAUX ET COULEURS



RAL 6034  
Turquoise pastel



RAL 9018  
Blanc papyrus



RAL 7009  
Gris vert



RAL 5024  
Bleu pastel



RAL 7042  
Gris signalisation



RAL 7003  
Gris mousse



RAL 5014  
Bleu pigeon



RAL 6021  
Vert pâle



RAL 7002  
Gris olive



RAL 5007  
Bleu brillant



RAL 6011  
Vert réséda



RAL 6013  
Vert jonc



RAL 2009  
Bleu azur



RAL 6025  
Vert fougère



RAL 7008  
Gris kaki



RAL 6004  
Vert bleu

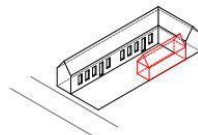
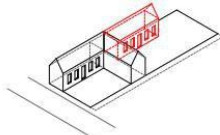
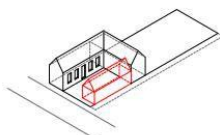


RAL 6012  
Vert noir



RAL 6003  
Vert olive

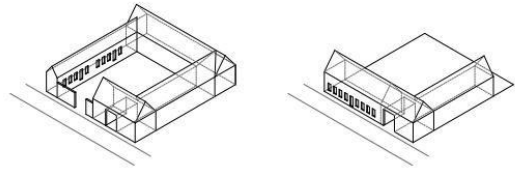
### TYPES D'EXTENSIONS



Dans le cas des petites fermes isolées ayant pignon ou alignement sur la rue, les extensions envisagées s'inscrivent dans le prolongement du pignon du bâti existant. Elles peuvent avoir une volumétrie variable mais ne doivent pas dépasser la hauteur de faitage du bâtiment existant. Les ouvertures reprennent la composition et la typologie des fenêtres existantes qu'elles soient dotées de volets ou non. Les nouvelles couvertures sont en ardoises naturelles et du même type que celles des bâtis existants. Les menuiseries peuvent être laissées en bois naturel ou peintes selon les couleurs RAL mentionnées ci-dessus. Les haies vives forment les clôtures des parcelles.



**Fiche conseil n°3 \_ Ferme de village en pierre**



## 3 TYPOLOGIE FERME DE VILLAGE EN PIERRE



Neuve-Maison



Martigny



Mondrepuis

### TYPOLOGIE

Ces bâtis sont implantés sur toutes les limites de la parcelle. Certaines fermes forment des cours centrales entourées de bâtis.

Les logis sont soit en front de rue soit sur un côté latéral de la cour de la ferme par laquelle on accède au travers d'un grand porche, les granges et communs cantonnent les autres limites par accumulation.

### CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les structures sont en charpente de bois, avec des élévations en pierre. Quelques détails architecturaux composent la façade, comme notamment des piédroits de baies, et bandeaux décoratifs en brique au niveau de la corniche.

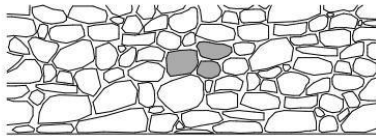
Les toitures à croupes ou à pignons sont couvertes en ardoise et les faitages en tuiles vernissées.

### ENJEUX PATRIMONIAUX

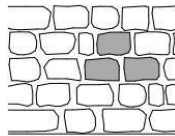
Ces bâtis sont généralement au sein du village. Ils sont les témoins de l'activité agricole rurale et structurent le maillage urbain.

Leur conservation et leur mise en valeur sont primordiales et doivent conserver au maximum leurs dispositions d'origine tant dans l'organisation de la volumétrie que dans l'échelle des percements et de l'emploi de matériaux traditionnels comme la pierre.

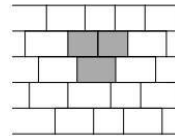
### TYPES D'APPAREILLAGE DE LA PIERRE



Opus incertum



Moellons équarris



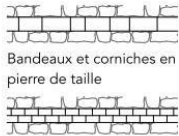
Pierre de taille

### MATÉRIAUX ET COULEURS



Opus incertum Moellons équarris Pierre de taille grès ou calcaire

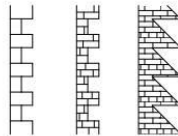
### TYPES DE MODÉNATURE



Bandeaux et corniches en pierre de taille



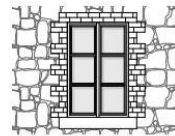
Bandeaux et corniches en briques



Chaînes d'angle en pierre de taille ou briques



Encadrement de baie en pierre de taille

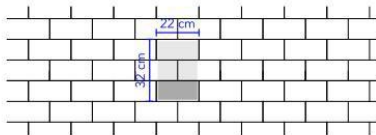


Encadrement de baie en briques

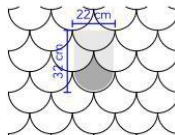


Bandeaux en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux  
Chaîne d'angle en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux  
Encadrement de baie en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

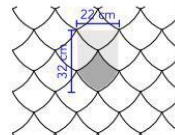
### TYPES DE COUVERTURES EN ARDOISES



Rectangulaire



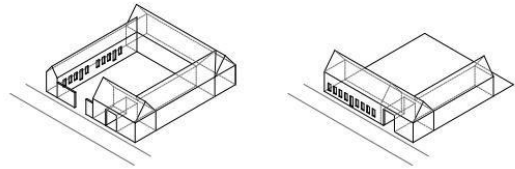
Ronde ou écaille



Ogive

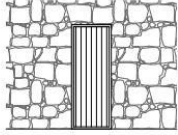


Ardoises naturelles bleues, vertes ou violines posées aux clous ou aux crochets



## 3 TYPOLOGIE FERME DE VILLAGE EN PIERRE

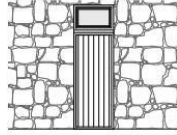
### TYPES DE PORTES



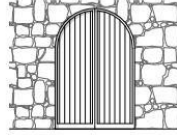
Porte simple en bois à lames verticales



Porte simple en bois à lames verticales et partie supérieure vitrée



Porte simple en bois à lames verticales et imposte vitrée



Grande porte double en bois à lames verticales

### MATÉRIAUX ET COULEURS



RAL 6034  
Turquoise pastel

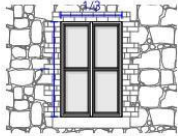


RAL 7035  
Gris clair

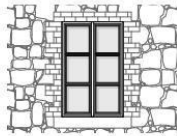


RAL 9018  
Blanc papyrus

### TYPES DE FENÊTRES



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (4 carreaux)



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (6 carreaux)



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (20 carreaux)



Petite fenêtre à petit bois



RAL 5024  
Bleu pastel

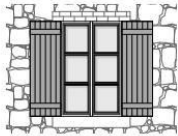


RAL 7044  
Gris soie

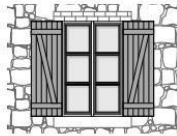


RAL 7042  
Gris signalisation

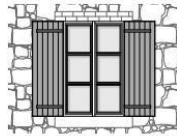
### TYPES DE VOILETS



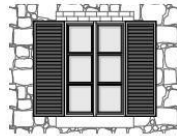
Volets battants pleins en bois à lames verticales et avec barres seules



Volets battants pleins en bois à lames verticales avec barres et écharpes



Volets battants pleins en bois à lames verticales avec pentures contre-pentes



Volets battants en bois avec persiennes



RAL 5014  
Bleu pigeon

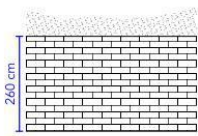


RAL 3012  
Rouge beige

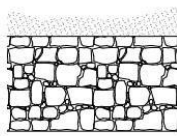


RAL 6021  
Vert pâle

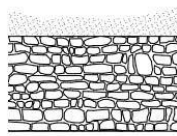
### TYPES DE CLÔTURE



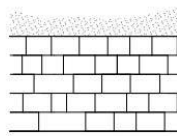
Briques



Opus incertum



Moellons équarris



Pierre de taille



RAL 5007  
Bleu brillant



RAL 8004  
Rouge cuivré



RAL 6011  
Vert réséda



RAL 2009  
Bleu azur



RAL 8002  
Rouge de sécurité



RAL 6025  
Vert fougère



RAL 6004  
Vert bleu

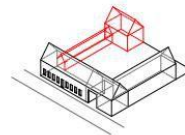
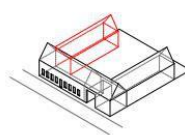
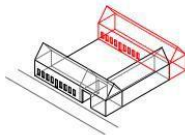
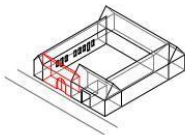


RAL 8012  
Brun rouge

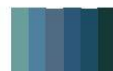
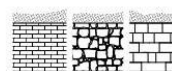


RAL 6012  
Vert noir

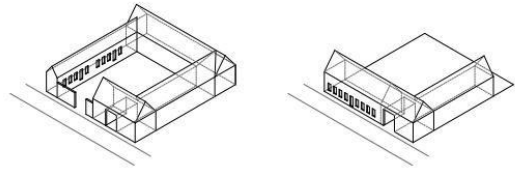
### TYPES D'EXTENSIONS



Pour les fermes, les extensions envisagées respectent l'ordonnement des parties bâties de la parcelle, en préservant un espace central vide de toute construction. Elles viennent s'ajouter à la parcelle donnant au bâti une forme de "U" ou viennent clôturer complètement la parcelle. Elles peuvent avoir une volumétrie variable mais ne doivent pas dépasser la hauteur de faîtiage du bâtiment existant. Les ouvertures reprennent la composition et la typologie des fenêtres existantes qu'elles soient dotées de volets ou non. Les nouvelles couvertures sont en ardoises naturelles et du même type que celles des bâtis existants. Les menuiseries peuvent être laissées en bois naturel ou peintes selon les couleurs RAL mentionnées ci-dessus. Les murs en briques ou en pierre forment les clôtures des parcelles.



**Fiche conseil n°3 \_ Ferme de village en briques**



## 3 TYPOLOGIE FERME DE VILLAGE EN BRIQUES



Iviers



Watigny



Logny-lès-Aubenton

### TYPOLOGIE

Ces bâtis sont implantés sur toutes les limites de la parcelle. Certaines fermes forment des cours centrales entourées de bâtis.

Les logis sont soit en front de rue soit sur un côté latéral de la cour de la ferme par laquelle on accède au travers d'un grand porche, les granges et communs cantonnent les autres limites par accumulation.

### CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les structures sont en charpente de bois, avec des élévations en brique. Quelques détails architecturaux composent la façade, comme notamment des piédroits de baies, bandeaux décoratifs et corniche en briques.

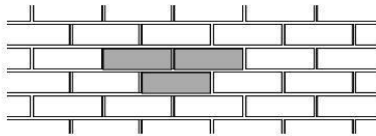
Les toitures à croupes ou à pignons sont couvertes en ardoise et les faitages en tuiles vernissées.

### ENJEUX PATRIMONIAUX

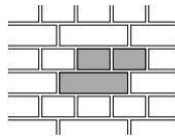
Ces bâtis sont généralement au sein du village. Ils sont les témoins de l'activité agricole rurale et structurent le maillage urbain.

Leur conservation et leur mise en valeur sont primordiales et doivent conserver au maximum leurs dispositions d'origine tant dans l'organisation de la volumétrie que dans l'échelle des percements et de l'emploi de matériaux traditionnels comme la brique.

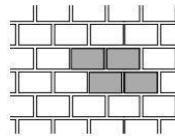
### TYPES D'APPAREILLAGE DE LA BRIQUE



Régulier (ou "en panneresses")



Anglais (ou "alterné")

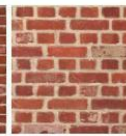


En boutisses

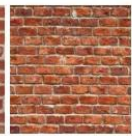
### MATÉRIAUX ET COULEURS



Régulier



Anglais



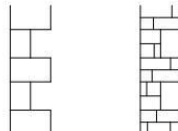
En boutisses

### TYPES DE MODÉNATURE



Bandeaux et corniches en pierre de taille

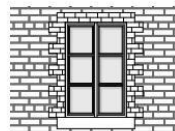
Bandeaux et corniches en briques



Chânes d'angle en pierre de taille ou briques



Encadrement de baie en pierre de taille



Encadrement de baie en briques



Bandeaux en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

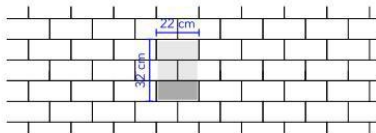


Chânes d'angle en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

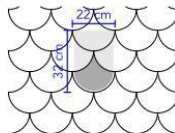


Encadrement de baie en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

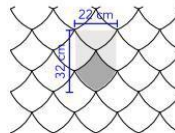
### TYPES DE COUVERTURES EN ARDOISES



Rectangulaire



Ronde ou écaille

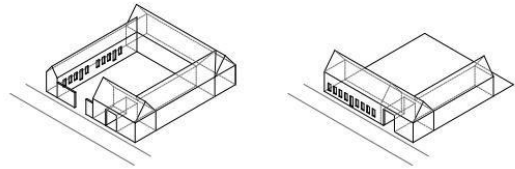


Ogive



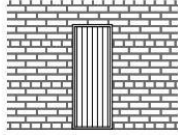
Ardoises naturelles bleues, vertes ou violines posées aux clous ou aux crochets





## 3 TYPOLOGIE FERME DE VILLAGE EN BRIQUES

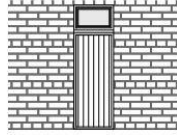
### TYPES DE PORTES



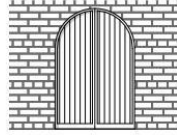
Porte simple en bois à lames verticales



Porte simple en bois à lames verticales et partie supérieure vitrée

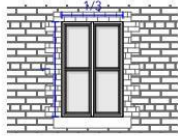


Porte simple en bois à lames verticales et imposte vitrée

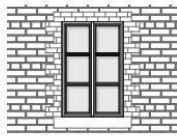


Grande porte double en bois à lames verticales

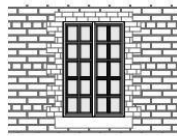
### TYPES DE FENÊTRES



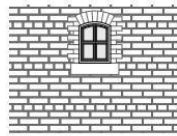
Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (4 carreaux)



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (6 carreaux)

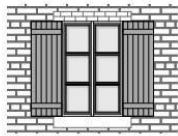


Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (20 carreaux)

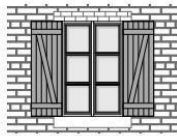


Petite fenêtre à petit bois

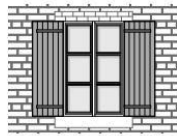
### TYPES DE VOILETS



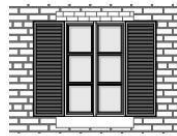
Volets battants pleins en bois à lames verticales et avec barres seules



Volets battants pleins en bois à lames verticales avec barres et écharpes

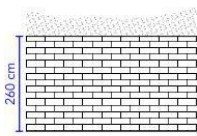


Volets battants pleins en bois à lames verticales avec pentures contre-pentes

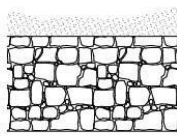


Volets battants en bois avec persiennes

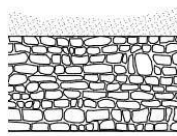
### TYPES DE CLÔTURE



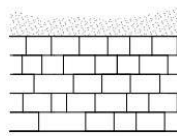
Briques



Opus incertum

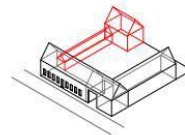
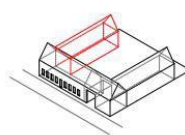
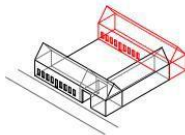
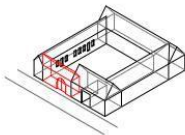


Moellons équarris

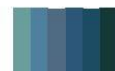


Pierre de taille

### TYPES D'EXTENSIONS



Pour les fermes, les extensions envisagées respectent l'ordonnement des parties bâties de la parcelle, en préservant un espace central vide de toute construction. Elles viennent s'ajouter à la parcelle donnant au bâti une forme de "U" ou viennent clôturer complètement la parcelle. Elles peuvent avoir une volumétrie variable mais ne doivent pas dépasser la hauteur de faîtiage du bâtiment existant. Les ouvertures reprennent la composition et la typologie des fenêtres existantes qu'elles soient dotées de volets ou non. Les nouvelles couvertures sont en ardoises naturelles et du même type que celles des bâtis existants. Les menuiseries peuvent être laissées en bois naturel ou peintes selon les couleurs RAL mentionnées ci-dessus. Les murs en briques ou en pierre forment les clôtures des parcelles.



### MATÉRIAUX ET COULEURS



RAL 6034  
Turquoise pastel



RAL 9018  
Blanc papyrus



RAL 7009  
Gris vert



RAL 5024  
Bleu pastel



RAL 7042  
Gris signalisation



RAL 7003  
Gris mousse



RAL 5014  
Bleu pigeon



RAL 6021  
Vert pâle



RAL 7002  
Gris olive



RAL 5007  
Bleu brillant



RAL 6011  
Vert réséda



RAL 6013  
Vert jonc



RAL 2009  
Bleu azur



RAL 6025  
Vert fougère



RAL 7008  
Gris kaki



RAL 6004  
Vert bleu



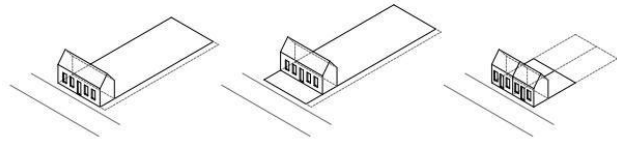
RAL 6012  
Vert noir



RAL 6003  
Vert olive

**Fiche conseil n°4 \_ Maison de village en pierre**

## 4 TYPOLOGIE MAISON DE VILLAGE EN PIERRE



Origny-en-Thiérache



Any-Martin-Rieux



Aubenton

### TYPOLOGIE

Ces bâtis sont implantés perpendiculairement au sens de la parcelle en front de voie avec parfois un recul à l'usage de jardin. Elles peuvent être sur un ou deux niveaux, mitoyennes ou isolées.

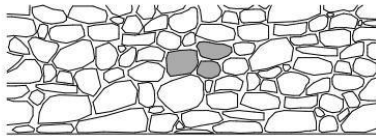
### CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les structures de ces bâtis sont en façade pierre avec des détails architecturaux comme notamment les piédroits de baies, des bandeaux et corniches en briques. Les toitures à croupes ou à pignons sont couvertes en ardoise et les faitages en tuiles vernissées.

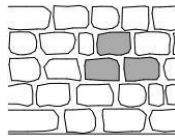
### ENJEUX PATRIMONIAUX

Ces bâtis font partie du maillage du village, et peuvent parfois s'organiser en petits hameaux. Leur conservation et leur mise en valeur sont primordiales et doivent conserver au maximum leurs dispositions d'origine tant dans l'organisation de la volumétrie que dans l'échelle des percements et de l'emploi de matériaux traditionnels comme la pierre.

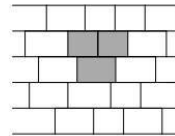
### TYPES D'APPAREILLAGE DE LA PIERRE



Opus incertum



Moellons équarris



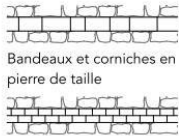
Pierre de taille

### MATÉRIAUX ET COULEURS



Opus incertum Moellons équarris Pierre de taille grès ou calcaire

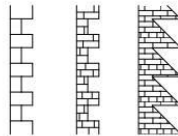
### TYPES DE MODÉNATURE



Bandeaux et corniches en pierre de taille



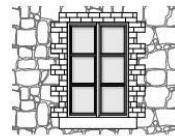
Bandeaux et corniches en briques



Chânes d'angle en pierre de taille ou briques



Encadrement de baie en pierre de taille

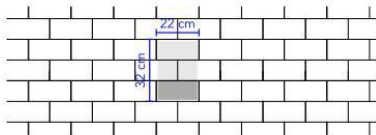


Encadrement de baie en briques

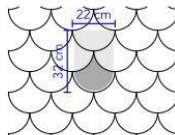


Bandeaux en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux  
Chânes d'angle en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux  
Encadrement de baie en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

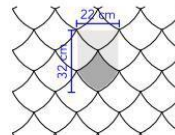
### TYPES DE COUVERTURES EN ARDOISES



Rectangulaire



Ronde ou écaille

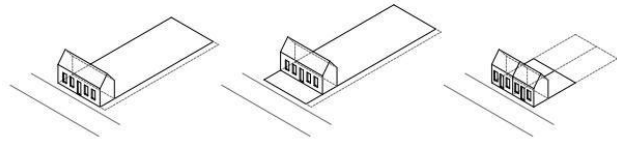


Ogive

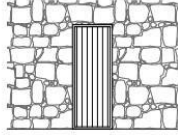


Ardoises naturelles bleues, vertes ou violines posées aux clous ou aux crochets

## 4 TYPOLOGIE MAISON DE VILLAGE EN PIERRE



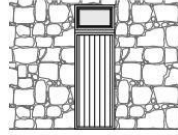
### TYPES DE PORTES



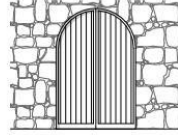
Porte simple en bois à lames verticales



Porte simple en bois à lames verticales et partie supérieure vitrée

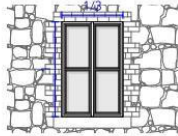


Porte simple en bois à lames verticales et imposte vitrée

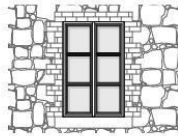


Grande porte double en bois à lames verticales

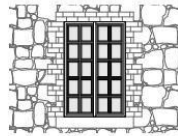
### TYPES DE FENÊTRES



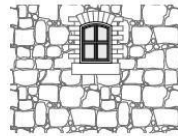
Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (4 carreaux)



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (6 carreaux)

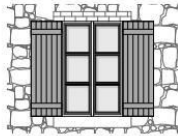


Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (20 carreaux)

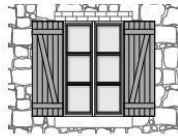


Petite fenêtre à petit bois

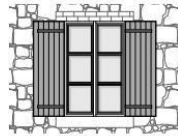
### TYPES DE VOILETS



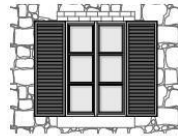
Volets battants pleins en bois à lames verticales et avec barres seules



Volets battants pleins en bois à lames verticales avec barres et écharpes

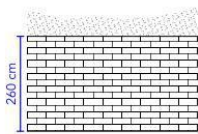


Volets battants pleins en bois à lames verticales avec pentures contre-pentures

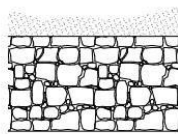


Volets battants en bois avec persiennes

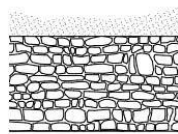
### TYPES DE CLÔTURE



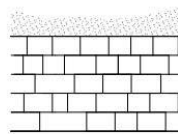
Briques



Opus incertum



Moellons équarris



Pierre de taille

### MATÉRIAUX ET COULEURS



RAL 6034  
Turquoise pastel



RAL 7035  
Gris clair



RAL 9018  
Blanc papyrus



RAL 5024  
Bleu pastel



RAL 7044  
Gris soie



RAL 7042  
Gris signalisation



RAL 5014  
Bleu pigeon



RAL 3012  
Rouge beige



RAL 6021  
Vert pâle



RAL 5007  
Bleu brillant



RAL 8004  
Rouge cuivré



RAL 6011  
Vert réséda



RAL 2009  
Bleu azur



RAL 8002  
Rouge de sécurité



RAL 6025  
Vert fougère



RAL 6004  
Vert bleu



RAL 8012  
Brun rouge



RAL 6012  
Vert noir

### TYPES D'EXTENSIONS



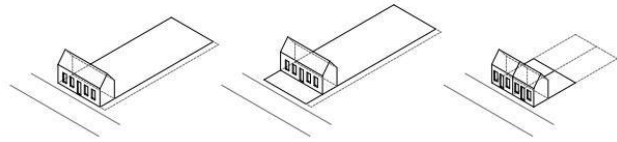
Regroupement de deux parcelles

La structure urbaine des parcelles de maisons de village mitoyennes donne à considérer une possible redistribution des logements en regroupant certaines maisons entre elles. Pour ces maisons de village en alignement à la rue, les extensions envisagées s'inscrivent dans le prolongement du bâti existant. Elles peuvent avoir une volumétrie variable mais ne doivent pas dépasser la hauteur de faîtage du bâtiment existant. Les ouvertures reprennent la composition et la typologie des fenêtres existantes qu'elles soient dotées de volets ou non. Les nouvelles couvertures sont en ardoises naturelles et du même type que celles des bâtis existants. Les menuiseries peuvent être laissées en bois naturel ou peintes selon les couleurs RAL mentionnées ci-dessus. Les murs en briques ou en pierre forment les clôtures des parcelles.



**Fiche conseil n°4 \_ Maison de village en briques**

## 4 TYPOLOGIE MAISON DE VILLAGE EN BRIQUES



Besmont



Any-Martin-Rieux



Aubenton

### TYPOLOGIE

Ces bâtis sont implantés perpendiculairement au sens de la parcelle en front de voie avec parfois un recul à l'usage de jardin. Elles peuvent être sur un ou deux niveaux, mitoyennes ou isolées.

### CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

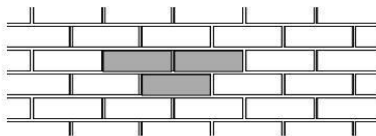
Les structures de ces bâtis sont en façade brique avec des détails architecturaux comme notamment les piédroits de baies, des bandeaux, des corniches et des soubassements en pierre de calcaire.

Les toitures à croupes ou à pignons sont couvertes en ardoise et les faitages en tuiles vernissées.

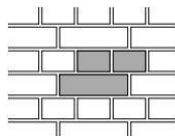
### ENJEUX PATRIMONIAUX

Ces bâtis font partie du maillage du village, et peuvent parfois s'organiser en petits hameaux. Leur conservation et leur mise en valeur sont primordiales et doivent conserver au maximum leurs dispositions d'origine tant dans l'organisation de la volumétrie que dans l'échelle des percements et de l'emploi de matériaux traditionnels comme la pierre.

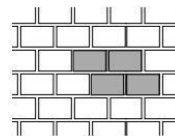
### TYPES D'APPAREILLAGE DE LA BRIQUE



Régulier (ou "en panneresses")

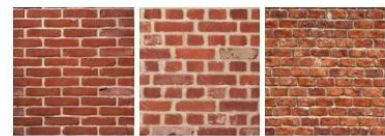


Anglais (ou "alterné")



En boutisses

### MATÉRIAUX ET COULEURS

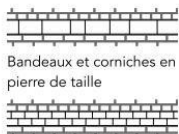


Régulier

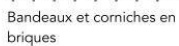
Anglais

En boutisses

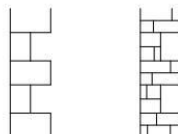
### TYPES DE MODÉNATURE



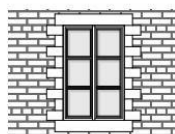
Bandeaux et corniches en pierre de taille



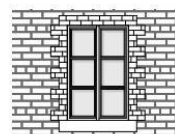
Bandeaux et corniches en briques



Chânes d'angle en pierre de taille ou briques



Encadrement de baie en pierre de taille



Encadrement de baie en briques

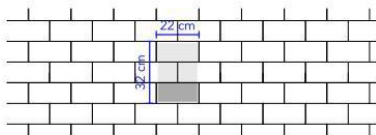


Bandeaux en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

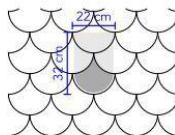
Chânes d'angle en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

Encadrement de baie en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

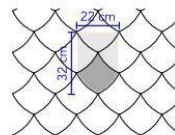
### TYPES DE COUVERTURES EN ARDOISES



Rectangulaire



Ronde ou écaille

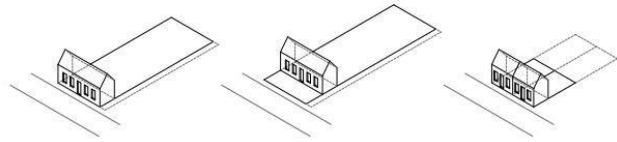


Ogive

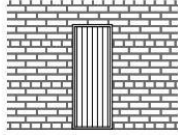


Ardoises naturelles bleues, vertes ou violettes posées aux clous ou aux crochets

## 4 TYPOLOGIE MAISON DE VILLAGE EN BRIQUES



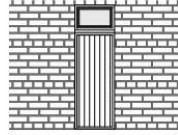
### TYPES DE PORTES



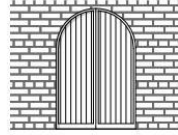
Porte simple en bois à lames verticales



Porte simple en bois à lames verticales et partie supérieure vitrée

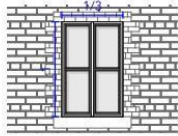


Porte simple en bois à lames verticales et imposte vitrée

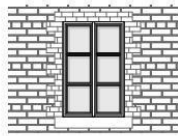


Grande porte double en bois à lames verticales

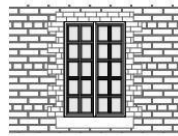
### TYPES DE FENÊTRES



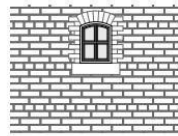
Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (4 carreaux)



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (6 carreaux)

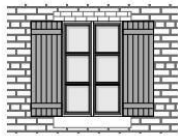


Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (20 carreaux)

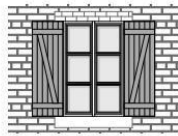


Petite fenêtre à petit bois

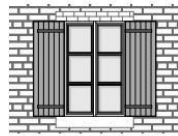
### TYPES DE VOILETS



Volets battants pleins en bois à lames verticales et avec barres seules



Volets battants pleins en bois à lames verticales avec barres et écharpes

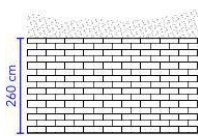


Volets battants pleins en bois à lames verticales avec pentures contre-pentures

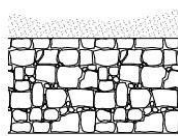


Volets battants en bois avec persiennes

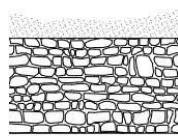
### TYPES DE CLÔTURE



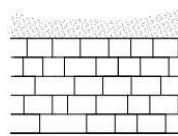
Briques



Opus incertum

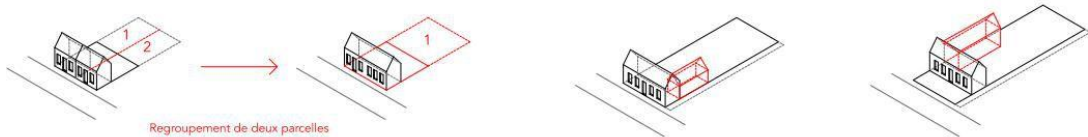


Moellons équarris



Pierre de taille

### TYPES D'EXTENSIONS



La structure urbaine des parcelles de maisons de village mitoyennes donne à considérer une possible redistribution des logements en regroupant certaines maisons entre elles. Pour ces maisons de village en alignement à la rue, les extensions envisagées s'inscrivent dans le prolongement du bâti existant. Elles peuvent avoir une volumétrie variable mais ne doivent pas dépasser la hauteur de faîtage du bâtiment existant. Les ouvertures reprennent la composition et la typologie des fenêtres existantes qu'elles soient dotées de volets ou non. Les nouvelles couvertures sont en ardoises naturelles et du même type que celles des bâtis existants. Les menuiseries peuvent être laissées en bois naturel ou peintes selon les couleurs RAL mentionnées ci-dessus. Les murs en briques ou en pierre forment les clôtures des parcelles.



### MATÉRIAUX ET COULEURS



RAL 6034 Turquoise pastel  
RAL 9018 Blanc papyrus  
RAL 7009 Gris vert



RAL 5024 Bleu pastel  
RAL 7042 Gris signalisation  
RAL 7003 Gris mousse



RAL 5014 Bleu pigeon  
RAL 6021 Vert pâle  
RAL 7002 Gris olive



RAL 5007 Bleu brillant  
RAL 6011 Vert réséda  
RAL 6013 Vert jonc



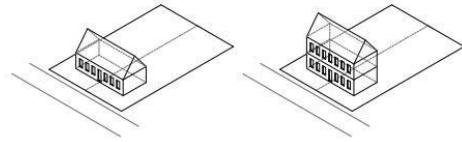
RAL 2009 Bleu azur  
RAL 6025 Vert fougère  
RAL 7008 Gris kaki



RAL 6004 Vert bleu  
RAL 6012 Vert noir  
RAL 6003 Vert olive

**Fiche conseil n°5 \_ Maison de Maître en briques**

## 5 TYPOLOGIE MAISON DE MAÎTRE EN BRIQUES



Wimpy



Landouzy-la-Ville



Éparcy

### TYPOLOGIE

Ces bâtis symétriques, de plan centré, sont implantés perpendiculairement au sens de la parcelle avec un recul par rapport à la voie libérant un espace pouvant servir de jardinnet. Ils peuvent être sur un ou deux niveaux mais toujours avec un ordonnancement régulier.

### CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les structures de ces bâtis sont généralement en façade brique avec des détails architecturaux comme notamment les piédroits de baies, des bandeaux, des soubassements en pierre de taille ou en brique.

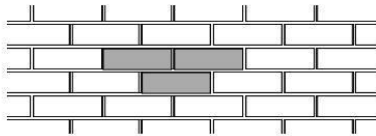
Les toitures à quatre pans ou mansardées sont couvertes en ardoise et les faitages sont en tuiles vernissées. Ces toitures s'accompagnent parfois de lucarnes en composition avec l'étage inférieur.

### ENJEUX PATRIMONIAUX

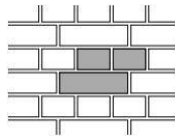
Ces bâtis font partie du maillage du village et sont placés au centre de la parcelle.

Leur conservation et leur mise en valeur sont primordiales et doivent conserver au maximum leurs dispositions d'origine tant dans l'organisation de la volumétrie que dans l'échelle des percements et de l'emploi de matériaux traditionnels (détails décoratifs en brique ou en pierre).

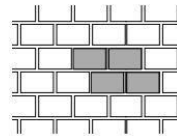
### TYPES D'APPAREILLAGE DE LA BRIQUE



Régulier (ou "en panneresses")



Anglais (ou "alterné")

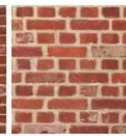


En boutisses

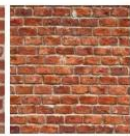
### MATÉRIAUX ET COULEURS



Régulier

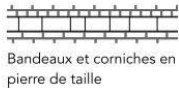


Anglais

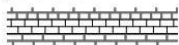


En boutisses

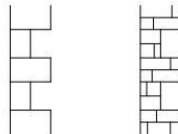
### TYPES DE MODÉNATURE



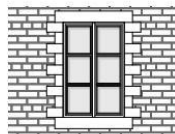
Bandeaux et corniches en pierre de taille



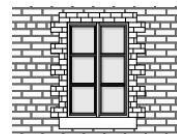
Bandeaux et corniches en briques



Chânes d'angle en pierre de taille ou briques



Encadrement de baie en pierre de taille



Encadrement de baie en briques



Bandeaux en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

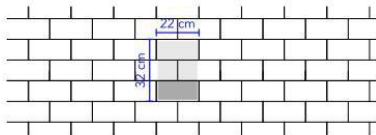


Chânes d'angle en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

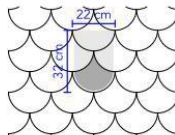


Encadrement de baie en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

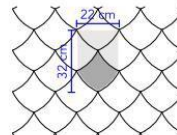
### TYPES DE COUVERTURES EN ARDOISES



Rectangulaire



Ronde ou écaille



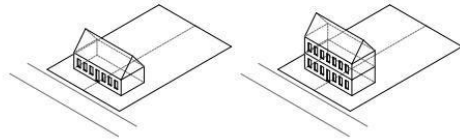
Ogive



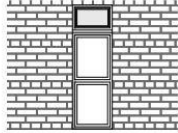
Ardoises naturelles bleues, vertes ou violines posées aux clous ou aux crochets



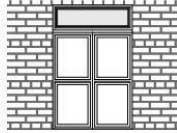
## 5 TYPOLOGIE MAISON DE MAÎTRE EN BRIQUES



### TYPES DE PORTES



Porte simple en bois mouluré et imposte vitrée



Grande porte double en bois mouluré et imposte vitrée



Grande porte double en bois mouluré avec partie supérieure vitrée et imposte vitrée



Grande porte double en bois mouluré et imposte vitrée

### TYPES DE FENÊTRES



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (4 carreaux)



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (6 carreaux)

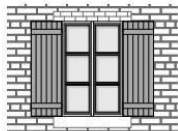


Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (20 carreaux)

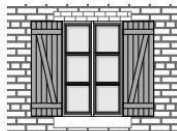


Grande fenêtre à petits bois et à deux vantaux (8 carreaux)

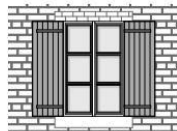
### TYPES DE VOILETS



Volets battants pleins en bois à lames verticales et avec barres seules



Volets battants pleins en bois à lames verticales avec barres et écharpes

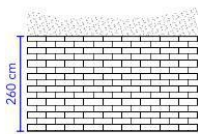


Volets battants pleins en bois à lames verticales avec pentures contre-pentes

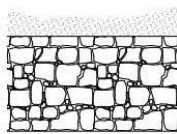


Volets battants en bois avec persiennes

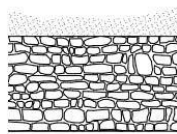
### TYPES DE CLÔTURE



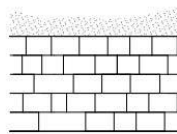
Briques



Opus incertum



Moellons équarris



Pierre de taille

### MATÉRIAUX ET COULEURS



RAL 6034  
Turquoise pastel



RAL 9018  
Blanc papyrus



RAL 7009  
Gris vert



RAL 5024  
Bleu pastel



RAL 7042  
Gris signalisation



RAL 7003  
Gris mousse



RAL 5014  
Bleu pigeon



RAL 6021  
Vert pâle



RAL 7002  
Gris olive



RAL 5007  
Bleu brillant



RAL 6011  
Vert réséda



RAL 6013  
Vert jonc



RAL 2009  
Bleu azur



RAL 6025  
Vert fougère



RAL 7008  
Gris kaki



RAL 6004  
Vert bleu

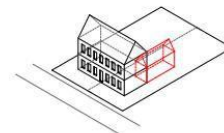
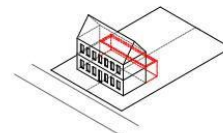
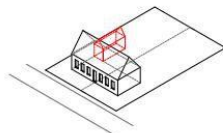
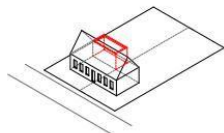


RAL 6012  
Vert noir

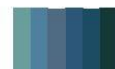
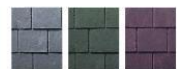


RAL 6003  
Vert olive

### TYPES D'EXTENSIONS

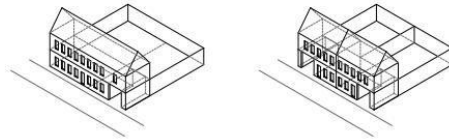


Pour les maisons de maître, les extensions envisagées respectent le positionnement central des éléments bâtis sur la parcelle. Elles viennent se greffer sur la partie arrière de la construction existante sans modifier l'aspect de la façade sur rue. Elles peuvent avoir une volumétrie variable mais ne doivent pas dépasser la hauteur de faîtière du bâtiment existant. Les ouvertures reprennent la composition et la typologie des fenêtres existantes qu'elles soient dotées de volets ou non. Dans le cas d'une extension contemporaine, les fenêtres s'ouvrent sur le jardin arrière et une toiture-terrasse peut être considérée. Les nouvelles couvertures sont en ardoises naturelles et du même type que celles des bâtis existants. Les menuiseries peuvent être laissées en bois naturel ou peintes selon les couleurs RAL mentionnées ci-dessus. Les murs en briques ou en pierre forment les clôtures des parcelles.



**Fiche conseil n°6 \_ Maison à cour en pierre**

## 6 TYPOLOGIE MAISON À COUR EN PIERRE



Leuze



Aubenton



Neuve-Maison

### TYPOLOGIE

Ces bâtis à deux niveaux sont implantés en front de rue et s'ouvrent sur la rue par l'intermédiaire d'un porche ouvrant sur un jardin. Ils sont situés principalement dans le centre des villes et villages.

### CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les structures de ces bâtis sont en façade pierre avec des détails architecturaux comme notamment les piédroits de baies, des bandeaux, des corniches, des soubassements et des chaînes d'angles en briques.

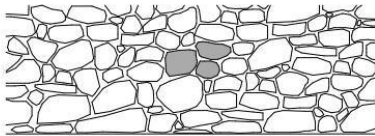
Les toitures à pignons et à deux pentes sont couvertes en ardoise avec les faitages en tuiles vernissées et offrent certaines fois des lucarnes.

### ENJEUX PATRIMONIAUX

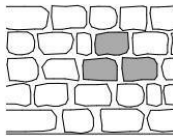
Ces bâtis font partie du maillage du village, et font partie du centre du village.

Leur conservation et leur mise en valeur sont primordiales et doivent conserver au maximum leurs dispositions d'origine tant dans l'organisation de la volumétrie que dans l'échelle des percements et de l'emploi de matériaux traditionnels comme la pierre.

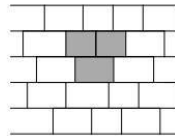
### TYPES D'APPAREILLAGE DE LA PIERRE



Opus incertum



Moellons équarris



Pierre de taille

### MATÉRIAUX ET COULEURS

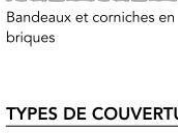


Opus incertum Moellons équarris Pierre de taille grès ou calcaire

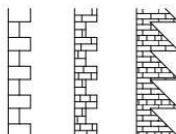
### TYPES DE MODÉNATURE



Bandeaux et corniches en pierre de taille



Bandeaux et corniches en briques



Chaînes d'angle en pierre de taille ou briques



Encadrement de baie en pierre de taille

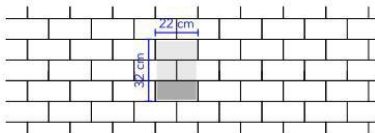


Encadrement de baie en briques

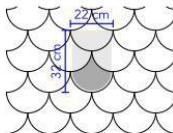


Bandeaux en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux  
Chaîne d'angle en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux  
Encadrement de baie en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

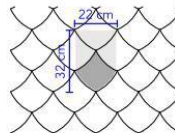
### TYPES DE COUVERTURES EN ARDOISES



Rectangulaire



Ronde ou écaille

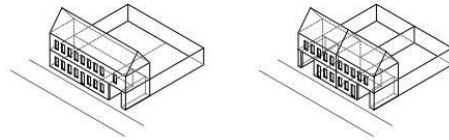


Ogive



Ardoises naturelles bleues, vertes ou violettes posées aux clous ou aux crochets

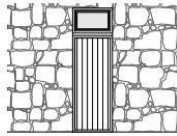
## 6 TYPOLOGIE MAISON À COUR EN PIERRE



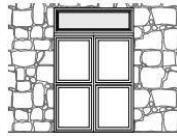
### TYPES DE PORTES



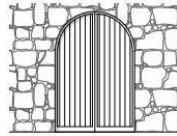
Porte simple en bois à lames verticales et partie supérieure vitrée



Porte simple en bois à lames verticales et imposte vitrée

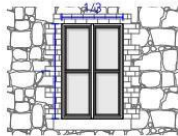


Grande porte double en bois et imposte vitrée

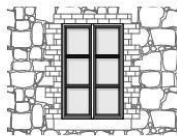


Grande porte double en bois à lames verticales

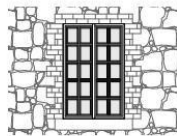
### TYPES DE FENÊTRES



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (4 carreaux)



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (6 carreaux)

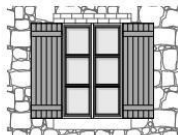


Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (20 carreaux)

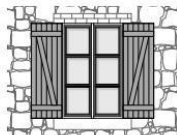


Grande fenêtre à petits bois et à deux vantaux (8 carreaux)

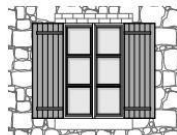
### TYPES DE VOILETS



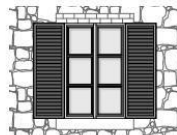
Volets battants pleins en bois à lames verticales et avec barres seules



Volets battants pleins en bois à lames verticales avec barres et écharpes

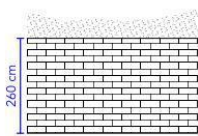


Volets battants pleins en bois à lames verticales avec pentures contre-pentes

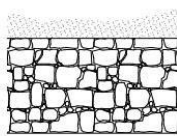


Volets battants en bois avec persiennes

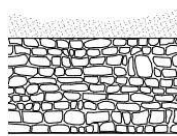
### TYPES DE CLÔTURE



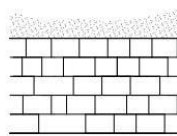
Briques



Opus incertum



Moellons équarris



Pierre de taille

### MATÉRIAUX ET COULEURS



RAL 6034  
Turquoise pastel



RAL 7035  
Gris clair



RAL 9018  
Blanc papyrus



RAL 5024  
Bleu pastel



RAL 7044  
Gris soie



RAL 7042  
Gris signalisation



RAL 5014  
Bleu pigeon



RAL 3012  
Rouge beige



RAL 6021  
Vert pâle



RAL 5007  
Bleu brillant



RAL 8004  
Rouge cuivré



RAL 6011  
Vert réséda



RAL 2009  
Bleu azur



RAL 8002  
Rouge de sécurité



RAL 6025  
Vert fougère



RAL 6004  
Vert bleu

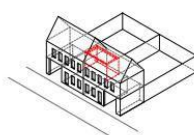
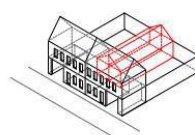
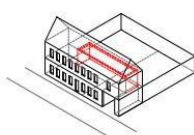
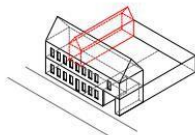


RAL 8012  
Brun rouge

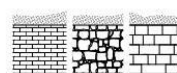


RAL 6012  
Vert noir

### TYPES D'EXTENSIONS

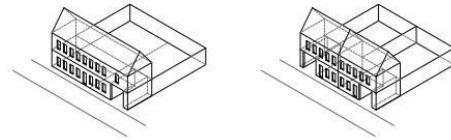


Pour les maisons à cour, les extensions envisagées viennent dans le prolongement des éléments bâtis existants. Elles viennent se greffer sur la partie arrière de la construction existante sans modifier l'aspect de la façade sur rue. Elles peuvent avoir une volumétrie variable mais ne doivent pas dépasser la hauteur de faîtage du bâtiment existant. Les ouvertures reprennent la composition et la typologie des fenêtres existantes qu'elles soient dotées de volets ou non. Dans le cas d'une extension contemporaine, les fenêtres s'ouvrent sur le jardin arrière et une toiture-terrasse peut être considérée. Les nouvelles couvertures sont en ardoises naturelles et du même type que celles des bâtis existants. Les menuiseries peuvent être laissées en bois naturel ou peintes selon les couleurs RAL mentionnées ci-dessus. Les murs en briques ou en pierre forment les clôtures des parcelles.



**Fiche conseil n°6 \_ Maison à cour en briques**

## 6 TYPOLOGIE MAISON À COUR EN BRIQUES



Aubenton



Aubenton



Origny-en-Thiérache

### TYPOLOGIE

Ces bâtis à deux niveaux sont implantés en front de rue et s'ouvrent sur la rue par l'intermédiaire d'un porche ouvrant sur un jardin. Ils sont situés principalement dans le centre des villes et villages.

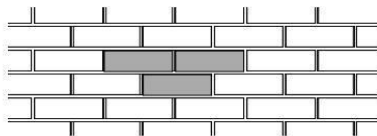
### CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les structures de ces bâtis sont en façade brique avec des détails architecturaux comme notamment les piédroits de baies, des bandeaux, des corniches, des soubassements et des chaînes d'angles en pierre de taille. Les toitures à pignons et à deux pentes sont couvertes en ardoise avec les faitages en tuiles vernissées et offrent certaines fois des lucarnes.

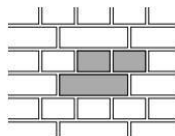
### ENJEUX PATRIMONIAUX

Ces bâtis font partie du maillage du village, et font partie du centre du village. Leur conservation et leur mise en valeur sont primordiales et doivent conserver au maximum leurs dispositions d'origine tant dans l'organisation de la volumétrie que dans l'échelle des percements et de l'emploi de matériaux traditionnels comme la brique.

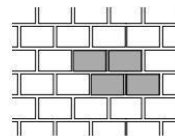
### TYPES D'APPAREILLAGE DE LA BRIQUE



Régulier (ou "en panneresses")

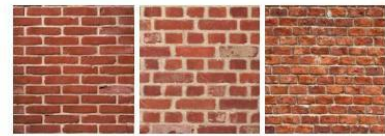


Anglais (ou "alterné")



En boutisses

### MATÉRIAUX ET COULEURS

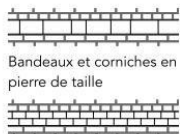


Régulier

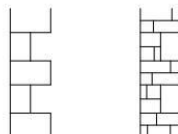
Anglais

En boutisses

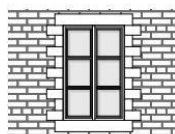
### TYPES DE MODÉNATURE



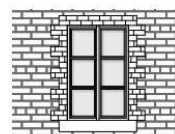
Bandeaux et corniches en pierre de taille



Chaînes d'angle en pierre de taille ou briques



Encadrement de baie en pierre de taille



Encadrement de baie en briques

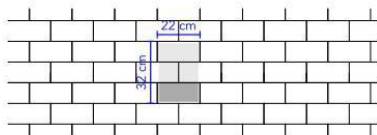


Bandeaux en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

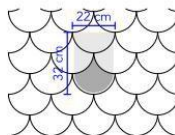
Chaîne d'angle en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

Encadrement de baie en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

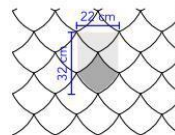
### TYPES DE COUVERTURES EN ARDOISES



Rectangulaire



Ronde ou écaille

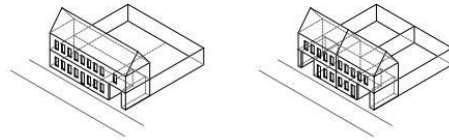


Ogive



Ardoises naturelles bleues, vertes ou violettes posées aux clous ou aux crochets

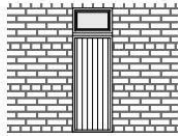
## 6 TYPOLOGIE MAISON À COUR EN BRIQUES



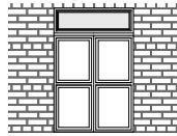
### TYPES DE PORTES



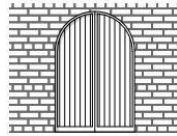
Porte simple en bois à lames verticales et partie supérieure vitrée



Porte simple en bois à lames verticales et imposte vitrée

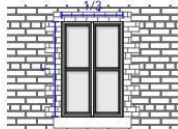


Grande porte double en bois et imposte vitrée



Grande porte double en bois à lames verticales

### TYPES DE FENÊTRES



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (4 carreaux)



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (6 carreaux)

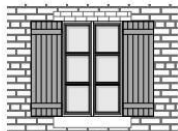


Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (20 carreaux)

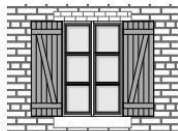


Grande fenêtre à petits bois et à deux vantaux (8 carreaux)

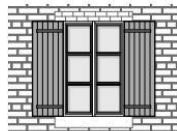
### TYPES DE VOILETS



Volets battants pleins en bois à lames verticales et avec barres seules



Volets battants pleins en bois à lames verticales avec barres et écharpes

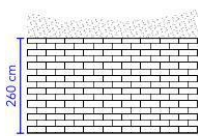


Volets battants pleins en bois à lames verticales avec pentures contre-pentes

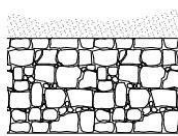


Volets battants en bois avec persiennes

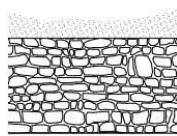
### TYPES DE CLÔTURE



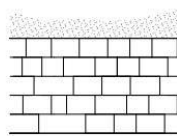
Briques



Opus incertum



Moellons équarris



Pierre de taille

### MATÉRIAUX ET COULEURS



RAL 6034  
Turquoise pastel



RAL 9018  
Blanc papyrus



RAL 7009  
Gris vert



RAL 5024  
Bleu pastel



RAL 7042  
Gris signalisation



RAL 7003  
Gris mousse



RAL 5014  
Bleu pigeon



RAL 6021  
Vert pâle



RAL 7002  
Gris olive



RAL 5007  
Bleu brillant



RAL 6011  
Vert réséda



RAL 6013  
Vert jonc



RAL 2009  
Bleu azur



RAL 6025  
Vert fougère



RAL 7008  
Gris kaki



RAL 6004  
Vert bleu

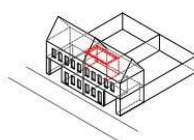
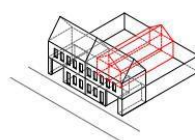
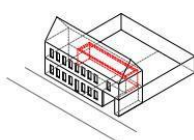
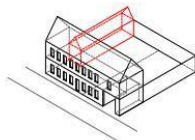


RAL 6012  
Vert noir



RAL 6003  
Vert olive

### TYPES D'EXTENSIONS

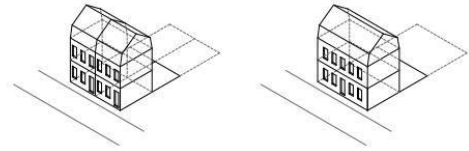


Pour les maisons à cour, les extensions envisagées viennent dans le prolongement des éléments bâtis existants. Elles viennent se greffer sur la partie arrière de la construction existante sans modifier l'aspect de la façade sur rue. Elles peuvent avoir une volumétrie variable mais ne doivent pas dépasser la hauteur de faîtage du bâtiment existant. Les ouvertures reprennent la composition et la typologie des fenêtres existantes qu'elles soient dotées de volets ou non. Dans le cas d'une extension contemporaine, les fenêtres s'ouvrent sur le jardin arrière et une toiture-terrasse peut être considérée. Les nouvelles couvertures sont en ardoises naturelles et du même type que celles des bâtis existants. Les menuiseries peuvent être laissées en bois naturel ou peintes selon les couleurs RAL mentionnées ci-dessus. Les murs en briques ou en pierre forment les clôtures des parcelles.



**Fiche conseil n°7 \_ Maison de ville en pierre**

## 7 TYPOLOGIE MAISON DE VILLE EN PIERRE



Aubenton



Aubenton



Origny-en-Thiérache

### TYPOLOGIE

Ces typologies du bâti sont implantées en front de rue et s'ouvrent directement sur la rue. Ils sont le plus souvent sur deux niveaux et sont principalement des constructions mitoyennes. Certaines de ces maisons de ville ont en rez-de-chaussée un commerce.

### CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les structures de ces bâtis sont en façade pierre avec des détails architecturaux comme notamment les piédroits de baies, des bandeaux, des chaînes d'angle et des corniches en briques.

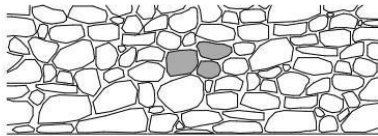
Les toitures à croupes ou à pignons sont couvertes en ardoise et les faitages en tuiles vernissées.

### ENJEUX PATRIMONIAUX

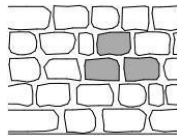
Ces bâtis s'insèrent au centre du village et font partie du maillage urbain.

Leur conservation et leur mise en valeur sont primordiales et doivent conserver au maximum leurs dispositions d'origine tant dans l'organisation de la volumétrie que dans l'échelle des percements et de l'emploi de matériaux traditionnels comme la pierre.

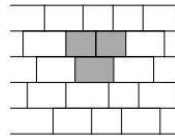
### TYPES D'APPAREILLAGE DE LA PIERRE



Opus incertum



Moellons équarris



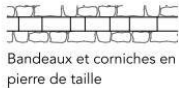
Pierre de taille

### MATÉRIAUX ET COULEURS

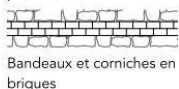


Opus incertum Moellons équarris Pierre de taille grès ou calcaire

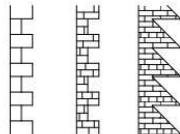
### TYPES DE MODÉNATURE



Bandeaux et corniches en pierre de taille



Bandeaux et corniches en briques



Chaînes d'angle en pierre de taille ou briques



Encadrement de baie en pierre de taille

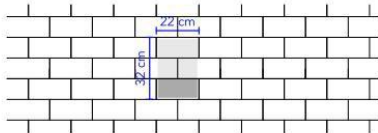


Encadrement de baie en briques

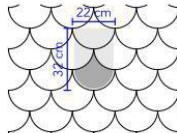


Bandeaux en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux  
Chaîne d'angle en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux  
Encadrement de baie en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

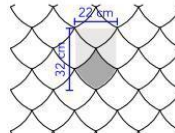
### TYPES DE COUVERTURES EN ARDOISES



Rectangulaire



Ronde ou écaille

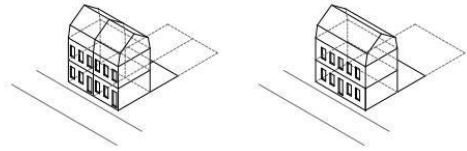


Ogive

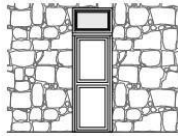


Ardoises naturelles bleues, vertes ou violettes posées aux clous ou aux crochets

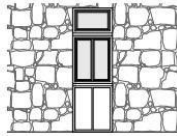
## 7 TYPOLOGIE MAISON DE VILLE EN PIERRE



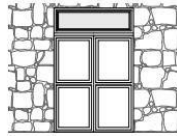
### TYPES DE PORTES



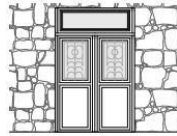
Porte simple en bois à lames verticales et imposte vitrée



Porte simple avec partie supérieure vitrée et imposte vitrée

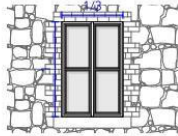


Grande porte double en bois mouluré et imposte vitrée

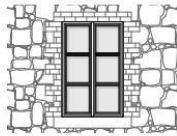


Grande porte double en bois mouluré avec partie supérieure vitrée et imposte vitrée

### TYPES DE FENÊTRES



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (4 carreaux)



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (6 carreaux)

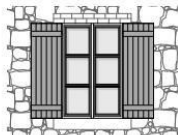


Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (20 carreaux)

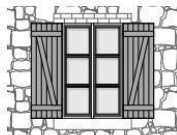


Grande fenêtre à petits bois et à deux vantaux (8 carreaux)

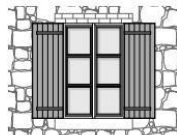
### TYPES DE VOILETS



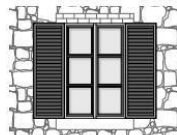
Volets battants pleins en bois à lames verticales et avec barres seules



Volets battants pleins en bois à lames verticales avec barres et écharpes

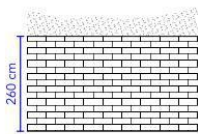


Volets battants pleins en bois à lames verticales avec pentures contre-pentures

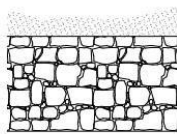


Volets battants en bois avec persiennes

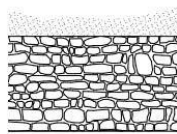
### TYPES DE CLÔTURE



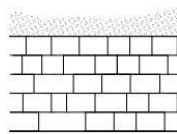
Briques



Opus incertum



Moellons équarris



Pierre de taille

### MATÉRIAUX ET COULEURS



RAL 6034  
Turquoise pastel



RAL 7035  
Gris clair



RAL 9018  
Blanc papyrus



RAL 5024  
Bleu pastel



RAL 7044  
Gris soie



RAL 7042  
Gris signalisation



RAL 5014  
Bleu pigeon



RAL 3012  
Rouge beige



RAL 6021  
Vert pâle



RAL 5007  
Bleu brillant



RAL 8004  
Rouge cuivré



RAL 6011  
Vert réséda



RAL 2009  
Bleu azur



RAL 8002  
Rouge de sécurité



RAL 6025  
Vert fougère



RAL 6004  
Vert bleu

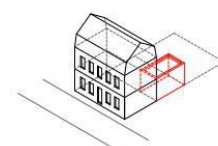
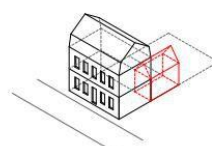
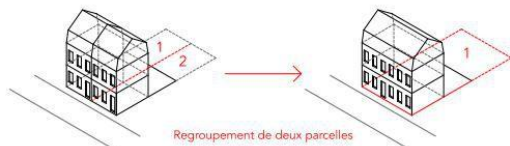


RAL 8012  
Brun rouge

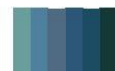
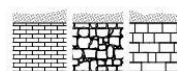


RAL 6012  
Vert noir

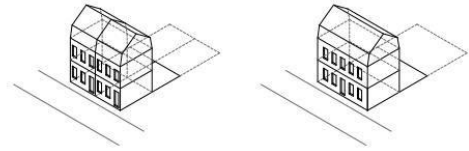
### TYPES D'EXTENSIONS



La structure urbaine des parcelles de maisons de ville mitoyennes donne à considérer une possible redistribution des logements en regroupant certaines maisons entre elles. Pour ces maisons de ville en alignement à la rue, les extensions envisagées s'inscrivent dans le prolongement du bâti existant, à l'arrière de la parcelle. Les ouvertures reprennent la composition et la typologie des fenêtres existantes qu'elles soient dotées de volets ou non. Dans le cas d'une extension contemporaine, les fenêtres s'ouvrent sur le jardin arrière et une toiture-terrasse peut être considérée. Les nouvelles couvertures sont en ardoises naturelles et du même type que celles des bâtis existants. Les menuiseries peuvent être laissées en bois naturel ou peintes selon les couleurs RAL mentionnées ci-dessus. Les murs en briques ou en pierre forment les clôtures des parcelles.



**Fiche conseil n°7 \_ Maison de ville en briques**



## 7 TYPOLOGIE MAISON DE VILLE EN BRIQUES



Saint-Michel



Hirson



Hirson

### TYPOLOGIE

Ces typologies du bâti sont implantées en front de rue et s'ouvrent directement sur la rue. Ils sont le plus souvent sur deux niveaux et sont principalement des constructions mitoyennes. Certaines de ces maisons de ville ont en rez-de-chaussée un commerce.

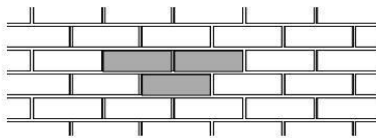
### CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les structures de ces bâtis sont en façade brique avec des détails architecturaux comme notamment les piédroits de baies, des bandeaux, et des corniches en briques. Les toitures à croupes ou à pignons sont couvertes en ardoise et les faitages en tuiles vernissées.

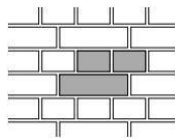
### ENJEUX PATRIMONIAUX

Ces bâtis s'insèrent au centre du village et font partie du maillage urbain. Leur conservation et leur mise en valeur sont primordiales et doivent conserver au maximum leurs dispositions d'origine tant dans l'organisation de la volumétrie que dans l'échelle des percements et de l'emploi de matériaux traditionnels comme la brique.

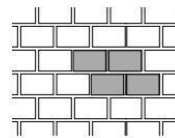
### TYPES D'APPAREILLAGE DE LA BRIQUE



Régulier (ou "en panneresses")

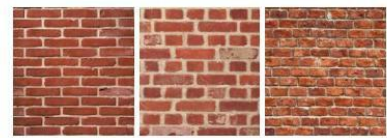


Anglais (ou "alterné")



En boutisses

### MATÉRIAUX ET COULEURS

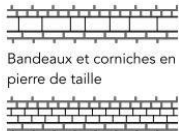


Régulier

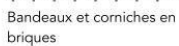
Anglais

En boutisses

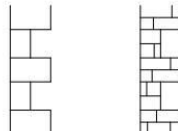
### TYPES DE MODÉNATURE



Bandeaux et corniches en pierre de taille



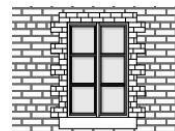
Bandeaux et corniches en briques



Chaînes d'angle en pierre de taille ou briques



Encadrement de baie en pierre de taille



Encadrement de baie en briques

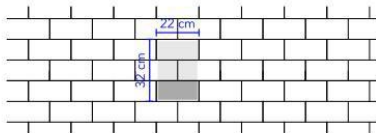


Bandeaux en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

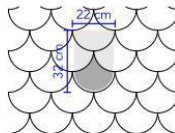
Chaîne d'angle en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

Encadrement de baie en briques en terre cuite et joints de mortier de chaux

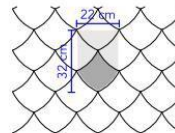
### TYPES DE COUVERTURES EN ARDOISES



Rectangulaire



Ronde ou écaille

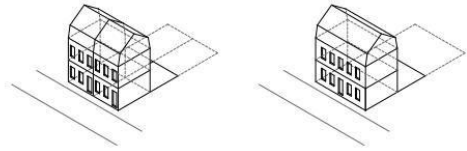


Ogive

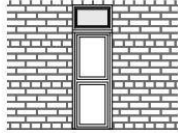


Ardoises naturelles bleues, vertes ou violettes posées aux clous ou aux crochets

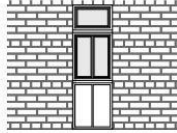
## 7 TYPOLOGIE MAISON DE VILLE EN BRIQUES



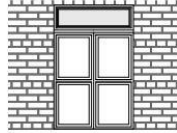
### TYPES DE PORTES



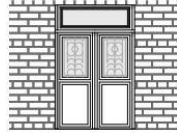
Porte simple en bois à lames verticales et imposte vitrée



Porte simple avec partie supérieure vitrée et imposte vitrée



Grande porte double en bois mouluré et imposte vitrée



Grande porte double en bois mouluré avec partie supérieure vitrée et imposte vitrée

### TYPES DE FENÊTRES



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (4 carreaux)



Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (6 carreaux)

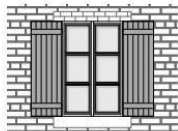


Fenêtre à petits bois et à deux vantaux (20 carreaux)

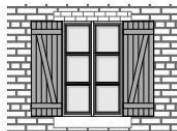


Grande fenêtre à petits bois et à deux vantaux (8 carreaux)

### TYPES DE VOILETS



Volets battants pleins en bois à lames verticales et avec barres seules



Volets battants pleins en bois à lames verticales avec barres et écharpes

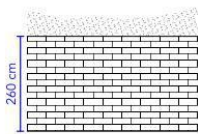


Volets battants pleins en bois à lames verticales avec pentures contre-pentes

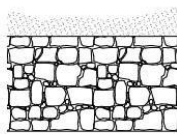


Volets battants en bois avec persiennes

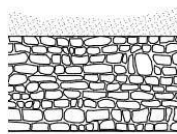
### TYPES DE CLÔTURE



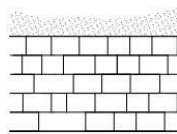
Briques



Opus incertum



Moellons équarris



Pierre de taille

### MATÉRIAUX ET COULEURS



RAL 6034  
Turquoise pastel



RAL 9018  
Blanc papyrus



RAL 7009  
Gris vert



RAL 5024  
Bleu pastel



RAL 7042  
Gris signalisation



RAL 7003  
Gris mousse



RAL 5014  
Bleu pigeon



RAL 6021  
Vert pâle



RAL 7002  
Gris olive



RAL 5007  
Bleu brillant



RAL 6011  
Vert réséda



RAL 6013  
Vert jonc



RAL 2009  
Bleu azur



RAL 6025  
Vert fougère



RAL 7008  
Gris kaki



RAL 6004  
Vert bleu

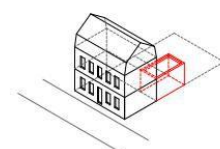
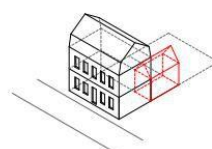
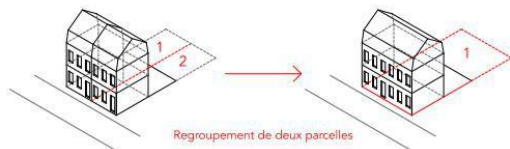


RAL 6012  
Vert noir



RAL 6003  
Vert olive

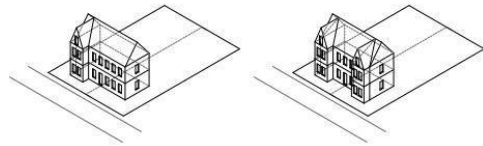
### TYPES D'EXTENSIONS



La structure urbaine des parcelles de maisons de ville mitoyennes donne à considérer une possible redistribution des logements en regroupant certaines maisons entre elles. Pour ces maisons de ville en alignement à la rue, les extensions envisagées s'inscrivent dans le prolongement du bâti existant, à l'arrière de la parcelle. Les ouvertures reprennent la composition et la typologie des fenêtres existantes qu'elles soient dotées de volets ou non. Dans le cas d'une extension contemporaine, les fenêtres s'ouvrent sur le jardin arrière et une toiture-terrasse peut être considérée. Les nouvelles couvertures sont en ardoises naturelles et du même type que celles des bâtis existants. Les menuiseries peuvent être laissées en bois naturel ou peintes selon les couleurs RAL mentionnées ci-dessus. Les murs en briques ou en pierre forment les clôtures des parcelles.



**Fiche conseil n°8 \_ Maison de la reconstruction en briques**



## 8 TYPOLOGIE MAISON DE LA RECONSTRUCTION EN BRIQUES



Neuve-Maison



Hirson



Hirson

### TYPOLOGIE

Ces bâtis sont à deux niveaux plus des combles et sont implantés perpendiculairement au sens de la parcelle avec un recul par rapport à la voie générant des jardins.

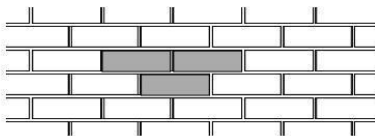
### CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les structures sont principalement de brique avec des ornements d'appareillage, bandeaux et corniches en pierre ou bois. Les toitures couvertes en ardoise sont généralement à deux pentes et à croupes, et présentent des pignons saillants et débordants dans l'esprit de l'architecture de villégiature des années 20.

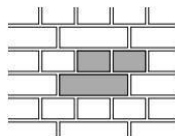
### ENJEUX PATRIMONIAUX

Leur conservation et leur mise en valeur sont primordiales et doivent conserver au maximum leurs dispositions d'origine tant dans l'organisation de la volumétrie que dans l'échelle des percements et de l'emploi de matériaux traditionnels (brique, détails décoratifs).

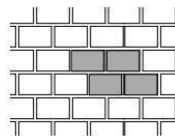
### TYPES D'APPAREILLAGE DE LA BRIQUE



Régulier (ou "en panneresses")

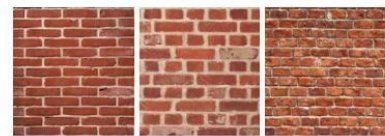


Anglais (ou "alterné")



En boutisses

### MATÉRIAUX ET COULEURS

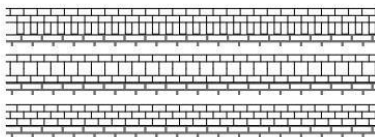


Régulier

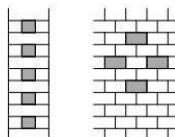
Anglais

En boutisses

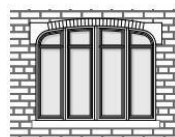
### TYPES DE MODÉNATURE



Bandeaux et corniches en briques



Chaines d'angle en briques et détails décoratifs



Lintheau en briques

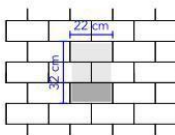


Bandeaux décoratifs en briques

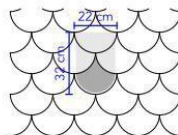
Chaîne d'angle en briques

Lintheau en briques

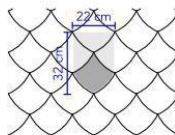
### TYPES DE COUVERTURES EN ARDOISES OU EN TUILES PLATES



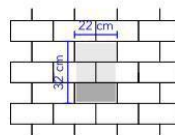
Ardoise rectangulaire



Ardoise ronde ou écaille



Ardoise ogive



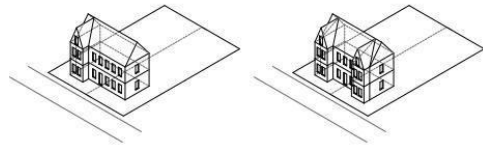
Tuile plate ou à emboîtement



Ardoises rectangulaires naturelles bleues, vertes ou violines

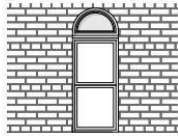
Ardoises écailles

Tuiles plates ou à emboîtement en terre cuite

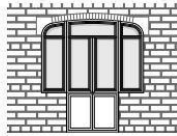


## 8 TYPOLOGIE MAISON DE LA RECONSTRUCTION EN BRIQUES

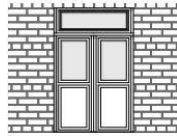
### TYPES DE PORTES



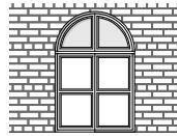
Porte simple en bois mouluré et imposte vitrée



Porte simple en bois et deux vitrages fixes avec impostes vitrées

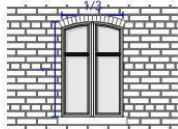


Grande porte double en bois mouluré avec partie supérieure vitrée et imposte vitrée

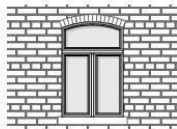


Grande porte double en bois mouluré et imposte vitrée

### TYPES DE FENÊTRES



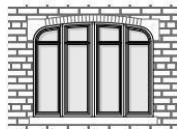
Fenêtre en bois à deux vantaux (4 carreaux)



Fenêtre en bois à deux vantaux et imposte vitrée

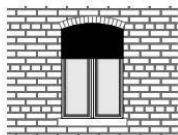


Petite fenêtre simple en bois et imposte vitrée

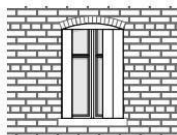


Grande fenêtre à deux vantaux centraux et deux vitrages fixes

### TYPES DE VOILETS

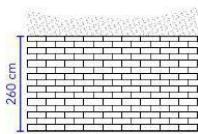


Volet roulant en bois

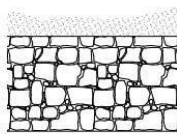


Volets pleins repliables en tableau

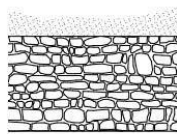
### TYPES DE CLÔTURE



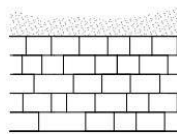
Briques



Opus incertum



Moellons équarris



Pierre de taille

### MATÉRIAUX ET COULEURS



RAL 6034 Turquoise pastel



RAL 9018 Blanc papyrus



RAL 7009 Gris vert



RAL 5024 Bleu pastel



RAL 7042 Gris signalisation



RAL 7003 Gris mousse



RAL 5014 Bleu pigeon



RAL 6021 Vert pâle



RAL 7002 Gris olive



RAL 5007 Bleu brillant



RAL 6011 Vert réséda



RAL 6013 Vert jonc



RAL 2009 Bleu azur



RAL 6025 Vert fougère



RAL 7008 Gris kaki



RAL 6004 Vert bleu

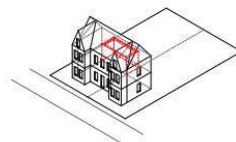
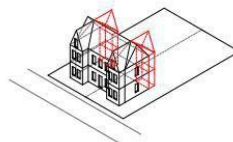
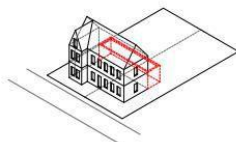
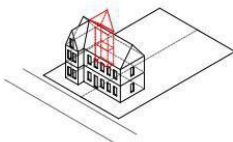


RAL 6012 Vert noir

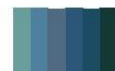


RAL 6003 Vert olive

### TYPES D'EXTENSIONS

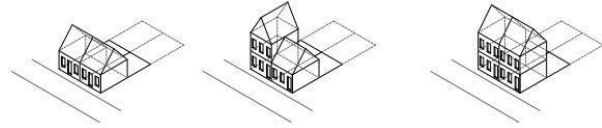


Pour les maisons de la reconstruction les extensions viennent se greffer sur la partie arrière de la construction existante sans modifier l'aspect de la façade sur rue. Elles peuvent avoir une volumétrie variable mais ne doivent pas dépasser la hauteur de faîtière du bâtiment existant. Les ouvertures reprennent la composition et la typologie des fenêtres existantes qu'elles soient dotées de volets ou non. Dans le cas d'une extension contemporaine, les fenêtres s'ouvrent sur le jardin arrière et une toiture-terrace peut être considérée. Les nouvelles couvertures sont en ardoises naturelles ou en tuiles et du même type que celles des bâtis existants. Les menuiseries peuvent être laissées en bois naturel ou peintes selon les couleurs RAL mentionnées ci-dessus. Les murs en briques ou en pierre forment les clôtures des parcelles.



**Fiche conseil n°9 \_ Maison ouvrière en briques**

## 9 TYPOLOGIE MAISON OUVRIÈRE EN BRIQUES



Hirson



Hirson



Effry

### TYPOLOGIE

Ces bâtis à un ou deux niveaux sont implantés perpendiculairement au sens de la parcelle sans recul par rapport à la voie. La plupart du temps ces constructions sont mitoyennes ou jumelées.

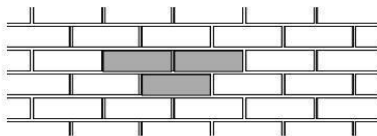
### CARACTÉRISTIQUES CONSTRUCTIVES

Les structures sont principalement en brique avec des ornements d'appareillage sur les bandeaux, les corniches, ainsi qu'aux piedsroits des baies.  
Les toitures couvertes en ardoise ou en tuiles sont généralement à deux pentes.

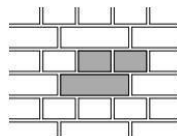
### ENJEUX PATRIMONIAUX

Ces bâtis font partie d'une nouvelle morphologie urbaine et proche du centre du village.  
Leur conservation et leur mise en valeur sont primordiales et doivent conserver au maximum leurs dispositions d'origine tant dans l'organisation de la volumétrie que dans l'échelle des percements et de l'emploi de matériaux traditionnels (brique, détails décoratifs).

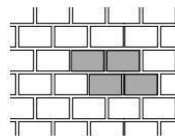
### TYPES D'APPAREILLAGE DE LA BRIQUE



Régulier (ou "en panneresses")

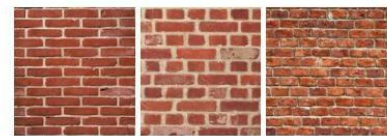


Anglais (ou "alterné")



En boutisses

### MATÉRIAUX ET COULEURS

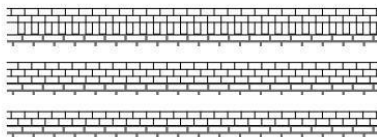


Régulier

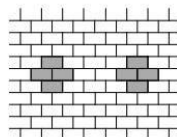
Anglais

En boutisses

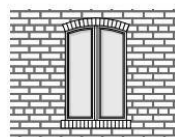
### TYPES DE MODÉNATURE



Bandeaux et corniches en briques



Détails décoratifs



Linéau et appui de baie en briques

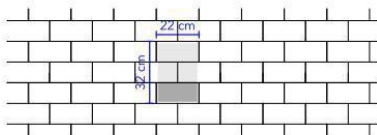


Bandeaux décoratifs en briques

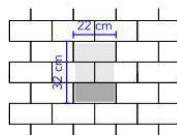
Détails décoratifs en briques

Linéau et appui de baie en briques

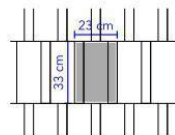
### TYPES DE COUVERTURES EN ARDOISES



Rectangulaire



Tuile plate



Tuile à emboîtement

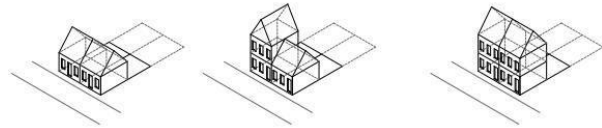


Ardoises rectangulaires naturelles bleues, vertes ou violines

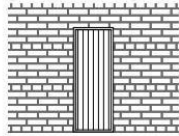
Tuiles plates en terre cuite

Tuiles à emboîtement en terre cuite

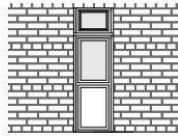
## 9 TYPOLOGIE MAISON OUVRIÈRE EN BRIQUES



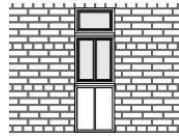
### TYPES DE PORTES



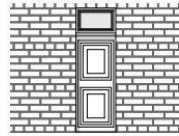
Porte simple en bois à lames verticales



Porte simple avec partie supérieure vitrée et imposte vitrée

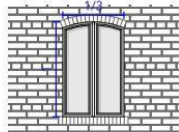


Porte simple avec partie supérieure vitrée et imposte vitrée

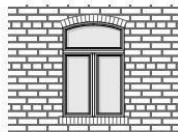


Porte simple avec partie supérieure vitrée et imposte vitrée

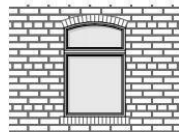
### TYPES DE FENÊTRES



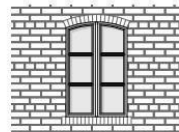
Fenêtre en bois à deux vantaux (4 carreaux)



Fenêtre en bois à deux vantaux et imposte vitrée

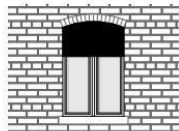


Fenêtre simple en bois à et imposte vitrée

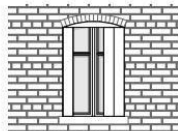


Fenêtre en bois à deux vantaux (6 carreaux)

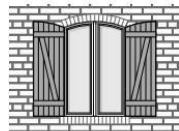
### TYPES DE VOILETS



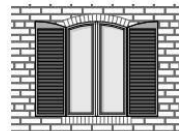
Volet roulant en bois



Volets pleins repliables en tableau

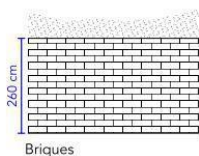


Volets battants pleins en bois à lames verticales avec barres et écharpes

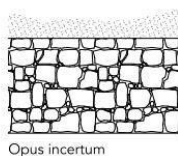


Volets battants avec persiennes

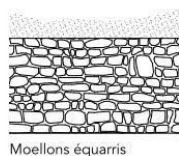
### TYPES DE CLÔTURE



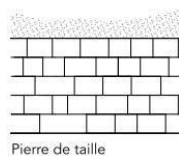
Briques



Opus incertum



Moellons équarris



Pierre de taille

### MATÉRIAUX ET COULEURS



RAL 6034 Turquoise pastel



RAL 9018 Blanc papyrus



RAL 7009 Gris vert



RAL 5024 Bleu pastel



RAL 7042 Gris signalisation



RAL 7003 Gris mousse



RAL 5014 Bleu pigeon



RAL 6021 Vert pâle



RAL 7002 Gris olive



RAL 5007 Bleu brillant



RAL 6011 Vert réséda



RAL 6013 Vert jonc



RAL 2009 Bleu azur



RAL 6025 Vert fougère



RAL 7008 Gris kaki



RAL 6004 Vert bleu

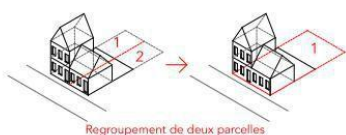


RAL 6012 Vert noir

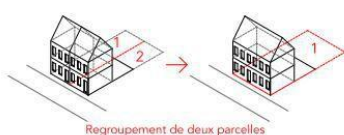


RAL 6003 Vert olive

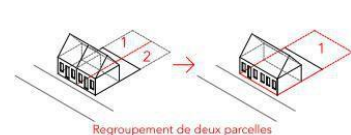
### TYPES D'EXTENSIONS



Regroupement de deux parcelles



Regroupement de deux parcelles



Regroupement de deux parcelles

La structure urbaine des parcelles de maisons ouvrières mitoyennes permettent d'envisager une régénération urbaine en regroupant certaines maisons entre elles. Les couvertures sont en ardoises naturelles ou tuiles en terre cuite. Les menuiseries peuvent être laissées en bois naturel ou peintes selon les couleurs RAL mentionnées ci-dessus. Les murs en briques ou en pierre forment les clôtures des parcelles.

